



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA



**INFORME ANUAL D'ACTIVITATS DE LA SECCIÓ
ANDORRANA DE L'ASSEMBLEA PARLAMENTÀRIA
DE LA FRANCOFONIA (APF)
ANY 2014**

<u>SUMARI</u>	Pàgines
1. Introducció.....	3
2. Presència de la Delegació andorrana a l'APF	
2.1. Participació a la XXXX Sessió de l'Assemblea General de l'APF.....	4-5
2.1.1. Principals acords adoptats.....	6-9
a) Memoràndum d'entesa entre l'OIF i l'APF	
b) Quadre estratègic 2014- 2018	
c) "Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de défeoppement »	
d) Altres qüestions	
2.1.2. Participació de la Delegació andorrana als treballs de les Comissions Permanents previs a l'Assemblea	10-11
2.1.3. Resolucions aprovades per l'Assemblea	12
2.2. XXVII ^a Assemblea Regional Europa.....	13-15
2.2.1. Reunió dels Presidents de les seccions participants	
2.2.2. Multiculturalitat i plurilingüisme	
2.2.3. Acords adoptats	
2.3. Conferència de presidents de la Regió Europa	16-18
2.3.1. Activitats de promoció de la francofonia	
2.3.2. Els joves francòfons com a promotors de la democràcia	
2.3.3. Preparació de la XXVIIena Assemblea regional Europa	
2.3.4- Jornada d'estudi a la maison de l'amitié de Suceava	
2.4. Activitats del Bureau i de les Comissions Permanents	19-20
2.4.1. Bureau	
2.4.2. Comissió Política	
2.4.3. Comissió de l'Educació, de la Comunicació i dels Afers Culturals	
2.4.4. Comissió d'Afers Parlamentaris	
2.4.5. Comissió de la Cooperació i del Desenvolupament	
2.5. Reunió de la xarxa de dones parlamentàries	20-21
2.5.1. Xarxa de dones parlamentàries	
3. Informació general.	
3.1. Seccions de l'APF.....	22
3.2. Composició del Bureau.....	23-24
3.3. Calendari provisional d'activitats any 2015	25
4. Annexes	26

I.- INTRODUCCIÓ

El present informe, elaborat per la delegació andorrana a l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), presenta els treballs realitzats, les qüestions tractades i les decisions preses en el decurs de les reunions mantingudes durant l'any 2014.

En aquests mesos, la delegació andorrana ha participat tant a la XXXX^a Sessió ordinària de l'APF que va tenir lloc a Ottawa, com a la XXVII^a Assemblea Regional Europa celebrada a Varsòvia. Així mateix, la M.I. Sra. Patrícia Riberaygua Marme va assistir a la Conferència de presidents de la Regió Europa que es va desenvolupar a Bucarest i Suceava, en qualitat de presidenta de la delegació del Consell General així com a la Reunió semestral de la Xarxa de dones parlamentàries de la Francofonia celebrada a Quebec.

L'APF té el seu origen a Luxemburg on l'any 1967 es constitueix l'Associació Internacional de Parlamentaris de Llengua Francesa (AIPLF). Tres dècades més tard, concretament el mes de juliol de 1998, i de conformitat amb la "*Charte de la Francophonie*", document que té com a objectiu reforçar la cooperació i la solidaritat en el món francòfon, l'AIPLF acordar canviar la seva denominació per la d'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), denominació amb la qual se la coneix actualment.

El Consell General forma part de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF) com a secció observadora des de l'any 1983 i com a secció associada des de 1989. L'APF és convertit, doncs, en la primera organització internacional on participa el Consell General.

Actualment l'APF està formada per 50 seccions membres, 15 seccions associades i 16 seccions observadores.

Els objectius de l'APF giren entorn a la promoció de la democràcia, l'estat de dret i els drets de les persones en estats i territoris francòfons.

II.- PRESENCIA DE LA DELEGACIÓ ANDORRANA A L'APF

2.1.- PARTICIPACIÓ A LA 40ª SESSIÓ DE L'ASSEMBLEA GENERAL DE L'APF

Després de la celebració de la reunió del Bureau, del Réseau des femmes i de les 4 comissions permanents (5-6 juliol) els membres de les delegacions participants van assistir a la cerimònia oficial d'obertura de la 40ª Sessió de l'Assemblea General de l'APF, celebrada al Château Laurier, a Ottawa (Canadà) del 7 al 8 de juliol. L'acte es va iniciar amb els parlaments del Governador general de Canadà, David Johnston, el President del Senat de Canadà, Noël A. Kinsella, el President de la Cambra dels Comuns del Canadà, Andrew Scheer, la Presidenta de l'Assemblea Parlamentària de l'APF, Andrée Champagne, el Ministre de la Francofonia del Canadà, Christian Paradis i el Secretari General de la Francofonia, Abdou Diouf.

En la seva intervenció Abdou Diouf va recordar que la Francofonia no seria el que és sense la seva Assemblea Parlamentària. En aquest sentit va ressaltar l'important paper de l'APF per a la defensa de la democràcia, dels drets de l'home i de la pau en els estats i territoris francòfons. Abdou Diouf va fer una crida a les delegacions participants perquè en els seus parlaments nacionals no es limitin únicament a ser parlamentaris de la Francofonia sinó que ho siguin també dins dels seus estats en una doble funció: com a vigilants de la democràcia i, alhora, com a vigilants de la Francofonia.

El Secretari General de la Francofonia va anunciar que l'any 2017 la Sessió anual de l'Assemblea Parlamentària se celebrarà a Luxemburg coincidint amb el 50è aniversari de la primera trobada internacional de parlamentaris de llengua francesa que es va celebrar en aquell país l'any 1967 i on es va constituir l'Associació Internacional de Parlamentaris de Llengua Francesa (AIPLF), actualment denominada com Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF).

D'altra banda, el Secretari General de la Francofonia va presentar el seu informe d'activitats i va respondre a les qüestions formulades per alguns dels parlamentaris assistents. Aquesta ha estat l'última intervenció d' Abdou Diouf davant l'APF després d'onze anys en el càrrec. Diouf ha estat substituït per la canadencs Michaëlle Jean escollida en la Cimera de Caps d'estat i de Govern de l'Organització Internacional de la Francofonia (OIF) celebrada el 30 de novembre a Dakar. (Senegal).

El tema escollit pel debat d'aquesta edició ha estat el mateix que es tractarà en la propera Cimera de la OIF : “ *Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement*”. Les intervencions dels parlamentaris, en aquest sentit, van servir per preparar un document conjunt es presenta per part del Secretari General de l'APF en el marc de la referida Cimera. Una mesura innovadora que pretén reforçar el paper consultiu de l'Assemblea.

Les Delegacions assistents també van aprovar un quadre estratègic pels propers 4 anys (2014-2018) i el memoràndum d'entesa entre l'Assemblea Parlamentària (APF) i l'Organització Internacional de la Francofonia (OIF) on es reforcen les competències com a òrgan consultiu de l'APF.

Els parlamentaris, a més, van aprovar un total de 12 resolucions relatives a les situacions polítiques dins l'espai francòfon, la formació professional dels joves, els segrestos d'adolescents a Nigèria pel grup radical Boko-Haram i els biocarburants, entre d'altres.

L'Assemblea també va acomiadar a la seva presidenta, Andrée Champagne i va escollir el seu substitut, el senador del Canadà, Paul McIntyre.

La Delegació del Consell General a l'APF fou encapçalada per la seva Presidenta, M.I. Sra. Patrícia Riberaygua Marme i per la Consellera General socialdemòcrata i membre de la Delegació, M.I. Sra. Rosa Gili Casals.

Ambdues van participar a la reunió del Réseau des femmes parlementaires (5 juliol) així com a les Comissions de política, educació i afers parlamentaris (6 de juliol) on es van analitzar els projectes de resolucions que posteriorment va aprovar el Ple de l'Assemblea (7-8 juliol).

A l'Assemblea hi van assistir un total de 350 participants representants de 42 parlaments d'estats francòfons d'arreu del món, d'entre els quals una vintena eren presidents de parlaments.

2.1.1.- PRINCIPALS ACORDS ADOPTATS

a) Memoràndum d'entesa entre l'OIF i l'APF

El Secretari General parlamentari de l'APF, Pascal Terrasse (Diputat França) va presentar el document que fou aprovat prèviament per la Comissió Política i posteriorment ratificat per l'Assemblea.

El document és fruit de dos anys d'intens treball. Té com a objecte impulsar la cooperació entre les dues organitzacions reforçant els seus òrgans competents per a la realització dels objectius comuns, intercanviant informació i documentació. També preveu la consulta i representació recíproca així com la realització d'accions conjuntes per a l'assoliment d'objectius d'interès comú.

El memoràndum pretén ser una eina per enfortir les competències com a òrgan consultiu de l'APF, en precisa el seu paper com a interlocutor privilegiat i amplia els àmbits de col·laboració entre les dues organitzacions. Entre les competències que contempla el Memoràndum destaca la de fer el seguiment de l'aplicació de les resolucions adoptades per part dels estats membres, permetre que l'APF assisteixi al Bureau de l'OIF, que pugui formular recomanacions i que els principals òrgans de govern de la OIF també puguin participar a les sessions anuals de l'Assemblea, a les comissions i a les assemblees regionals.

El Secretari General de l'APF va convidar als parlamentaris assistents a formar part de la delegació dels seus respectius països a la Cimera de Caps d'Estat i de Govern de la OIF a Dakar (celebrada al novembre), justament per posar en pràctica un dels principals objectius que persegueix el mencionat Memoràndum, és a dir, estrènyer els vincles entre les dues organitzacions.

Annex núm. 1

b) Quadre estratègic 2014-2018

Després d'un any de treball, l'APF també va donar llum verda al Quadre estratègic de l'organització elaborat pels propers 4 anys (2014-2018). Es tracta d'un document elaborat de manera consensuada entre el Bureau, la Comissió Política i la Comissió d'Afers Parlamentaris i que ha inclòs les aportacions realitzades via esmena per les diferents seccions, entre elles la secció andorrana que les va presentar el propassat 16 d'abril. (Registre núm. 329/14). **Annex núm. 2**

El document pretén reforçar el paper de l'APF en l'àmbit internacional, dinamitzar les seves relacions amb els parlaments membres, enriquir i diversificar el rol de l'APF en tant que actor francòfon de la cooperació interparlamentària i finalment, enfortir la relació entre l'Assemblea parlamentària de la Francofonia i la Organització Internacional de la Francofonia (OIF), integrada pels caps d'Estat i de Govern.

El Quadre estratègic està dividit en 5 orientacions:

- 1.- Que l'APF tingui una participació més intensa en les relacions internacionals:
 - a) Centrar els treballs de l'APF en l'actualitat internacional.
 - b) Reforçar l'acció política de l'APF dins la gestió de crisis i l'acompanyament de transicions: la comissió política tindrà la potestat de revisar el mecanismes de sancions i suspensions per evitar el trencament radical de l'APF amb els països sancionats.
 - c) Desenvolupar les relacions amb els socis de l'APF
 - d) Identificar noves adhesions : s'atorga la potestat per identificar potencials candidatures en el marc de la llengua comuna i dels valors que uneixen les sessions parlamentàries de l'APF.
- 2.- Dinamitzar les relacions amb els parlaments membres
 - a) Garantir el seguiment de l'aplicació de les resolucions aprovades
 - b) Millorar l'intercanvi d'informació entre els parlaments i l'APF sobre les seves accions respectives
 - c) Revalorar els coneixements i les competències parlamentàries francòfones
- 3.- Enriquir i diversificar el rol de l'APF en tant que actor francòfon de la cooperació interparlamentària.
 - a) Crear un programa de desenvolupament parlamentari
 - b) Buscar nous socis i finançaments per les accions de cooperació de l'APF
 - c) Desenvolupar el concepte d'avaluació i resultat
- 4.- Aprofundir i enriquir la relació entre l'APF i l'OIF
 - a) Consolidar les relacions institucionals i financeres entre l'APF i l'OIF
 - b) Reforçar les sinergies entre l'APF i l'OIF sobre temes nous i comuns
 - c) Desenvolupar l'experiència i la pràctica de l'APF en matèria d'assistència electoral
- 5.- Reforçar la visibilitat i l'eficàcia de l'APF
 - a) Desenvolupar una política de comunicació de cara l'exterior
 - b) Reforçar les sinergies internes

L'Assemblea també ha acordat que l'aplicació de les mesures incloses en aquest Quadre siguin garantides mitjançant una avaluació anual. La idea d'elaborar un Quadre estratègic neix a Abidjan on es va celebrar l'última sessió anual de l'Assemblea parlamentària de la Francofonia (juliol 2013) i fou el primer compromís de la Presidenta de l'APF i del Secretari General els quals foren nomenats en el marc d'aquella reunió.

Annex núm. 3

c) “*Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement*”

Aquest fou el tema escollit per al debat que es va celebrar en l'Assemblea. Coincideix amb el tema del debat de la XV^a Cimera de Caps d'Estat i de Govern de l'OIF de Dakar (novembre 2014). L'objectiu és que les intervencions i aportacions de les diferents seccions serveixin, com s'ha dit, per elaborar un document únic que descrigui la postura de l'APF sobre la qüestió formulada i presentar-la en la Cimera de l'OIF.

Fins ara aquest document era elaborat per les comissions permanents i es sotmetia a l'aprovació de l'Assemblea. Aquest any, però, s'ha volgut obrir el procediment i fer que sigui el més participatiu possible.

El debat s'emmarca dins la reflexió oberta a nivell internacional, i adoptada també per la Francofonia, sobre la recerca d'un model de desenvolupament inclusiu i perdurable en el temps que permeti a les dones i als joves ocupar-hi el lloc que els hi correspon. La Francofonia entén que la participació de dones i joves al desenvolupament és una qüestió de justícia i de respecte als drets humans, però alhora entén que aquest debat no pot deixar de banda que aquest model ha sorgit també per una preocupació econòmica.

Les idees que els participants van formular en les seves intervencions integraran un document únic que elaborarà el Secretari General i que es presentarà en la Cimera de la OIF que tindrà lloc a Dakar al mes de novembre.

Annex núm. 4

d) Altres qüestions

- L'Assemblea va aprovar l'admissió de dues noves seccions: la Confédération parlementaire des Amériques i New Hampshire. També es va acordar modificar l'estatus d'Armenia que passa de secció associada a secció membre i aixecar les suspensions sobre Guinea, Madagascar i Mali; mantenint les suspensions a Síria i la República Centre-africana. Finalment es va aixecar també l'estat d'observador al qual estava sotmesa la secció de Côte d'Ivoire.
- L'Assemblea va aprovar l'informe d'activitats 2013-2014 que va presentar el Secretari general parlamentari, Pascal Terrasse.
- L'Assemblea va aprovar, a més, l'informe financer elaborat pel Tresorer M. Michel Wolter així com els comptes de l'exercici 2013 i el pressupost per al 2014.
- L'Assemblea va aprovar una moció de solidaritat a la població de Côte d'Ivoire per les víctimes provocades per les intenses pluges de l'inici del mes de juliol.
- L'Assemblea també va aprovar l'informe relatiu al seguiment de les resolucions adoptades en l'última sessió anual celebrada a Abidjan (Côte d'Ivoire) el juliol de 2013. Andorra va presentar el seu informe (Registre núm. 362/14) el proppassat 28 d'abril.

2.1.2.- PARTICIPACIÓ DE LA DELEGACIÓ ANDORRANA ALS TREBALLS DE LES COMISSIONS PERMANENTS PREVIS A L'ASSEMBLEA I AL RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES

La Presidenta de la delegació andorrana a l'APF, Patrícia Riberaygua va participar en la reunió prèvia a l'Assemblea celebrada per la Comissió Política . En la seva intervenció va destacar el nou marc fiscal, el Conveni per evitar la doble imposició firmat amb França i Luxemburg i les negociacions per assolir un acord d'Associació amb la Unió Europea com a eixos principals que centren l'activitat política andorrana.

La Comissió va aprovar aixecar les suspensions sobre Guinea, Madagascar i Mali; mantenint les suspensions a Síria i a la República Centre-africana. Finalment també es va aprovar aixecar l'estat d'observador a la qual estava sotmesa la secció de Côte d'Ivoire.

La Comissió Política, d'altra banda, va aprovar el Projecte de resolució relatiu a la Web Social on s'exhorta als Caps d'estat i de Govern dels Estats membres de la Francofonia a adoptar les mesures necessàries per garantir el funcionament continuat, l'estabilitat, la transparència i el respecte a la vida privada; a assegurar la promoció de mecanismes d'autoregulació transparents pels motors de recerca, especialment per l'accés a continguts il·lícits i, promoure estratègies per garantir el respecte al Conveni de protecció dels drets de l'home i de llibertats fonamentals i fomentar una política de seguretat informàtica comuna per lluitar contra la ciber-criminalitat i les infraccions de naturalesa transnacional.

De la seva banda, la parlamentària Socialdemòcrata, Rosa Gili, va participar a la Comissió d'Educació i també a la d'Affers Parlamentaris que va aprovar, entre d'altres una resolució relativa al finançament dels partits polítics dins l'espai francòfon. La resolució insta als estats francòfons perquè adoptin les mesures legislatives i administratives necessàries per garantir la transparència del finançament de les candidatures i dels partits polítics en compliment de l'art. 7.3 de la Convenció de les Nacions Unides contra la corrupció.

Les integrants de la Delegació andorrana van participar també a la reunió que el Réseau des femmes parlementaires va celebrar el 5 de juliol (prèvia a les reunions de les comissions permanents).

En aquest sentit, la seva Presidenta, Françoise Bertieaux (diputada de Bèlgica/Communauté française/Wallonie Bruxelles) va felicitar a Andorra per haver aconseguit la paritat parlamentària entre homes i dones sense l'existència d'una Llei de quotes que així ho determini legalment.

En la reunió es va presentar, entre d'altres, el projecte d'Informe sobre el rol dels partits polítics i l'impacte del sistema electoral dins la representació de dones dins els parlaments. En aquest sentit la Presidenta de la delegació, Patrícia Riberaygua, va intervenir per recordar que Andorra és l'únic país amb el mateix nombre de diputats homes i dones. També va informar que els grups parlamentaris estaven treballant en la Llei Qualificada de partits polítics on es recomana la presència de dones en les llistes electorals que concorrin a unes eleccions.

En la reunió del Réseau des femmes parlementaires també es va aprovar la resolució relativa a la participació de dones parlamentàries de l'APF a les evaluacions del Comité CEDEF (Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes). Andorra ha estat l'únic país on una dona parlamentària ha integrat la delegació que ha assistit a la presentació de l'avaluació del Comitè del CEDEF.

En concret va ser en el marc de la presentació del 2n i 3r informe que va tenir lloc el 4 d'octubre de 2013 a la seu de l'ONU a Ginebra. Les conclusions d'aquest informe es van presentar per part de la representant andorrana al Réseau des femmes, Patrícia Riberaygua, en la reunió d'hivern celebrada el mes de gener a Quebec. Andorra fou l'únic país en presentar les seves conclusions. Justament al Quebec es va decidir impulsar aquesta resolució per assegurar la presència de dones parlamentàries en aquestes avaluacions i presentar posteriorment, les seves conclusions al Réseau.

El Réseau des femmes també va aprovar la resolució relativa al vintè aniversari de la declaració i el programa d'acció de Pequín. La resolució és conjunta entre les xarxes de dones parlamentàries de la Francofonia, dels països del Commonwealth i dels membres de la National Conference of State Legislatures.

Per últim, el Réseau va aprovar una resolució per denunciar els segrestos de nenes adolescents produïts al nord-est de Nigèria pel grup extremista Boko-Haram.

2.1.3.- RESSOLUCIONS APROVADES PER L'ASSEMBLEA

a) Comissió Política: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució relativa a situacions polítiques dins l'espai francòfon (Annex núm. 5)
- Resolució relativa a la web social (Annex núm. 6)

b) Comissió d'Afers Parlamentaris: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució relativa a l'observació electoral francòfona (Annex núm. 7)
- Resolució relativa al finançament de partits polítics (Annex núm. 8)

c) Comissió d'Educació, de Comunicació i d'Afers Culturals: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Ampliació del mandat al Réseau parlementaire encarregat de la lluita contra el VIH i modificació del seus estatuts. (Annex núm. 9)
- Resolució per impulsar la formació professional dels joves (Annex núm. 10)

d) Comissió de Cooperació i Desenvolupament: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució per un desenvolupament raonable i emmarcat dels biocarburants (Annex núm. 11)
- Declaració de seguiment de la Cimera de Ouagandougou: la contribució de la Francofonia per l'adopció d'estratègies de desenvolupament durable i la formulació de polítiques de gestió d'ecosistemes i de recursos naturals (Annex núm. 12)
- Declaració final de la conferència parlamentària francòfona sobre els canvis climàtics. (Annex núm. 13)

e) Réseau des femmes parlementaires: Resolucions aprovades per l'Assemblea

- Resolució per denunciar els segrestos de nenes adolescents produïts al nord-est de Nigèria pel grup extremista Boko-Haram (Annex núm. 14)
- Resolució relativa a la participació de dones parlamentàries de l'APF a les avaluacions del Comitè CEDEF (Annex núm. 15)
- Resolució relativa a les dones i als moviments cooperatius dins la Francofonia (Annex núm. 16)
- Resolució relativa al vintè aniversari de la declaració i el programa d'acció de Pequín. (Annex núm. 17)

2.2.- XXVIIª ASSEMBLEA REGIONAL EUROPA

Del 28 de setembre a l'1 d'octubre va tenir lloc a Varsòvia (Polònia) la XXVIIª Assemblea Regional Europa de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), que va comptar amb diputats de 18 seccions europees. Per part d'Andorra la Delegació del Consell General estava encapçalada per la seva Presidenta, M.I. Patrícia Riberaygua Marme i la Consellera General, M.I. Sílvia Calvó Armengol.

La sessió es va iniciar amb la tradicional reunió prèvia dels Presidents de les seccions que participen a l'Assemblea. Seguidament el Vicepresident del Senat polonès, el Sr. Jan Wyrowinski, va inaugurar la sessió plenària destacant la importància de reforçar la implantació de la llengua i la cultura francesa especialment per atreure empreses internacionals. D'altra banda també va ressaltar el paper rellevant del francès com a factor de multiculturalitat.

A continuació va intervenir el president de la secció polonesa a l'APF, Sr. Marek Ziolkowski (secció amfitriona) que es va encarregar de presentar el programa i ordre del dia previst. Posteriorment va intervenir el màxim responsable de la regió Europa de l'APF, Sr. Jean- Paul Wahl que va lamentar la situació de crisi política que actualment pateix Ucraïna. Wahl també va destacar la importància de la multiculturalitat com a factor per promoure la diversitat en els diferents pobles i regions.

Per últim també va intervenir el recent nomenat president de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), Sr. Paul McIntyre el qual va exposar els eixos que vertebraven el quadre estratègic 2014-2018 aprovat en l'última Assemblea celebrada a Ottawa el passat mes de juliol. McIntyre va resumir els principals objectius del document que són: reforçar el paper de l'APF en l'àmbit internacional, dinamitzar les seves relacions amb els parlaments membres, enriquir i diversificar el rol de l'APF en tant que actor francòfon de la cooperació interparlamentària i finalment, aprofundir la relació entre l'Assemblea parlamentària de la Francofonia i la Organització Internacional de la Francofonia (OIF), integrada pels caps d'Estat i de Govern.

Les Assemblees regionals són responsables de la implementació dels objectius de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia en el context específic de les regions. Actualment hi ha quatre regions que s'organitzen en Assemblees regionals: Àfrica, Amèrica, Àsia - Océà Pacífic i Europa.

Aquestes assemblees són també un lloc de debat, on les conclusions adoptades i les recomanacions proposades són comunicades tant al Bureau com a l'Assemblea plenària pels representants regionals o Chargé de mission i pel Secretari General parlamentari.

2.2.1.- Reunió dels Presidents de les seccions participants

Abans de l'obertura de l'Assemblea Regional els presidents de les seccions assistents van mantenir una reunió prèvia que va servir per aprovar l'ordre del dia del plenari, fer balanç del programa d'acció i cooperació mitjançant el qual s'ha becat a quatre estudiants, i finalment fixar les dates de la propera Conferència de Presidents que tindrà lloc durant la propera primavera a Armènia i l'Assemblea Regional Europa que se celebrarà a Jersey durant la tardor del 2015.

En aquest sentit, el Chargé de mission de la Regió Europa de l'APF, Sr. Jean-Paul Wahl va instar als Presidents de les seccions presents a explotar la dimensió política i econòmica de la Francofonia en les properes reunions. Per Wahl l'aspecte lingüístic i cultural que ha centrat els debats durant els últims anys és fonamental però cal trobar un punt entremig per abordar també les diferents situacions polítiques i econòmiques dels territoris francòfons. Per ell la multiculturalitat està lligada a la diversitat política i econòmica i en aquest sentit la Francofonia no en pot quedar al marge, sinó que ha d'esdevenir un organisme actiu no només a nivell cultural sinó també a nivell polític i econòmic.

2.2.2.- Multiculturalitat i plurilingüisme – Sessió Plenària

La primera part de la sessió va girar entorn a la situació de la francofonia a Polònia i el paper dels joves com a promotors de la democràcia, la multiculturalitat i el plurilingüisme.

En aquest punt, va intervenir el Sr. Radoslaw Kucharczyk, Director adjunt encarregat de recerca a l'Institut d'Etudes Romanes que va parlar sobre l'aprenentatge de la llengua francesa. Actualment a Polònia hi ha un 3% d'alumnes que aprenen el francès a diferència de l'anglès que té un percentatge que frega el 90%.

En aquest punt també va intervenir la Sra. Janina Zielinska, Directora de l'escola de formació de professors de francès de la Universitat de Varsòvia i Presidenta d'honor de la Comissió de l'Europa Central i Oriental de la Federació Internacional de professors de francès (FIPF).

Zielinska va presentar la situació internacional del francès. En aquest sentit, a nivell mundial hi ha 220 milions de francòfons, xifra que s'espera que pugui arribar als 700 milions l'any 2050. La Francofonia, segons ella, representa el 14% dels ingressos nacionals bruts a nivell mundial i un 20% dels intercanvis empresarials.

Zielinska va insistir que la millor eina per potenciar l'aprenentatge del francès és potenciar les campanyes de sensibilització entre els pares i responsables educatius. Finalment va fer una crida per fomentar la reciprocitat en l'aprenentatge de llengües amb països francòfons per restaurar el lloc històric del francès en les institucions internacionals.

La segona part de la sessió va tractar els aspectes pràctics del funcionament de la Francofonia i dels dèficits que pateixen els ciutadans francòfons que viuen en països on la llengua francesa no és l'oficial. En aquest punt va intervenir el Sr. Franck Pezza, delegat de Wallonie-Bruxelles a Varsovia i President del Grup d'Ambaixades, Delegacions, Institucions francòfones de Varsòvia (GADIF).

Finalment la multiculturalitat i el multilingüisme com a valors universals de l'història de l'Europa central i oriental als segles XX i XXI van centrar la tercera part de la sessió on va parlar el Sr. Marek Ziolkowski, President de la secció polonesa de l'APF que va abordar les interpretacions contemporànies del patrimoni històric multicultural a Europa i a Polònia instant als presents a tractar-se com a propers i no merament com a veïns apel·lant als interessos i patrimoni cultural que històricament han compartit.

Per últim la delegada de l'encarregat de missió d'Amèrica, Marie-France Lalonde va presentar l'informe d'activitats de l'any 2013. Per part d'Àfrica no hi va haver cap representant present a l'Assemblea.

2.2.3.- Acords adoptats

Els assistents adopten per assentiment una Declaració que es basa en els experts i testimonis escoltats durant l'assemblea en relació a l'aprenentatge i la pràctica de la llengua francesa en països on el francès no és oficial i insta a les seccions participats a treballar per la promoció de l'oferta de l'ensenyament d'aquesta llengua oferint mètodes d'aprenentatge que ajudin als joves a formar-se perquè en un futur esdevinguin actors rellevants en l'espai econòmic francòfon.

Annex núm. 18

2.3.- CONFERÈNCIA DE PRESIDENTS DE LA REGIÓ EUROPA

La Delegació Andorrana del Consell General a l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia, (APF) encapçalada per la seva Presidenta, M.I. Sra. Patrícia Riberaigua va participar en la reunió de la Conferència de Presidents de la Regió Europa de l'APF que es va celebrar a Bucarest, (Romania) el 20 de març. La sessió es va desenvolupar a la Sala dels Drets de l'Home del Palau del Parlament de Bucarest. Hi van participar 15 delegacions parlamentàries de diferents estats i fou inaugurada pel Sr. Jean Paul Wahl, Chargé de mission Europa de l'APF i per la Sra. Sanda Maria Ardeleanu, presidenta de la Secció Romanesa. Aquesta darrera va iniciar el seu parlament recordant el seu vintè aniversari com a membre de l'APF. També va destacar l'important paper de la Francofonia en el seu entorn geogràfic, així va citar l'última assemblea parlamentària de l'APF celebrada el mes de novembre a Chisinau (Moldàvia) com a clau per la signatura de l'acord d'associació d'aquell país amb la Unió Europea. En aquest sentit, va posar de relleu la importància de l'APF i especialment els esforços de la Presidenta de la delegació moldava, Anne Gutu que ha permès la declaració d'independència d'aquest país.

En aquest context la Sra. Ardeleanu va definir el francès com una llengua de resistència dins l'espai d'ensenyament romanès especialment en els anys del comunisme on es considerava com una forma de lluita, un mitjà d'informació precís i un vincle amb el món modern. Avui en dia, segons va dir, tot i la primacia de l'anglès el francès continua sent important a Romania. Però per mantenir-ho cal continuar treballant. Per aquest motiu es va decidir centrar aquesta jornada de treball en la promoció de la Francofonia i també en el paper dels joves ja que sense ells la francofonia corre el risc de caure en l'oblit.

L'objectiu, doncs, és que el debat resolgués qüestions com: saber si Europa lluita realment per un veritable plurilingüisme o si el món francòfon té realment un interès per trobar instruments per aturar el monolingüisme que s'està imposant o bé com estimular als joves perquè aprenguin a utilitzar el francès dins la comunicació europea i internacional.

2.3.1.- Activitats de promoció de la Francofonia

Entre les diferents intervencions destaca la realitzada per la Sra. Victoria Popescu, Ministra plenipotenciària prop de la Francofonia al Ministeri d'afers exteriors que va parlar sobre les prioritats francòfones de Romania en el marc del quadre estratègic que està desenvolupant l'APF (2015-2018), les quals són:

- La consolidació de la dimensió política i estratègica de la OIF en el context de la diplomàcia preventiva, la mediació i la presa de mesures d'acompanyament per la sortida de la crisi i de suport als processos democràtics, a més d'una implicació més important dels països francòfons a les missions de pau en el marc de la ONU i la UE així com de combat contra el terrorisme i el crim organitzat.
- Els valors i les pràctiques francòfones han de contribuir a reforçar l'estabilitat i la democràcia dins dels països de l'Europa central i oriental. Caldria que l'OIF reflectís les necessitats d'aquests països en els seus programes i projectes.
- La promoció de la llengua francesa com a eina privilegiada de comunicació i d'accés al mercat de treball
- L'ampliació dels lligams entre els factors econòmics del nostre país (per exemple entre les cambres de comerç)
- Transmetre els valors de la Francofonia entre els joves per encoratjar-los a utilitzar la llengua francesa com a factor clau dins un món tan globalitzat

També cal destacar la intervenció del Sr. Abderrahmane Rida Director de la seu a l'Europa Central i Oriental de l'Agència Universitària de la Francofonia (AUF), un dels organismes universitaris més grans del món amb 776 centres membres de 98 països, dels 29 són de l'Europa Central i Oriental representant a 86 universitats membres., el qual va exposar l'important paper d'aquest organisme en la promoció de l'ensenyament universitari en llengua francesa. En el mateix sentit es va expressar el Sr. Benoît Rutten, President del Grup d'Ambaixades, Delegacions i Institucions francòfones (GAFI) a Romania, en aquest cas exposant la importància de promoure la diplomàtica entre estats francòfons.

2.3.2- Els joves francòfons com a promotors de la democràcia, la multiculturalitat i el plurilingüisme

En aquest sentit destaca la intervenció del Sr. Philippe Gustin, Ambaixador de França a Romania el qual va exposar el pla d'acció elaborat per l'Institut francès de Romania i en concret la seva delegació a la ciutat Cluj-Napoca en el marc dels actes de celebració, l'any 2015, de la designació d'aquest municipi com a capital europea de la joventut una iniciativa organitzada pel Fòrum europeu de la Joventut, una plataforma que aplega fins a 99 organitzacions de joventuts europees.

2.3.3.- Preparació de la XXVII ena Assemblea regional Europa que se celebrarà a Varsòvia del 28 de setembre a l'1 d'octubre

El president de la Secció polonesa de l'APF, el Sr. Marek Ziolkowski presenta l'esborrany de programa de l'Assemblea regional Europa que es va celebrar a Varsòvia tal i com ja s'ha exposat en el punt 2.2.

2.3.4. – Jornada d'estudi a la Maison de l'amitié de Suceava

El dissabte 22 de març les delegacions van participar a una jornada de treball celebrada Suceava, a la regió de Bucovina, on van intervenir diferents alumnes estudiants de francès, universitaris i professors que van destacar la importància del francès com una llengua lligada a la cultura i a la modernitat. Van destacar, a més, la necessitat de continuar promocionant programes com l'Erasmus que els permet sortir de Romania per cursar estudis universitaris i alhora tenir un accés més qualificat al mercat de treball.

2.4.- ACTIVITATS DEL BUREAU I DE LES COMISSIONS

2.4.1.- Bureau Rabat, 5-6 de febrer 2014

Celebrat a Rabat sota la presidència de la Sra. Andrée Champagne (Senadora del Canadà) va comptar amb l'assistència d'una quarantena de parlamentaris i presidents de parlaments. Durant la reunió el Secretari General parlamentari de l'APF, Pascal Terrasse (diputat França) va presentar l'informe d'activitats. Posteriorment es va treballar sobre el quadre estratègic, es va aprovar el pressupost per a l'exercici 2014 i es va començar a treballar en el discurs que l'APF va fer en el marc de la Cimera de l'OIIF celebrada a Dakar el mes novembre. D'altra banda, els Presidents de les comissions permanents així com la Presidenta del Réseau des femmes parlementaires van informar sobre les diferents activitats realitzades des de l'última reunió del Bureau (juliol 2013).

El Bureau va decidir, finalment, aixecar les suspensions de les seccions de Guinea i Mali i ha emès una opinió favorable a aixecar la suspensió de Madagascar sempre i quan es procedeixi a instal·lar un parlament efectiu.

2.4.2.- Comissió Política

Al voltant d'una quarantena de participants, representant vint-i-dues seccions, es van reunir els dies 15 i 16 d'abril del 2014 a Libreville (Gabon) per participar a la reunió de la Comissió política, sota la presidència del Sr. André Schneider (França). La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

La Comissió va treballar el projecte de declaració sobre les situacions polítiques dins l'espai francòfon que posteriorment es va aprovar durant la reunió que la Comissió va celebrar prèvia a l'Assemblea General celebrada el mes de juliol a Ottawa, i posteriorment fou ratificada per l'Assemblea General.

2.4.3.- Comissió de l'Educació, de la Comunicació i dels Afers Culturals

La Comissió de l'educació, de la comunicació i dels afers culturals s'ha reunit a Brazzaville (Congo), els dies 7 i 8 d'abril de maig del 2014, sota la presidència del Sr. Didier Berberat (Suïssa). Una quinzena de seccions hi van ser representades. La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

Durant la reunió va tenir lloc una taula rodona sobre la llibertat de premsa, la responsabilitat i la formació dels periodistes que va comptar, entre d'altres, amb la presència del Sr. Jean Kouchner, secretari general e la Unió Internacional de la premsa francòfona. També es va presentar el projecte d'informe sobre el sistema dual dins la formació professional, a més del resum d'activitats de la CECAC i de la xarxa parlamentària de lluita contra el VIH.

2.4.4.- Comissió d'Afers Parlamentaris

La Comissió d'afers parlamentaris es va reunir a Pointe-aux-Piments (Maurici), els dies 27 i 28 d'abril de 2014 a Hanoi (Vietnam), sota la presidència del Sr. Robert Aubin (Canadà). La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

La comissió va abordar la situació dels programes de cooperació parlamentaris impulsats des de l'APF. També es va treballar en la intervenció de l'APF dins de la cimera de la OIF a Dakar i en el quadre estratègic, entre d'altres qüestions.

2.4.5.- Comissió de la Cooperació i del Desenvolupament

Els treballs de la Comissió de la cooperació i del desenvolupament han tingut lloc a Lomé (Togo) els dies 14 a 16 d'abril del 2014 sota la presidència del Sr. Salibou Garba (Tchad). Aquesta trobada va reunir durant dos dies una trentena de parlamentàries procedents de totes les regions de l'APF. La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

En la reunió es van presentar i examinar els projectes d'informes sobre l'Economia verda i l'ocupació dels joves dins l'espai francòfon. També es va informar sobre les negociacions comercials internacionals en el marc de l'Organització mundial del comerç i la contribució de la Francofonia en l'adopció d'estratègies nacionals de desenvolupament durable així com en la formulació de polítiques nacionals de gestió dels ecosistemes i els recursos naturals i finalment sobre els biocarburants.

2.5.- Reunió de la xarxa de dones parlamentàries

La reunió del Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie va tenir lloc els dies 19 i 20 de gener de 2014 al Quebec sota la presidència de la Sra. Françoise Bertieaux i va aplegar una trentena de parlamentàries representants d'una vintena de seccions de l'APF. La delegació andorrana que hi va participar estava integrada per la Presidenta, M.I. Sra. Patrícia Riberaygua i la Consellera General del Grup Mixt, M.I. Sra. Sílvia Bonet.

La Presidenta del Réseau va exposar l'informe d'activitats des del juliol 2013 i fins al gener 2014. També va informar sobre la reunió mantinguda a Brussel·les (desembre 2013) on la Presidenta del Comitè de la CEDEF (Conveni per a l'eliminació de qualsevol forma de discriminació vers les dones) va convidar al Réseau a visitar-los en la seu instal·lada a la delegació de les Nacions Unides a Ginebra.

En relació al CEDEF, la Sra. Lise Thériault (Diputada Quebec) va informar que una trentena de països de la Francofonia han ratificat ja el conveni. D'altra banda des del juliol del 2013, 8 països han estat revisats, entre ells Andorra. En aquest sentit, la Presidenta de la Delegació andorrana, Sra. Patrícia Riberaygua va intervenir per exposar les conclusions de l'últim informe de seguiment a Andorra que va tenir lloc el 4 d'octubre a Ginebra i on per primera vegada una parlamentària va integrar la delegació andorrana. El Réseau va felicitar la intervenció andorrana especialment perquè ha estat l'únic que ha presentat les conclusions i pel fet que una parlamentària hi hagi assistit. En conseqüència es proposa una declaració que serà sotmesa al Comitè director del Réseau i posteriorment a l'Assemblea. **Annex núm. 19**

En la reunió també es va presentar l'informe sobre “Promouvoir l'accès des femmes en politiques: la question de quotes” promogut per la secció francesa i “Femmes et mouvement coopératif” elaborat per la delegació canadenca.

De cara als propers informes s'acorda que els temes a tractar siguin “L'accès aux femmes aux médias” i “L'évolution de l'accès des filles à l'éducation aux écoles et à l'enseignement supérieur”.

En el marc d'aquesta reunió també es va celebrar el seminari sobre el vintè aniversari de la Declaració i el Programa d'acció de Beijing on per primera vegada hi assistiran, a banda del Réseau des femmes parlementaires de l'APF, membres de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) i de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) així com membres del fòrum interparlamentari americà National Conferenc of State Legislatures (NCSL).

Annex núm. 20

3.- INFORMACIÓ GENERAL

L' APF està integrada per representants de 79 parlaments o organitzacions interparlamentàries.

50 Seccions Membres

. BELGIQUE/COMMUNAUTE FRANÇAISE/WALLONIE- BRUXELLES	. GUINEE . GUINEE EQUATORIALE . HAITI . JERSEY . JURA . LAOS . LIBAN . LUXEMBOURG . MADAGASCAR . MALI . MANITOBA . MAROC . MAURICE . MAURITANIE . MONACO . NIGER . ARMENIE	. NOUVEAU-BRUNSWICK . NOUVELLE-ECOSSE . ONTARIO . QUEBEC . REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE 2 . REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO . RWANDA . SENEGAL . SEYCHELLES . SUISSE . TCHAD . TOGO . TUNISIE1 . VAL D'AOSTE . VANUATU . VAUD . VIETNAM
. BENIN . BURKINA FASO . BURUNDI . CAMBODGE . CAMEROUN . CANADA . CAP VERT . COMORES . CONGO . COTE D'IVOIRE . CENTRAFRIQUE2 . EGYPTE1 . FRANCE . GABON . GRECE		

15 Seccions Associades

. ALBANIE . ALBERTA . ANDORRE . ARMENIE . BULGARIE . COLOMBIE BRITANNIQUE . GENEVE	. HONGRIE . ILE-DU-PRINCE- EDOUARD . LITUANIE . MACEDOINE . MOLDAVIE . POLOGNE . ROUMANIE	. SASKATCHEWAN . VALAIS
---	--	----------------------------

16 Observadors

. BOSNIE HERZÉGOVINE . CATALOGNE . CROATIE . FORUM DES FRANCOPHONES DU PARLEMENT EUROPEEN . GEORGIE . CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES (COPA)	. MAINE . REPUBLIQUE TCHEQUE . SERBIE . COMITE PARLEMENTAIRE DE L'UEMOA . PARLEMENT PANAFRICAIN	. PARLEMENT BENELUX . COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE LA CEMAC . LOUISIANE . LETTONIE . NEW HAMPSHIRE
---	---	--

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Paul McIntyre	Canada	Sénateur
Premier vice-président	M. Aubin Minaku NDJALANDJOKO	République démocratique du Congo	Président de l'Assemblée nationale
Vice-présidents	M. Jean-Charles Luperto	Belgique/ Communauté française/ Wallonie-Bruxelles	Député
	M. Mathurin Coffi NAGO	Bénin	Président de l'Assemblée nationale
	M. Guillaume Kigbafori SORO	Côte d'Ivoire	Président de l'Assemblée nationale
	M. Jacques CHAGNON	Québec	Président de l'Assemblée nationale
	M. Jean-Pierre DUFAU	France	Député
	Mme NGUYEN Thuy Anh	Vietnam	Députée
Trésorier	M. Michel WOLTER	Luxembourg	Député
Membres	M. Pontien NIYONGABO	Burundi	2eme vice-président du Sénat
	M. Hilarion ETONG	Cameroun	1er vice-président de l'Assemblée nationale
	M. Hama AMADOU	Niger	Président de l'Assemblée nationale
	M. André BURRI	Jura	Député
	M. Rachid Talbi Alami	Maroc	Président de la Chambre des représentants
	Mme France GELINAS	Ontario	Députée
	M. Moustapha NIASSE	Sénégal	Président de l'Assemblée nationale
	Mme Anne Seydoux-Christe	Suisse	Conseillère aux Etats

MEMBRES DE DROIT			
Secrétaire général parlementaire	M. Pascal TERRASSE	France	Député
Présidents de commissions			
- Président de la Commission politique	Mme Michèle ANDRÉ	France	Sénatrice
- Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles	M. Didier BERBERAT	Suisse	Conseiller aux Etats
- Président de la Commission des affaires parlementaires	M. Robert AUBIN	Canada	Député
- Président de la Commission de la coopération et du développement	M. Salibou GARBA	Tchad	Député
- Présidente du réseau des femmes parlementaires	Mme Françoise BERTIEAUX	Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles	Députée
Chargés de mission			
- Chargé de mission Afrique	M. Christophe LUTUNDULA PENE APALA	RD Congo	Député
- Chargé de mission Amérique	M. Michel SAMSON	Député	Nouvelle-Ecosse
- Chargé de mission Asie-Pacifique	Mme Boungnong BOUPHA	Députée	Laos
- Chargé de mission Europe	M. Jean-Paul WAHL	Communauté française de Belgique/Wallonie-Bruxelles)	Député

CALENDARI PROVISIONAL D'ACTIVITATS 2015

26 - 27 gener	Bureau de l'APF	Clermont-Ferrand (France)
5 - 6 febrer	Réunion du Réseau des femmes parlementaires	Saint Vincent (Val d'Aoste)
30 març - 2 abril	Réunion de la Conférence des Présidents de la région Europe	Erevan (Arménie)
22 - 23 abril	Réunion de la Commission des affaires parlementaires.	Antananarivo (Madagascar)
Pendent data	Réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles	Lomé (Togo)
Pendent data	Réunion de la Commission de la coopération et du développement	Victoria (Seychelles)
Pendent data	Réunion de la Commission politique	(Cambodge)
Pendent data	XXXXI Assemblée Plénière	Berne (Suisse)
12 - 15 octobre	XXVIIIème Assemblée régionale Europe.	Saint-Héliier (Jersey)

ANNEXES

Annex núm. 1
Memorandum d'entente
entre l'Organisation
Internationale de la
Francophonie et l'Assemblée
Parlementaire de la
Francophonie

**MEMORANDUM D'ENTENTE ENTRE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
ET
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

L'Organisation internationale de la Francophonie, ci-après désignée « l'OIF », ayant son siège au 19-21, avenue Bosquet, 75007, Paris, France, représentée par le Secrétaire général, S.E. Monsieur Abdou Diouf, d'une part,

et

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ci-après désignée « l'Assemblée », ayant son siège au 233, boulevard Saint-Germain, 75007, Paris, France, représentée par son Secrétaire général parlementaire, S.E. Monsieur Pascal Terrasse, d'autre part,

- CONSIDÉRANT** les dispositions de la Charte de la Francophonie et notamment celles relatives à l'OIF et à l'Assemblée ;
- CONSIDÉRANT** que l'Assemblée, qui émane des parlements et assemblées exerçant le pouvoir législatif dans des États et des communautés totalement ou partiellement francophones, est reconnue par la Charte comme l'Assemblée consultative de la Francophonie ;
- RAPPELANT** le rôle de l'Assemblée dans le suivi de la mise en œuvre des déclarations, des résolutions, des politiques et cadres stratégiques adoptés par les Chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des Sommets de la Francophonie, telles que la Déclaration de Bamako, la Déclaration de Saint-Boniface ainsi que le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
- RAPPELANT** que l'Assemblée est un interlocuteur privilégié de la Francophonie auprès des parlements de l'espace francophone;
- RAPPELANT** que l'Assemblée œuvre en faveur de l'application, au sein des parlements de l'espace francophone, des déclarations, résolutions, politiques et cadre stratégique

adoptés par les Chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des Sommets de la Francophonie;

RAPPELANT

que l'Assemblée œuvre en faveur de l'application au sein de ses parlements membres des principes édictés par la Charte de la Francophonie, la déclaration de Bamako et la déclaration de Saint-Boniface;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

**ARTICLE I
OBJET**

1. L'OIF et l'Assemblée conviennent de coopérer, par le biais de leurs organes compétents, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs qu'elles ont en commun, notamment par l'échange d'information et de documentation, par la consultation et la représentation réciproques ainsi que par la réalisation d'actions conjointes.

**ARTICLE II
ECHANGE D'INFORMATION**

1. Conformément à l'esprit de la Charte de la Francophonie et sous réserve des dispositions qui pourraient être nécessaires pour sauvegarder le caractère confidentiel de certains documents et informations, les parties procéderont, en tant que de besoin, à des échanges d'informations et de documents concernant les questions d'intérêt commun.
2. Le Secrétaire général de la Francophonie peut informer directement les parlementaires de ses activités politiques, diplomatiques et de coopération ainsi que de la préparation et du suivi des décisions des Sommets à l'occasion de sa participation aux sessions annuelles de l'Assemblée. Cette séquence est suivie d'une séance de questions-réponses avec les parlementaires.
3. L'Administrateur de l'OIF peut informer directement le Bureau de l'Assemblée sur l'exécution et la gestion des programmes de coopération multilatéraux de l'OIF à l'occasion de sa participation aux réunions de cette instance.
4. Le Secrétaire général de la Francophonie s'informe des travaux de l'Assemblée en entendant son Président, son Premier Vice-président, son Secrétaire général parlementaire, ou leurs représentants.

**ARTICLE III
REPRESENTATION ET CONSULTATION RÉCIPROQUES**

1. Les deux parties veillent à leur représentation réciproque aux différentes réunions ou manifestations qu'elles organisent.

2. L'Assemblée participe aux travaux de toutes les instances de la Francophonie selon les modalités prévues par ses textes normatifs. Elle peut délibérer et formuler des recommandations sur toute question qui lui est soumise. Elle peut également émettre, le cas échéant, des recommandations de sa propre initiative.
3. Le Secrétaire général de la Francophonie, le Président du Sommet de la Francophonie, le Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, l'Administrateur de l'OIF et les responsables des opérateurs de la Francophonie reconnus par le Sommet sont invités aux travaux des sessions annuelles de l'Assemblée. La parole leur est donnée chaque fois qu'ils la demandent. Ils ne prennent pas part aux votes.
4. Le Secrétaire général de la Francophonie, l'Administrateur de l'OIF et les responsables des opérateurs de la Francophonie reconnus par le Sommet, ou leurs représentants, peuvent être invités aux travaux des commissions, réseaux et assemblées régionales de l'Assemblée. La parole leur est donnée chaque fois qu'ils la demandent. Ils ne prennent pas part aux votes.
5. Le Secrétaire général de la Francophonie est consulté pour toute mission d'information ou toute mission de bons offices qui pourraient être organisées par l'Assemblée.
6. Les parties procéderont, chaque fois que cela sera souhaitable et utile, à des consultations portant sur des questions d'intérêt commun ou des sujets relatifs à leur coopération.

ARTICLE IV MODALITES DE COOPÉRATION

1. Les deux parties pourront entreprendre des actions ou des programmes conjoints en vue de la réalisation d'objectifs d'intérêt mutuel. Un protocole définira les modalités selon lesquelles chaque partie participera à ces actions et déterminera la nature et la portée des engagements que chacune d'elles devra assumer.
2. Le Secrétaire général de la Francophonie, à sa discrétion, peut solliciter l'expertise des parlementaires de l'Assemblée lors de l'envoi de missions de prise de contact et d'information de la Francophonie dans le cadre des dispositions prévues par la Déclaration de Bamako, notamment lorsque ces dernières impliquent les organes législatifs des États concernés. Cette sollicitation est alors adressée au Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée.
3. L'Assemblée participe aux missions francophones d'observation électorales et aux missions d'information et de contacts de la Francophonie à l'occasion des élections organisées à l'initiative et à la discrétion du Secrétaire général de la Francophonie, qui s'appuie alors sur son expertise en la matière. À cet effet, le Secrétaire général se concerta au besoin avec l'Assemblée afin que ces missions soient organisées conformément aux principes directeurs établis par le Conseil permanent de la Francophonie. Des parlementaires membres de l'Assemblée peuvent être

désignés à la présidence de ces missions, selon l'appréciation du Secrétaire général.

ARTICLE V MODIFICATION ET DÉNONCIATION

1. Le présent mémorandum d'entente peut être modifié avec le consentement des deux parties.
2. Le présent mémorandum d'entente peut être dénoncé par l'une des deux parties à condition qu'un préavis de six mois ait été notifié à l'autre partie.

ARTICLE VI ENTREE EN VIGUEUR

1. Le présent mémorandum d'entente entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé le présent mémorandum d'entente en double exemplaire, en français.

Fait à Paris, le

Pour l'Organisation internationale de
la Francophonie,

Pour l'Assemblée parlementaire de la
Francophonie,

Le Secrétaire général

Le Secrétaire général parlementaire

Annex núm. 2

**Avis de la Section Andorre
sur le document de travail en
vue de l'élaboration d'un
cadre stratégique pour l'APF**



CONSEIL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R.
Section de la
Principauté d'Andorre



**AVIS DE LA SECTION ANDORRE SUR
LE DOCUMENT DE TRAVAIL EN VUE DE L'ÉLABORATION
D'UN CADRE STRATÉGIQUE POUR L'APF (2013-2017)
PRESENTÉ À RABAT EN FÉVRIER 2014 PAR M. PASCAL
TERRASSE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PARLEMENTAIRE**



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R.
Section de la
Principauté d'Andorre

Introduction

La section d'Andorre voudrait féliciter l'initiative de l'élaboration de ce cadre stratégique pour l'APF qui est courageux, ambitieux, participatif et inclusif. Nous voudrions ainsi remercier le Secrétaire General pour avoir eu la considération de demander l'avis aux différentes Sections, lesquelles surement apporteront des commentaires constructifs sur un sujet qui nous incombe à tous et qui nous préoccupe. C'est vrai que la visibilité de l'APF devrait être plus forte sur la scène internationale et aussi nous ne devrions pas oublier de développer le fonctionnement correct et plus approfondi au sein de notre organisation.

Nous pensons qu'il faudrait dynamiser le fonctionnement de l'APF au niveau interne pour pouvoir arriver à « la nouvelle APF ». Pour cela, il faudra, à notre humble avis modifier certains points du règlement de l'APF.

A continuation, vous trouverez nos commentaires aux différentes mesures proposées, comme vous nous l'avez demandé en respectant la présentation retenue, par orientation stratégique, actions et propositions.

Orientation stratégique n° 1 : Faire de l'APF un acteur à part entière des relations internationales.

Action 1.1 : Susciter de nouvelles adhésions

Propositions du document de travail :

- Une première initiative pourrait être de solliciter les membres de l'OIF non membres de l'APF pour leur suggérer d'adhérer à notre Assemblée. Un courrier du Secrétaire Général parlementaire pourrait être adressé en ce sens à chaque Président d'Assemblée concerné,
- Une deuxième initiative pourrait consister à prendre contact avec un certain nombre de pays non membres de l'OIF pour leur proposer une adhésion à l'APF. Il apparaît logique que, pour chaque région, la liste de ces pays soit déterminée en



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R.
Section de la
Principauté d'Andorre

priorité par nos chargés de mission régionaux ou chacune de nos quatre assemblées régionales. Voilà pourquoi à ce stade aucun pays n'est nommément désigné.

Nous sommes d'accord avec le fait de susciter de nouvelles adhésions au sein de l'APF, mais nous croyons que pour ce faire il faudrait suivre une certaine cohérence par rapport à ces modalités. En effet, l'article 5.3 du règlement est très clair sur les modalités pour l'adhésion d'une section. De plus toutes les sections de l'APF sont soumises à l'application de l'article 4.1 du règlement qui prône le partage des valeurs de la Francophonie tels que le partage de la langue française et des valeurs universelles.

Selon l'article 4 du règlement de l'APF, notre organisation est composée de sections membres, associées et selon l'article 6 de sections d'observateurs. L'Andorre est État membre de l'OIIF et section associée de l'APF (l'Université d'Andorre : Université associée à l'AUIF). Il faudrait peut-être réviser le règlement de l'APF dans l'objectif d'être plus proche de celui de l'OIIF, afin de compléter le travail exécutif de l'OIIF avec le travail représentatif de l'APF, sans perdre nos valeurs citées à la Charte de la Francophonie.

Action 1.2 : Inscrire davantage les travaux de l'APF dans l'actualité internationale

Propositions du document de travail :

- S'interroger sur l'opportunité pour le Bureau de retenir un thème de réflexion spécifique les années où il n'y a pas de Sommet de la francophonie,
- Dans tous les cas, prendre en considération l'agenda international pour la détermination des thèmes des travaux de l'APF.

Cette action nous semble très importante et très cohérente. Nous pensons, en effet, qu'il est prioritaire de choisir un thème de réflexion en relation avec l'agenda internationale afin d'inscrire davantage les travaux de l'APF dans l'activité internationale.

Cette action, selon notre avis, est liée avec l'action 5.1 « Développer une politique de communication davantage tournée vers l'extérieur ».



CONSELL GENERAL

PRINCIPAT D'ANDORRA

A.P.P.

Section de la
Principauté d'Andorre

En effet, nous considérons qu'il faut choisir les thèmes des travaux en fonction de l'actualité internationale, et surtout savoir communiquer les résultats de nos travaux.

Action 1.3 : Renforcer l'action politique de l'APF dans la gestion des crises et l'accompagnement des transitions

Propositions du document de travail :

- Développer les missions de bons offices de l'APF dans le cadre de la prévention des crises ou de la facilitation des processus de conciliation,
- Confier à la Commission politique la mise à plat et la révision des éléments réglementaires relatifs aux mécanismes de sanctions et de suspensions, en lui recommandant d'accroître la flexibilité des mécanismes afin de permettre à l'APF de jouer un rôle accru dans les processus de conciliation.

Il nous semble important que l'APF puisse aider, en effet, les pays en crise institutionnelle au niveau de la prévention et de la facilitation des processus de conciliation. Il faudrait, à notre avis, travailler conjointement avec l'OIF pour pouvoir mettre en œuvre des processus corrects et logiques, selon les différentes compétences, afin d'aider ces pays en crise qui solliciteraient la participation de nos organisations. Il est important donc de réviser notre règlement avec la participation étroite des compétences de l'OIF et de plus de ne pas oublier d'impliquer le Réseau de femmes parlementaires qui est connaisseur des violations des droits de la femme et des jeunes filles dans ces pays en crise institutionnelle.

Action 1.4 : Développer les partenariats

Propositions du document de travail :

- Mandater le Secrétaire général parlementaire pour rechercher des partenariats avec les opérateurs et associations francophones, les associations d'élus et autres assemblées parlementaires internationales, les organisations internationales, les instituts de recherche en relations internationales et les fondations privées, et les grandes entreprises privées.



CONSELL GENERAL

PRINCIPAT D'ANDORRA

A.B.F.
Section de la
Principauté d'Andorre

Il nous semble fondamental de rechercher des partenariats avec les opérateurs et associations francophones, les associations d'élus et autres assemblées parlementaires internationales, les organisations internationales, les instituts de recherche en relations internationales et les fondations privées, les grandes entreprises privées.

Il faut bien étudier ces partenariats avant de les concrétiser afin qu'ils donnent une valeur ajoutée à notre organisation sans oublier l'esprit et les valeurs de la Francophonie.

Nous avons noté une bonne harmonie et un approfondissement de nos connaissances lors de la dernière réunion intersessionnelle du Réseau des femmes parlementaires de l'APF qui s'est tenu en janvier 2014 au Québec. Lors de la deuxième journée nous nous sommes réunies pour la première fois avec le réseau des femmes parlementaires du Commonwealth et le réseau des femmes parlementaires des Amériques pour participer au Séminaire interparlementaire en vue du 20^e anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Beijing en 2015. Nous proposons pouvoir répéter ce type d'expérience de partage avec d'autres organisations homologues, pour différentes commissions de l'APF, afin que le résultat de notre travail puisse s'élargir à niveau international.

Nous pensons, aussi, qu'il faut encore travailler avec nos partenaires actuels pour donner plus de visibilité à l'APF (TV5 Monde, AUF, UNESCO...).

Enfin, le Secrétaire général parlementaire devrait partager son travail avec les sections ou le Bureau avant de confirmer les nouveaux partenaires.

Orientation stratégique n° 2 : Dynamiser les relations avec les parlements membres.

Action 2.1 : Mieux suivre le devenir des résolutions

Propositions du document de travail :



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R.
Section de la
Principauté d'Andorre

- Demander aux commissions de veiller à l'adoption de résolutions courtes axées sur des mesures concrètes et mesurables,
- Demander aux commissions de l'APF d'encourager leurs membres à informer de ces résolutions les instances appropriées de leurs parlements nationaux,
- Envoyer une lettre du Secrétaire général parlementaire aux sections leur demandant avant le 30 avril de chaque année un rapport de suivi des résolutions adoptées par l'APF à la session précédente
- Établissement d'un rapport annuel du Secrétaire général parlementaire présenté lors du Bureau et de la session de juillet sur le suivi accordé par les sections aux résolutions adoptées par l'APF.

Comme le dit l'article 5.5 de notre règlement « Chaque section a le devoir de saisir son parlement et d'informer son gouvernement des résolutions, recommandations et avis adoptés par l'Assemblée, de contribuer à leur mise en œuvre et de tenir au courant le secrétariat général, notamment dans son rapport annuel des actions entreprises et des résultats obtenus », nous adhérons à cette proposition. De plus le Secrétaire général parlementaire a commencé à appliquer cette action en demandant aux sections un rapport de suivi des résolutions adoptées par l'APF à la session précédente de Juillet 2013 à Abidjan.

Il nous semble primordial que les commissions et les réseaux adoptent des résolutions courtes et axées à des mesures concrètes et mesurables afin de pouvoir les mettre en œuvre.

Action 2.2 : Améliorer la circulation de l'information entre parlements et l'APF sur leurs actions respectives

Propositions du document de travail :

- Confier à la Commission des affaires parlementaires une étude sur les moyens pour l'APF de mieux répondre aux besoins des parlements en matière d'information sur les pratiques parlementaires,
- Demander aux présidents de section de solliciter auprès de leur Assemblée un débat annuel sur la Francophonie.



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

A.P.F.
Section de la
Principauté d'Andorre

Nous approuvons pleinement la première proposition afin de répondre aux besoins des parlements en matière d'information sur les pratiques parlementaires. Il nous semble important que toutes les sections aient les informations nécessaires pour leur développement dans la Francophonie. Nous voudrions apporter quelques points pour optimiser cette action :

- Le Réseau des femmes parlementaires a déjà le souci de compiler des initiatives parlementaires des différentes sections afin de pouvoir les partager et ainsi améliorer la circulation de l'information et d'aider les sections dans leurs projets parlementaires,
- Selon l'article 10.14 du règlement « Les réunions du Bureau font l'objet d'un relevé de décisions et d'un compte rendu, qui sont diffusés à toutes les sections » et l'article 12.10 du règlement « Les réunions des commissions ne sont pas publiques, sauf décisions contraire de la commission concernée, mais font l'objet d'un compte rendu qui est diffusé à toutes les sections dans les meilleurs délais », en conséquence les sections devraient recevoir dans un délai correct les compte rendus du Bureau et des commissions. Nous proposons d'établir par règlement un délai, par exemple, de 15 jours pour envoyer les comptes rendus et les décisions à toutes les sections (membres ou non du Bureau ainsi qu'aux sections qui n'ont pas pu assister aux travaux des commissions pour des raisons diverses), afin d'améliorer la participation et la communication entre les sections.

Ces comptes rendus pourraient être publiés dans la page web de l'APF avec une clef d'admission pour chaque section dans un espace privé, par exemple.

Action 2.3 : Valoriser les savoirs et les compétences francophones

Propositions du document de travail :

- Intégrer dans les actions de l'APF la possibilité d'une aide à l'apprentissage du français par les parlements et les fonctionnaires parlementaires,



CONSELL GENERAL

PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R

Section de la
Principauté d'Andorre

- Demander aux sections d'identifier et faire connaître à l'APF l'expertise et les travaux de leurs membres,
- Imaginer un programme de contact et d'échanges avec de jeunes parlementaires en devenir.

Il est vrai que la première proposition est axée pour les sections associées dont leur pays n'est pas à 100% francophone selon l'article 4.3 de notre règlement. Tout ce qui concerne l'apprentissage du français et des valeurs francophones, qu'il soit centré sur les sections ou sur les jeunes en devenir, est bienvenu dans notre organisation.

Orientation stratégique n° 3 : Enrichir et diversifier le rôle de l'APF en tant qu'acteur francophone de la coopération interparlementaire.

Action 3.1 : Créer un programme de développement parlementaire

Propositions du document de travail :

- Définir les grands principes d'un Programme de développement parlementaire : offre de service-type, élaboration d'une structure de gouvernance pour ses grandes orientations et sa mise en œuvre...
- Missions de l'APF auprès des États en sortie de crise ou en développement démocratique (Centrafrique, Mali, Madagascar, Guinée...) pour leur proposer l'aide de l'APF en vue de l'amélioration du fonctionnement du parlement,
- Constitution d'un véritable réseau d'experts francophones (parlementaires, fonctionnaires parlementaires, universitaires...) sur des compétences précises et diversifiées relatives au fonctionnement des parlements,
- Recenser les partenariats ou actions développés par chaque parlement membre au bénéfice des autres assemblées.

Nous pensons que créer un programme de développement parlementaire ne peut être qu'une bonne idée. Nous sommes convaincus que toute aide que l'APF peut apporter sera bienvenue sans dépasser nos compétences.

Action 3.2 : Rechercher de nouveaux partenaires et financements pour nos actions de coopération



CONSELL GENERAL

PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R

Section de la
Principauté d'Andorre

Propositions du document de travail :

- Renégocier la convention entre le PNUD et l'APF signée en janvier 2009,
- Etablir une liste des principaux acteurs internationaux en matière de coopération parlementaire avec lesquels l'APF serait susceptible de passer de partenariats pour la mise en œuvre de projets de coopération interparlementaire.
- Faire savoir aux parlements intéressés mettant en œuvre des actions de coopération que l'APF serait susceptible de les accompagner,
- Etudier la possibilité de créer une plate-forme virtuelle d'échanges d'information sur les actions de coopération menées ou reçues par les parlements membres.

Notre avis est le même que pour l'action 3.1. Pour pouvoir développer le point 3.1 il faut un financement qui n'implique pas à l'APF sa dénaturalisation.

Action 3.3 : Développer la notion d'évaluation et de résultat

Propositions du document de travail :

- Développer un outil d'évaluation des programmes de l'APF.

C'est vrai qu'il faut développer un outil d'évaluation des programmes de l'APF avec de bons paramètres afin de voir leur efficacité, non seulement pécuniaire mais aussi qualitatif. Des entreprises d'audits peuvent aider l'APF dans cette recherche.

Orientation stratégique n° 4 : Approfondir et enrichir notre relation avec l'OIIF.

Action 4.1 : Consolider les relations institutionnelles et financières entre l'APF et l'OIIF

Propositions du document de travail :

- Donner mandat au Secrétaire général parlementaire de mener à bien les discussions avec l'OIIF sur le contenu d'une nouvelle convention et participer activement à l'élaboration du futur Cadre stratégique à moyen terme de la Francophonie.



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R.
Section de la
Principauté d'Andorre

Nous sommes d'accord sur ce point si important, néanmoins nous croyons que ce poids ne doit pas être porté que par le Secrétaire général parlementaire. Nous croyons qu'il doit être partagé par d'autres membres de l'APF, comme par exemple la Présidente de l'assemblée parlementaire, les chargés de missions des 4 régions....

En effet le Secrétaire Général parlementaire pourrait aller négocier avec l'OIF mais prendre les décisions en accord avec les membres cités auparavant.

Action 4.2 : Renforcer les synergies entre l'APF et l'OIF sur des thématiques nouvelles et communes

Propositions du document de travail :

- Demander aux différentes commissions de travailler sur de nouvelles perspectives de convergence avec les directions de l'OIF.

Nous adhérons pleinement à cette action. Nous voudrions ajouter aussi les réseaux.

Action 4.3 : Développer notre expertise et notre pratique en matière d'assistance électorale

Propositions du document de travail :

- Proposer à l'OIF que soit confiée à un parlementaire la présidence d'au moins une mission électorale dans l'année à venir et une représentation significative des parlementaires au sein de ces missions,
- Identifier un certain nombre de parlementaires d'experts en processus électoraux (voir d'anciens parlementaires) : fichier électoral, médias... dans la perspective de la création d'une base de données
- Rédiger un vade-mecum de l'observation électorale à l'attention de ses membres appelés à participer à de telles missions.

Nous sommes d'accord sur toutes ces actions.

Orientation stratégique n° 5 : Accroître la visibilité de l'APF.



CONSELL GENERAL

PRINCIPAT D'ANDORRA

A.P.F.
Section de la
Principauté d'Andorre

Action 5.1 : Développer une politique de communication davantage tournée vers l'extérieur

Propositions du document de travail :

- Proposer une nouvelle maquette et architecture pour le site APF,
- Proposer un contenu pour les deux types de revues, mensuelle et semestrielle,
- Continuer à développer la présence de l'APF sur les réseaux sociaux,
- Associer l'APF à l'organisation d'un ou plusieurs événements culturels, par exemple un concours de joutes oratoires.

Il est vrai qu'il faudrait une refonte du site internet de l'APF pour faciliter le partage de l'information et sa diffusion. Il serait, à notre avis, nécessaire d'implanter un site privé pour les sections avec un mot de passe pour avoir accès directement aux rapports ou aux autres informations d'intérêt et ainsi de promouvoir la participation des sections.

L'idée des revues mensuelle et semestrielle est très judicieuse. Nous avons pu voir la première édition mensuelle « Lettre de la Francophonie parlementaire », et nous voulons vous en féliciter pour l'initiative et le contenu.

De nos jours, il est impératif de continuer de développer la présence de l'APF sur les réseaux sociaux.

Il nous semble nécessaire d'accroître la visibilité de l'APF à travers TV5 Monde. Nous pensons que l'actualité de l'APF devrait être plus couverte par TV5 Monde.

L'idée d'un concours de joutes oratoires nous séduit. En effet l'expérience vécue lors de la dernière assemblée de jeunes à Abidjan fut très intéressante.

Action 5.2 : Renforcer les synergies au sein de l'APF

Propositions du document de travail :



CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

A.R.R.
Section de la
Principauté d'Andorre

- Développer le partage d'information et le travail en commun entre les commissions,
- Créer des banques de données permettant d'identifier les compétences spécifiques des parlementaires.

Nous partageons ces propositions et notre opinion a été rapportée à l'action 1.4 et 2.2.

Merci pour nous avoir fait participer de ces réflexions. Nous espérons que l'avis de la section d'Andorre sera utile.

Nous sommes convaincus que l'APF doit définir un nouveau cadre stratégique afin de construire une Francophonie porteuse d'une vision et de valeurs qui intéressera le monde, hors espace francophone, et capable de rassembler des peuples aux cultures différentes.

Andorre la Vielle, le 16 avril 2014

Mme. Patrícia Riberaigua Marme

Présidente Délégation andorrane APF

Annex núm. 3
Cadre stratégique de l'APF
(2013-2017)

Cadre stratégique de l'APF (2013-2017)

OTTAWA (CANADA) | 7- 8 JUILLET 2014

Mot de la Présidente de l'APF, Mme Andrée Champagne	1
Méthodologie	2
Vers une nouvelle étape pour l'APF	3
<i>Orientation stratégique n° 1 : Faire de l'APF un acteur à part entière des relations internationales</i>	4
Action 1.1 : Inscrire davantage les travaux de l'APF dans l'actualité internationale	4
Action 1.2 : Renforcer l'action politique de l'APF dans la gestion des crises et l'accompagnement des transitions	5
Action 1.3 : Développer les partenariats	7
Action 1.4 : Identifier d'éventuelles nouvelles adhésions	8
<i>Orientation stratégique n° 2 : Dynamiser les relations avec les parlements membres</i>	11
Action 2.1 : Mieux suivre le devenir des résolutions	11
Action 2.2 : Améliorer la circulation de l'information entre parlements et l'APF sur leurs actions respectives	12
Action 2.3 : Valoriser les savoirs et les compétences parlementaires francophones	13
<i>Orientation stratégique n° 3 : Enrichir et diversifier le rôle de l'APF en tant qu'acteur francophone de la coopération interparlementaire</i>	15
Action 3.1 : Créer un Programme de développement parlementaire	15
Action 3.2 : Rechercher de nouveaux partenaires et financements pour nos actions de coopération	18
Action 3.3 : Développer la notion d'évaluation et de résultat	19
<i>Orientation stratégique n° 4 : Approfondir et enrichir notre relation avec l'OIF</i>	20
Action 4.1 : Consolider les relations institutionnelles et financières entre l'APF et l'OIF	21
Action 4.2 : Renforcer les synergies entre l'APF et l'OIF sur des thématiques nouvelles et communes	22
Action 4.3 : Développer notre expertise et notre pratique en matière d'assistance électorale	23
<i>Orientation stratégique n° 5 : Accroître la visibilité et l'efficacité de l'APF</i>	24
Action 5.1 : Développer une politique de communication davantage tournée vers l'extérieur	24
Action 5.2 : Renforcer les synergies au sein de l'APF	26

Mot de la Présidente de l'APF, Mme Andrée Champagne

À Abidjan, en juillet 2013, lors de mon allocution de prise officielle de fonctions en tant que Présidente de l'APF, j'avais affirmé que notre voix, celle de l'APF, non seulement « PEUT porter », mais « DOIT porter ». Nous avons ce droit et cette responsabilité de faire respectueusement entendre à la Francophonie et à toutes ses institutions la voix des peuples de l'espace francophone, sans complaisance et sans complexe.

Aussi ai-je proposé que l'Avis que donne l'assemblée consultative qu'est l'APF auprès de la Francophonie fasse l'objet de débats et de larges consultations afin de refléter cette diversité qui fait la richesse de l'APF et que nos commissions et réseaux fassent converger leurs travaux en se concentrant sur le thème retenu pour le Sommet, remettant ainsi le débat, à sa juste place, au centre du modus operandi de l'APF.

Je constate que notre Secrétaire général parlementaire partage cette vision. Aussi est-ce sur mon plein et entier appui qu'il peut compter pour promouvoir les grands axes qu'il propose pour constituer la base d'un Cadre stratégique pour l'APF pour les quatre prochaines années, un Cadre stratégique non seulement opportun mais nécessaire.

**Andrée Champagne,
Présidente de l'APF, sénatrice (Canada)**

Méthodologie

L'élaboration d'un document formel présentant les orientations stratégiques de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) pour les prochaines années (2013-2017) répond à une promesse de la nouvelle équipe dirigeante élue lors de la session plénière de l'APF à Abidjan en juillet 2013. Votre Secrétaire général parlementaire, M. Pascal Terrasse, avait annoncé ce document, sous l'impulsion de la Présidente Mme Andrée Champagne, dans son intervention qui a suivi son élection. Une durée quadriennale a été retenue car elle donne à la fois le temps et la visibilité nécessaires pour sa mise en œuvre.

L'élaboration de ce Cadre stratégique répond à une triple exigence : organiser une réflexion ouverte et partagée entre les membres du Bureau et les sections membres sur l'avenir et la fonction de l'APF ; définir les principaux objectifs pour les années à venir afin de mobiliser toutes les énergies dans une direction commune ; mais aussi recenser les principales actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Car ce cadre stratégique tiendra lieu de plan d'actions pour l'APF dans les années à venir et il conviendra, à l'occasion des Bureaux, d'en faire un suivi régulier.

Un premier projet a été présenté au Bureau de Rabat de février 2014. Il se voulait, à ce stade, un simple document de travail. Ce document a fait l'objet d'échanges fournis et a par la suite été envoyé pour avis et commentaires à l'ensemble des sections, accompagné du compte rendu des débats au Bureau.

Le présent projet modifié tient compte des remarques formulées par les sections ayant répondu à cette consultation. Il est destiné à être soumis à la session plénière d'Ottawa de juillet 2014 pour adoption.

Vers une nouvelle étape pour l'APF

La place de l'APF sur la scène internationale, et plus particulièrement dans la sphère francophone, s'est affermie au cours des dernières années. Créée en 1967 sous la forme d'une simple amicale de parlementaires, sous le nom d'Association internationale des parlementaires de langue française, puis remplaçant en 1989 le nom d'association par celui d'assemblée, elle s'est transformée en 1998 en Assemblée parlementaire de la Francophonie, et s'est vue reconnaître par la Charte de la Francophonie (tant celle d'Hanoï en 1997 que celle d'Antananarivo en 2005) le statut d'« Assemblée consultative de la Francophonie ». Ce que recouvre ce statut d'Assemblée consultative n'a toutefois pas été très clairement défini : aucun texte n'établit précisément les éléments sur lesquels l'APF peut être amenée à se prononcer.

L'APF s'est donc développée de manière un peu empirique. Son principal succès a été de créer un espace vivant d'échanges et de dialogue entre parlementaires francophones et de promouvoir les principales valeurs de la Francophonie, au centre desquelles notre attachement à la langue française, le respect des droits de l'Homme, les valeurs démocratiques, la promotion de l'État de droit et l'égalité entre hommes et femmes.

À l'image de l'élan senghorien des pères fondateurs, après la Francophonie des 19 et 20^{ème} siècle, nous devons construire une troisième Francophonie porteuse d'une vision et de valeurs qui intéressent le monde, hors espace francophone, et capable de rassembler des peuples aux cultures différentes.

Le Cadre stratégique 2013-2017 s'inscrit dans cette continuité mais part du présupposé qu'il est possible de mieux faire entendre la voix de l'APF tant sur la scène internationale qu'au sein des pays francophones, de faire que cette voix soit davantage écoutée et même sollicitée. Il prétend également mieux faire connaître et utiliser les compétences des parlementaires francophones.

Ce Cadre stratégique identifie trois axes d'intervention pour l'APF :

- faire davantage intervenir l'APF comme acteur à part entière des relations internationales ;
- dynamiser ses relations avec les parlements membres ;
- enrichir et diversifier le rôle de l'APF en tant qu'acteur francophone de la coopération interparlementaire.

Et ces objectifs doivent être servis par une double préoccupation plus fonctionnelle :

- l'approfondissement des relations APF/OIF ;
- la recherche d'une meilleure visibilité pour l'APF.

Orientation stratégique n° 1 : Faire de l'APF un acteur à part entière des relations internationales

Dans nos sociétés surinformées et globalisées, les États et les gouvernements n'ont plus le monopole des relations internationales. Il faut aujourd'hui compter avec de nouveaux acteurs que sont les grandes entreprises, les ONG, les médias, la société civile et aussi les parlements.

La diplomatie parlementaire est devenue une réalité moderne.

Les parlements ont pour eux la souveraineté populaire acquise par le suffrage des peuples. Cette légitimité renforce l'autorité de leurs interventions et incarne concrètement ce qu'il importe d'encourager. Il ne saurait exister de démocratie sans parlement.

L'APF a en conséquence un rôle particulier à jouer sur la scène internationale et francophone. Il convient à la fois de promouvoir et mieux le définir.

Pour ce faire, quatre axes d'actions pourraient être retenus :

- inscrire davantage les travaux de l'APF dans l'actualité internationale ;
- renforcer l'action politique de l'APF dans les situations de crise ou de transition ;
- développer les partenariats.
- susciter de nouvelles adhésions.

Action 1.1 : Inscrire davantage les travaux de l'APF dans l'actualité internationale

L'APF se veut un lieu d'échanges et de réflexions politiques. Il n'est pas trop présomptueux de prétendre que ses débats et leur conclusion puissent influencer les grands débats contemporains, devenir une opinion que l'on cite en référence. Pour ce faire, l'APF doit s'efforcer de donner plus de publicité à ses travaux mais aussi se préoccuper d'inscrire davantage ses débats dans l'actualité internationale afin de pouvoir peser en amont sur l'élaboration des règles nouvelles, par exemple dans le passé, pour la promotion et la protection des expressions culturelles, ou encore pour l'avenir, la lutte contre le dérèglement climatique. Il est important pour l'APF de pouvoir exprimer la voix des parlements francophones, et en conséquence des peuples francophones, sur ces sujets.

Deux types d'action semblent a priori possibles. L'organisation ou la co-organisation de réunions spécifiques sur des thèmes d'actualité, ou encore l'adoption chaque année d'un thème spécifique de travail pour l'APF, les deux options n'étant bien sûr pas exclusives l'une de l'autre.

Il va de soi que, les années de réunion du Sommet des chefs d'État et de gouvernements francophones, le thème retenu pour le Sommet doit être au centre de nos travaux car l'APF y présente un Avis. Mais un autre thème prioritaire, pour les années intermédiaires, les années impaires, pourrait être mis en avant en fonction des priorités des instances onusiennes et régionales, et des grandes conférences internationales programmées. L'adoption même de ce thème serait une occasion d'accroître notre visibilité et d'aboutir à de véritables prises de position et engagements politiques.

Par exemple, l'année 2015 verra la réunion à Paris de la « Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ». C'est un sujet important qui concerne directement la survie de l'espèce humaine. De même, l'année 2015 sera celle du 20^{ème} anniversaire de la déclaration et du Programme d'action de Beijing, une commémoration prévue pour mars 2015.

Propositions :

- Le thème du débat général de notre session annuelle ne sera plus laissé à l'appréciation de la section hôte mais sera déterminé par le Bureau d'hiver précédent la session ; le débat entourant ce thème permettra la préparation et l'adoption d'une déclaration solennelle (ou sur l'Avis en cas de Sommet de la Francophonie) ;
- Dans tous les cas, prendre en considération l'agenda international pour la détermination des thèmes des travaux des instances de l'APF.

Action 1.2 : Renforcer l'action politique de l'APF dans la gestion des crises et l'accompagnement des transitions

Espace de dialogue, l'APF assume également un rôle de gardien et de référence des valeurs démocratiques, que l'on résume par l'expression « vigie de la démocratie ».

L'APF a su développer des dispositifs réglementaires lui permettant de réagir promptement face au renversement de l'ordre constitutionnel d'un État et la privation des droits d'un parlement membre. Ces dispositifs s'appuient notamment sur la Déclaration de Bamako adoptée par la Francophonie.

Diverses suspensions ont mis toutefois en évidence la nécessité d'engager une réflexion sur la révision des dispositions réglementaires de l'APF touchant les mesures de suspension et de mise sous observation. Il pourrait notamment être opportun d'accroître la prise en compte de l'existence de violations graves ou massives des droits de l'Homme, dès lors que l'implication du parlement est avérée, comme motif de suspension. La définition de ces sanctions et leur

processus s'inscrivent dans le cadre d'un document normatif définissant les engagements des sections en matière de démocratie parlementaire, à l'image de ce qu'est la Déclaration de Bamako pour la Francophonie institutionnelle.

On ne saurait en tout cas se contenter, devant les situations de crise, de mesures de suspension, dont la conséquence la plus directe est la rupture de toutes relations formelles entre l'APF et la section concernée. Une mesure de suspension a pour effet d'interdire à la section sanctionnée d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'APF, de bénéficier de ses actions de coopération et de participer aux différentes réunions. Une telle rupture formelle réduit aujourd'hui l'APF au rôle de simple spectateur, au mieux de commentateur, de l'évolution de la situation de crise, ce qui parfois peut se révéler très frustrant, tout particulièrement dans le cas de mise en place, de manière consensuelle, d'assemblées de transition, comme ce fut le cas récemment au Mali, en Guinée et à Madagascar.

L'APF aurait tout intérêt à sortir de ce rôle trop passif pour s'impliquer davantage dans la prévention, la résolution des conflits, la recherche de concertation de sortie de crise, la facilitation des processus de conciliation. Elle devrait notamment favoriser le dialogue interparlementaire portant sur l'application des droits de l'Homme en général et l'application des minorités en particulier. Ce dialogue pourrait s'accompagner de missions ponctuelles sur le terrain.

L'expérience des parlementaires francophones peut par ailleurs se révéler un atout et une aide non négligeables dans l'élaboration de compromis réalistes et viables. L'OIF le sait fort bien qui sollicite au besoin les parlementaires francophones pour ses missions d'information et de contact. Mais l'APF pourrait initier elle-même, en étroite concertation bien sûr avec l'OIF, ses propres missions de bons offices.

L'APF doit donc assumer un rôle accru, et notamment par le biais des missions de bons offices, dans les processus de conciliation visant au rétablissement de la démocratie dans les États en situation de crise. Elle doit pour ce faire utiliser les instruments que sont le maintien d'un lien avec les autorités de transition et la préservation de programmes facilitant le retour à la démocratie.

Propositions :

- Développer, en lien étroit avec l'OIF, les missions de bons offices de l'APF dans le cadre de la prévention des crises ou de la facilitation des processus de conciliation ;
- Confier à la Commission politique la mise à plat et la révision des éléments réglementaires relatifs aux mécanismes de sanctions et de suspension, en lui recommandant d'accroître la flexibilité des mécanismes afin de permettre à l'APF de jouer, dans la mesure de ses moyens, un rôle accru dans les processus de conciliation.

Action 1.3 : Développer les partenariats

Si l'APF doit affirmer sa singularité politique et parlementaire pour mieux exister sur la scène internationale, elle doit tout autant chercher à approfondir les partenariats déjà conclu qu'à en développer de nouveaux, tant pour accroître sa visibilité, que pour développer des synergies. Ces partenariats ont pour objet de fixer un cadre à des actions conjointes. En tout état de cause, les partenariats actuels sont encore trop limités.

Le premier cercle avec lequel renforcer les liens est bien sûr celui de la Francophonie, et au premier chef avec l'OIF, les opérateurs de la Francophonie (AUF, TV5, AIMF, Université Senghor d'Alexandrie) et les conférences ministérielles (CONFEMEN et CONFESJES). Des actions communes existent d'ores et déjà qui sont des succès importants, à l'image des séminaires de formation de fonctionnaires parlementaires co-organisés avec l'Université Senghor d'Alexandrie mais il est possible de faire davantage. Par exemple, a été évoquée avec le recteur Lourde de l'Université Senghor d'Alexandrie la possibilité de créer en ligne un master « Gestion des Assemblées parlementaires ». D'autres acteurs de la Francophonie pourraient être approchés, à l'exemple de ce qui se fait avec l'Association du Notariat Francophone, avec lequel l'APF travaille aujourd'hui sur un projet de loi-cadre relatif à la création d'un Titre foncier simplifié.

Un deuxième cercle de partenariats pourrait être celui des associations d'élus, locaux ou nationaux, et notamment les autres assemblées parlementaires internationales (comme l'UIP, l'Association parlementaire du Commonwealth, le Conseil de l'Europe, le PARLATINO, le Parlement andin, le Forum des parlements lusophones, etc

Un troisième cercle serait celui des organisations internationales (PNUD, Institut de la Banque mondiale, OMC, FAO, OCDE,...), des ONG, des associations à caractère francophone mais également des fondations privées, comme la Fondation Culture et diversité de Marc Ladreit de Lacharrière en France, ou encore des instituts de recherche en relations internationales comme en France l'IFRI ou l'IRIS.

Enfin, un quatrième cercle serait celui des grandes entreprises privées et autres bailleurs de fonds qui pourraient nous aider à financer des événements ciblés et ponctuels. D'ores et déjà, de tels partenariats ont été conclus, par exemple avec Orange ou la MACIF pour l'organisation du Parlement francophone des Jeunes.

Proposition :

- Mandater le Secrétaire général parlementaire et une délégation plurielle issue de la délégation permanente prévue par le règlement de l'APF, pour approfondir les partenariats existants et en rechercher de nouveaux avec les opérateurs et associations francophones, les associations d'élus et autres assemblées parlementaires internationales, les organisations internationales, les instituts de recherche en relations internationales et les fondations privées, et les grandes entreprises privées.

Action 1.4 : Identifier d'éventuelles nouvelles adhésions

Allonger la liste des sections membres de l'APF est la solution la plus simple et la plus rapide pour augmenter à la fois l'influence et la visibilité de l'APF sur la scène internationale. C'est simplement jouer sur la force du nombre.

Cette volonté d'élargissement n'est toutefois pas neutre politiquement car elle ne doit pas se faire au détriment de l'importance accordée à la langue que nous avons en partage (nos travaux ne peuvent se dérouler qu'en français) et aux valeurs qui nous rassemblent. Elle ne doit pas non plus remettre en cause l'unité de notre Assemblée.

En juin 2014, l'APF est formée de 79 sections (49 sections membres, 16 sections associées et 14 observateurs). A titre de comparaison, l'OIF est composée de 77 États et gouvernements (57 membres et 20 observateurs). Quant à l'AUF, les 776 institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui en sont membres sont réparties dans 98 pays.

Le tableau ci-dessous établit une comparaison entre les membres respectifs de l'APF et de l'OIF.

États et gouvernements représentés à l'OIF qui ne sont pas membres de l'APF		Sections membres de l'APF, dont l'État ou le gouvernement n'est pas membre de l'OIF	
<i>Membres</i>	<i>Observateurs</i>	<i>Membres</i>	<i>Observateurs</i>
Chypre Djibouti Dominique Ghana Guinée Bissau Qatar Sainte-Lucie Sao Tomé et Príncipe	Autriche Émirats arabes unis Estonie Monténégro Mozambique République dominicaine Slovaquie Slovénie Thaïlande Ukraine Uruguay	Jersey Syrie Val d'Aoste	Catalogne Louisiane Maine Forum francophone du parlement européen

Même si l'on tient compte du fait que l'OIF n'accueille que les États et gouvernements, on constate que les contours de la Francophonie parlementaire n'épousent pas totalement ceux de la Francophonie exécutive.

De même, une comparaison avec la francophonie universitaire fait également apparaître, parmi les pays qui accueillent des institutions membres de l'AUF, de nombreux pays non-membres de l'APF et de l'OIF : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Bolivie, Botswana, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Inde, République islamique d'Iran, Iraq, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Malte, Mexique, Mongolie, Mozambique, Pakistan, Palestine, Pérou, Portugal, République unie de Tanzanie, Soudan, Turquie, Yémen.

Ces comparaisons font apparaître qu'il existe potentiellement un vivier important de pays qui pourraient adhérer et se reconnaître en l'APF, sans oublier les organisations internationales parlementaires, par exemple l'Association des Parlementaires de la Commission de l'Océan Indien (APCOI).

Mais accumuler des membres passifs n'apporterait pas grand-chose à l'APF. Ce souhait d'élargissement ne doit pas se faire au détriment du projet d'approfondissement dont ce Cadre stratégique est porteur. En conséquence, plutôt qu'une action systématique d'appel à candidatures, il paraît préférable de confier à nos assemblées régionales le mandat d'identifier, au cas par cas, d'éventuels candidats et d'entreprendre les premières démarches de sensibilisation.

Propositions :

- Confier à nos Assemblées régionales le soin d'identifier de potentielles candidatures à l'APF, étant rappelé que cet élargissement ne saurait se faire au détriment de la langue partagée et des valeurs qui unissent les sections parlementaires de l'APF.

Orientation stratégique n° 2 : Dynamiser les relations avec les parlements membres

Les relations entre l'APF et les parlements membres doivent devenir plus fréquentes, plus étroites, plus naturelles.

Dans cet objectif, il est proposé de développer trois types d'actions :

- Un meilleur suivi de l'application des résolutions ;
- Un meilleur échange d'informations entre parlements membres et APF ;
- Une valorisation des savoirs et compétences francophones au sein des parlements.

Action 2.1 : Mieux suivre le devenir des résolutions

Le Règlement de l'APF précise dans son article 5.5 que : « *Chaque section a le devoir de saisir son parlement et d'informer son gouvernement des résolutions, recommandations et avis adoptés par l'Assemblée, de contribuer à leur mise en œuvre et de tenir au courant le secrétariat général, notamment dans son rapport annuel, des actions entreprises et des résultats obtenus* ».

Dans les faits, force est de constater que cette disposition est restée lettre morte et qu'il n'existe pas de procédure de suivi des résolutions. Il importe aujourd'hui de pallier cette carence. C'est un sujet sur lequel beaucoup de sections ont d'ores et déjà attiré l'attention de l'APF, notamment la section suisse.

Il pourrait ainsi être envisagé d'effectuer un suivi annuel des résolutions, de session en session, selon le mécanisme suivant.

Les sections seraient sollicitées, avant le 30 avril de chaque année, pour transmettre au Secrétariat général de l'APF un rapport sur la manière dont a été donnée suite dans leur parlement respectif, aux résolutions adoptées à la précédente session.

Chaque section serait entièrement libre de formuler son rapport de la manière la mieux adaptée à son contexte national.

Un rapport annuel de synthèse de suivi des résolutions serait ensuite présenté par le Secrétaire général parlementaire au Bureau et à la session annuelle de juillet, rapport qui reprendrait l'essentiel des informations recueillies.

L'établissement d'un tel rapport doit aller de pair avec une véritable réflexion sur le nombre et le contenu de ces résolutions ainsi que sur les objectifs poursuivis par

l'APF en adoptant ces textes. Il serait souhaitable que les commissions et réseaux de l'APF jouent un rôle actif dans cette réflexion puisque c'est eux qui préparent les résolutions et contribuent à les faire connaître aux parlements nationaux. Un recensement des outils et des pratiques mises en œuvre serait particulièrement bienvenu pour aider les parlementaires dans cette dernière tâche. En effet, pour mettre en application ces résolutions, il est indispensable que les parlements puissent les connaître et les étudier.

Par ailleurs, dans un souci de lisibilité et de facilitation de l'application, un effort devrait être demandé aux rédacteurs pour que les projets de résolutions proposés par les commissions soient courts et axés sur des mesures concrètes et/ou mesurables.

Propositions

- Demander aux commissions de l'APF de veiller à l'adoption de résolutions courtes axées sur des mesures concrètes et mesurables ;
- Demander aux commissions de l'APF d'encourager leurs membres à informer de ces résolutions les instances appropriées de leurs parlements nationaux ; faire un recensement des pratiques en cours ;
- Établir un rapport annuel du Secrétaire général parlementaire, présenté lors du Bureau et de la session de juillet, sur le suivi accordé par les sections aux résolutions adoptées par l'APF à la session précédente.

Action 2.2 : Améliorer la circulation de l'information entre parlements et l'APF sur leurs actions respectives

Au-delà du suivi des résolutions, l'APF devrait réfléchir sur la possibilité d'améliorer le service apporté aux parlements et inversement, les sections devraient être plus attentives à valoriser l'action de l'APF.

Concernant le premier volet, les sections devraient être en mesure de trouver auprès de l'APF les éléments de comparaison en droit parlementaire dont ils peuvent avoir besoin. Un projet comme celui mené à bien par Mme Michèle André, au nom de la Commission des affaires parlementaires, sur les procédures et pratiques parlementaires dans l'espace francophone est un exemple à suivre. Une bibliothèque virtuelle pourrait être constituée sur notre site internet qui mettrait à disposition des sections divers documents de référence sur les principaux thèmes de la procédure parlementaire. La Commission des affaires parlementaires pourrait réfléchir, en liaison étroite avec l'Association des Secrétaires généraux des parlements, francophones, sur ce que pourrait être la création d'un véritable, « centre de ressources et d'échanges en matière de pratiques parlementaires ».

Mais il serait souhaitable également que l'on dépasse le simple domaine de la procédure parlementaire. Il apparaît particulièrement pertinent que sur les principaux thèmes que défend la Francophonie, l'APF puisse être en mesure de présenter sur son site internet les principales dispositions législatives en vigueur au sein de ses sections. Ce corpus législatif francophone permettrait aux Etats travaillant sur ces sujets d'avoir des outils de référence pour améliorer leur législation. Toutes les commissions sont donc appelées à réfléchir sur les principaux thèmes pour lesquels construire ce corpus de référence.

Concernant le second volet, il serait souhaitable que les présidents de section puissent solliciter auprès de leur Assemblée l'organisation d'un débat annuel sur la Francophonie, au cours duquel pourrait notamment être présentée l'action de l'APF.

Dans cette perspective de renforcement des liens et d'une meilleure circulation de l'information entre parlements francophones et APF, il serait important de pouvoir compter sur l'aide active de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF). Le Secrétaire général parlementaire, dès sa prise de fonction, s'est rendu devant cette association pour souligner l'importance qu'il attachait aux liens entre l'APF et l'ASGPF. Il a notamment proposé de revoir la convention qui les unit pour à la fois approfondir et diversifier les liens entre ces deux institutions.

Propositions

- Confier à la Commission des affaires parlementaires, en lien étroit avec l'Association des Secrétaires généraux francophones, une étude sur les moyens pour l'APF de mieux répondre aux besoins des parlements en matière d'information sur les pratiques parlementaires ;
- Renforcer le rôle des régions dans l'architecture institutionnelle de l'APF ;
- Constituer un corpus législatif virtuel ;
- Demander aux présidents de section de solliciter auprès de leur Assemblée un débat annuel sur la Francophonie ou comme l'a suggéré la région Afrique, création d'une journée annuelle APF au sein des parlements.
- Revoir la convention qui unit l'APF et l'ASGPF.

Action 2.3 : Valoriser les savoirs et les compétences parlementaires francophones

Si l'apprentissage du français en lui-même ne relève pas de l'APF, il est un domaine où l'APF devrait être plus active : l'apprentissage du français par les parlementaires et des fonctionnaires parlementaires. Il s'agit d'un enjeu essentiel : d'une part bien sûr parce que l'existence de parlementaires et de fonctionnaires ayant la capacité de parler le français est une condition nécessaire à la pleine participation d'une section aux activités de l'APF ; et surtout, d'autre part, parce que l'existence d'une classe politique francophone est la meilleure garantie de la défense d'une politique francophone dans un pays.

Certes, l'action d'appui à la promotion de la Francophonie contenue dans le programme NORIA comprend notamment aux côtés de la traduction des sites Internet en français et du financement de fonds documentaires en langue française, des financements de cours de langue française. Mais il semble important de pouvoir systématiser et généraliser notre capacité à pouvoir répondre à toutes demandes en la matière.

Par ailleurs, au-delà du système institutionnel des rapporteurs au sein des commissions, il serait important que l'APF recense et valorise les expertises acquises par certains parlementaires. Il faudrait identifier sur divers thèmes majeurs un certain nombre d'experts parlementaires susceptibles de représenter l'APF sur ces sujets, en interne comme en externe.

Il devrait être possible également d'imaginer un programme qui vise à identifier très en amont les « jeunes pousses » politiques qui au sein des parlements ont un potentiel important. L'APF doit chercher à les accompagner et engager avec ces futurs dirigeants des contacts et des échanges leur permettant d'être porteurs de notre projet francophone. L'APF pourrait ainsi créer en son sein une formation axée sur le développement du leadership des jeunes parlementaires.

Propositions :

- Intégrer dans les actions de l'APF la possibilité d'une aide à l'apprentissage du français par les parlementaires et les fonctionnaires parlementaires ;
- Demander aux sections d'identifier et faire connaître à l'APF l'expertise et les travaux de leurs membres ;
- Imaginer un programme de contact et d'échanges avec de jeunes parlementaires en devenir.

Orientation stratégique n° 3 : Enrichir et diversifier le rôle de l'APF en tant qu'acteur francophone de la coopération interparlementaire

La coopération interparlementaire est l'une des missions les plus porteuses d'avenir pour l'APF et par conséquent l'un des axes majeurs de son développement. Elle permet des actions concrètes, efficaces, mesurables et utiles, particulièrement dans les pays en sortie de crise où la vie démocratique et parlementaire est à reconstruire. « C'est une belle harmonie quand le faire et le dire vont ensemble » constatait déjà Montaigne.

Votre Secrétaire général parlementaire propose en conséquence trois types d'action :

- La création d'un Programme multilatéral de développement parlementaire ;
- Une politique de partenariat pour la mise en œuvre des actions de coopération ;
- Le développement d'une politique d'évaluation des résultats.

Action 3.1 : Créer un Programme de développement parlementaire

L'action de coopération interparlementaire de l'APF revêt aujourd'hui principalement trois formes : l'organisation de stages et séminaires sur financement OIF en faveur des parlements ayant exprimé des besoins spécifiques ; le programme NORIA, toujours sur financement OIF, dédié à la mise en place d'un système d'information intégré (réseau informatique et intranet) dans les parlements francophones ; et une action de coordination de coopération parlementaire francophone, action la plus récente, qui a pris forme avec l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) menée en Côte d'Ivoire.

Les stages et séminaires fonctionnent depuis plus de dix ans et permettent de sensibiliser, à leur demande, les parlementaires et fonctionnaires francophones sur des problématiques spécifiques qui sont au cœur de leurs préoccupations. Ils doivent bien sûr être maintenus et poursuivis. Leur devenir est toutefois fortement lié à l'évolution de nos relations financières avec l'OIF.

L'action du programme NORIA est elle aussi très appréciée depuis 10 ans et a permis une amélioration notable des équipements informatiques et des capacités techniques et opérationnelles des parlements bénéficiaires. Ce programme doit donc également perdurer, bénéficier de bilans réguliers et continuer à s'adapter en fonction de l'évolution des besoins.

Mais le principal défi à relever pour l'APF dans les années qui viennent, en matière de coopération interparlementaire, est la création d'un véritable Programme multilatéral de développement parlementaire francophone. Certes, il faut être conscient que l'ampleur des besoins, de même que celle des moyens humains et financiers à mettre en œuvre, ne permettront pas à l'APF de pouvoir apporter toute seule une aide directe efficace mais celle-ci pourrait utilement assumer un rôle de plate-forme de dialogue, de concertation et de coordination entre d'une part les parlements bénéficiaires et d'autre part les parlements pouvant apporter expertises, conseils et moyens.

L'idée d'une meilleure coordination des actions de coopération des parlements francophones n'est pas nouvelle. Cette question a été évoquée à de nombreuses reprises au sein des instances de l'APF. Une mauvaise communication entre les parlements, et entre ces derniers et l'APF a été régulièrement dénoncée comme une entrave à une coopération parlementaire efficace, car aboutissant à des actions parfois redondantes, souvent non complémentaires. C'est l'efficacité globale des dispositifs de coopération qui, au final, s'en trouve amoindrie.

La création d'un Programme multilatéral de développement parlementaire francophone prétend remédier à ces difficultés. Il s'appuierait sur l'expertise importante, diversifiée et complémentaire, des différents parlements membres désireux de travailler ensemble pour construire et mettre en œuvre des projets coordonnés sur le court et moyen terme. Pourraient ainsi être mobilisés non seulement les parlementaires et fonctionnaires en activité, mais également d'anciens parlementaires et fonctionnaires.

Deux avantages sont attendus : une meilleure réponse apportée aux parlements, notamment ceux des États en sortie de crise ou en transition démocratique, principal cible de ce programme dont les besoins sont très importants et difficiles à satisfaire par un seul intervenant ; le renforcement de l'efficacité des actions entreprises grâce à la construction de programmes et projets communs.

L'environnement international apparaît particulièrement porteur pour la création d'un tel programme. La croissance des besoins est importante : à titre d'exemple le PNUD, principal acteur de la coopération interparlementaire dans le monde, gère et finance aujourd'hui 65 projets de renforcement des parlements de pays en voie de développement ou d'États fragiles contre 6 en l'an 2000. De manière paradoxale, alors que 60 % de ces 65 projets concernent un parlement francophone, la Francophonie n'a pas bénéficié de ce surcroît d'activité. Lorsque le PNUD recrute les collaborateurs chargés de la mise en œuvre de ces programmes à New York, les termes de référence de ces recrutements ne mentionnent que la pratique obligatoire de l'anglais.

L'initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF) menée au profit du parlement ivoirien a constitué un projet pilote, dont l'évaluation définitive reste encore à faire, mais dont les premiers bilans se révèlent positifs.

Tous les contacts noués par l'APF avec des acteurs internationaux de la coopération interparlementaire envoient des signaux extrêmement encourageants et justifient l'ambition de l'APF de développer ses propres mécanismes de coopération interparlementaire, fondée sur la construction de véritables projets. L'APF aurait dès lors intérêt à avoir une démarche plus volontariste et proposer spontanément son aide pour les parlements en sortie de crise ou en consolidation démocratique.

Ce programme de développement parlementaire suppose toutefois le respect d'un certain nombre de conditions : respect de l'autonomie des partenaires qui décideraient ou non de participer à un projet et conserveraient leurs procédures, leur budget, leur personnel ; une évaluation des besoins établie en étroite concertation avec le parlement bénéficiaire ; la mise en place d'un processus de décisions clair et transparent autant pour la détermination des orientations que pour leur mise en œuvre ; circulation de l'information, etc.

Il demande également le respect d'un préalable : un partage de l'information sur les actions de coopération menées par les différents membres de l'APF (destinataires, action passées et à venir...). Mais tout cela est de l'ordre du possible ; le partage de l'information pourrait par exemple être organisé par le biais d'une plate-forme numérique d'échanges.

Propositions

- Définir les grands principes d'un Programme de développement parlementaire : offre de service-type, élaboration d'une structure de gouvernance pour ses grandes orientations et sa mise en œuvre...
- Organiser des missions de l'APF auprès des États en sortie de crise ou en développement démocratique pour leur proposer de bénéficier du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone coordonné par l'APF, en vue de l'amélioration du fonctionnement du parlement ;
- Constituer un véritable réseau d'experts francophones (parlementaires, fonctionnaires parlementaires, universitaires...) sur des compétences précises et diversifiées relatives au fonctionnement des parlements ;
- Recenser les partenariats ou actions développés par chaque parlement membre au bénéfice des autres assemblées.

Action 3.2 : Rechercher de nouveaux partenaires et financements pour nos actions de coopération

Si l'APF faisait sienne l'ambition de devenir un acteur majeur de la coopération interparlementaire, la question des financements et des partenariats deviendrait une question cruciale, et ce pour deux raisons principales.

D'une part, les ressources propres de l'APF et de ses membres sont limitées. Et il en est de même des crédits octroyés par l'OIF. Les partenariats avec les grands acteurs internationaux de la coopération que sont le PNUD, l'Union européenne, USAID et ses opérateurs, la Banque mondiale, seraient donc susceptibles d'apporter les nouvelles sources de financement nécessaires à l'expansion du Programme de développement parlementaire.

A l'heure où les initiatives de la communauté internationale visant à renforcer les capacités des parlements se multiplient, le savoir-faire francophone en la matière doit obtenir une plus grande reconnaissance, et tout spécialement lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des parlements où l'on parle français.

D'autre part, si l'on veut un jour que l'APF puisse répondre seule ou en position de maître d'œuvre à des appels d'offres internationaux, il est nécessaire qu'elle renforce sa pratique, et seuls des partenariats avec d'autres acteurs reconnus peuvent lui permettre d'acquérir cette expérience. L'APF devra d'ailleurs s'engager pour que les appels d'offres de coopération interparlementaire avec les Parlements de pays francophones ne soient pas systématiquement en anglais, notamment ceux lancés par l'Union européenne.

Les parlements membres pourraient notamment être encouragés à solliciter l'APF, s'ils le désirent, pour l'associer aux réponses qu'ils apportent à des appels d'offres, formels ou non, en matière de coopération interparlementaire dans les pays francophones.

Une étude sur le montant et le calcul actuel des cotisations entre les sections membres apparaît toutefois un préalable à une recherche de financements complémentaires.

Propositions :

- Confier au Trésorier une étude sur le montant, le calcul et la répartition des cotisations des sections membres de l'APF ;
- Etablir une liste des principaux acteurs internationaux en matière de coopération parlementaire avec lesquels l'APF serait susceptible de passer de partenariats pour la mise en œuvre de projets de coopération interparlementaire ;

- Etablir ce que pourrait être un accord type entre l'APF et un bailleur de fonds ; cet accord devra en tout état de cause assurer la visibilité de l'action des parlements francophones et de l'APF ainsi que la place de la langue française ;
- Faire savoir aux parlements intéressés mettant en œuvre des actions de coopération que l'APF serait susceptible de les accompagner ;
- Etudier la possibilité de créer une plate-forme virtuelle d'échanges d'information sur les actions de coopération menées ou reçues par les parlements membres.

Action 3.3 : Développer la notion d'évaluation et de résultat

La notion d'évaluation est encore peu développée à l'APF, et se limite pour l'essentiel aux rapports de mission, aux rapports techniques et financiers envoyés à l'OIF en accompagnement des factures justifiant l'utilisation des fonds, et aux rapports institutionnels que sont les deux rapports semestriels d'activité du Secrétaire général parlementaire ainsi que les rapports du Trésorier. Et encore ces documents peuvent difficilement être assimilés stricto-sensu à des documents d'évaluation.

Il importe désormais, surtout si l'APF s'inscrit dans des partenariats internationaux, de développer davantage le souci de l'évaluation et la création d'indicateurs de rendement. Certes, la Direction de la planification et de l'évaluation de l'OIF pourrait au besoin être sollicitée mais il est important que l'APF développe par elle-même les moyens d'un processus d'évaluation indépendant et fiable. Cette évaluation s'appliquerait naturellement tant à d'éventuels nouveaux programmes qu'à ceux présentement existant.

Ce développement de la notion d'évaluation va de pair avec une réflexion plus globale sur les méthodes de gestion propres à l'APF, sa programmation budgétaire et le suivi de l'exécution de son budget.

Proposition :

- Développer un outil d'évaluation des programmes de l'APF ;
- Moderniser nos méthodes de gestion en adéquation avec la pratique d'autres organisations internationales, notamment l'OIF.

Orientation stratégique n° 4 : Approfondir et enrichir notre relation avec l'OIF

L'APF constitue non seulement une composante institutionnelle de la Francophonie, mais elle en fut historiquement un acteur majeur. En effet, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ancêtre de l'OIF, a été créée le 20 mars 1970 sur recommandation des parlementaires de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Cette réalité historique permet à l'APF d'avoir un regard bienveillant sur l'OIF et son évolution.

D'un point de vue statutaire, l'actuelle Charte de la Francophonie (adoptée par la Conférence ministérielle du 23 novembre 2005) définit, dans son article 2, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie comme « l'Assemblée consultative de la Francophonie », sans définir pour autant cette notion, nous l'avons déjà évoqué. Dans la pratique, ce rôle se concrétise principalement en deux occasions : l'avis de l'APF présenté aux chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des Sommets de la Francophonie d'une part, et l'audition du Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des sessions de l'APF d'autre part.

Par ailleurs, l'APF signe chaque année avec l'OIF des protocoles financiers pour la mise en œuvre du programme NORIA, de programmes de séminaires et stages, de programme de coopération en faveur des femmes et de programmes jeunesse, ainsi que pour l'exécution de mission de bons offices, sur la base d'une enveloppe annuelle de 800 000 euros. Ce financement de l'OIF est essentiel aux actions de l'APF. Elle doit se garder toutefois de se comporter comme un simple opérateur mettant en œuvre des programmes de coopération décidés par l'OIF : une telle évolution de son rôle serait non seulement contraire à la Charte de la Francophonie mais aussi au statut et aux intérêts de l'APF.

Enfin, l'APF participe aux missions d'observation des élections organisées par l'OIF.

Le Secrétaire général parlementaire est lui-même très attentif à maintenir des relations étroites avec l'OIF. Il veille à avoir de nombreuses rencontres tant avec le Secrétaire général de la Francophonie qu'avec l'Administrateur de l'OIF. Il participe à la Conférence ministérielle et au Conseil permanent de la Francophonie devant lesquels il s'exprime.

Trois types d'actions sont préconisés :

- Consolider les relations institutionnelles et financières entre l'APF et l'OIF ;
- Renforcer les synergies entre l'APF et l'OIF sur des thématiques nouvelles et communes ;
- Développer notre expertise et notre pratique en matière d'assistance électorale.

Action 4.1 : Consolider les relations institutionnelles et financières entre l'APF et l'OIF

Une convention signée entre l'OIF et l'APF le 13 juin 2000, mais en grande partie aujourd'hui obsolète dans ses références, précise certaines obligations réciproques d'informations, de consultations et définit les termes d'un partenariat en reconnaissant l'APF comme le maître d'œuvre des programmes de coopération parlementaire décidés par les Sommets.

Par lettre du 29 mai 2013, le Secrétaire général de la Francophonie avait informé le Secrétaire général parlementaire de l'époque, M. Jacques Legendre, de ses interrogations quant à l'utilité du maintien de cette convention et proposait d'y renoncer au profit des textes fondamentaux en vigueur.

Un tel renoncement aurait été très préjudiciable aux relations entre l'APF et l'OIF car nombre d'engagements réciproques ne sont inscrits que dans cette Convention et leur maintien aurait été soumis au simple respect des usages et des traditions.

Le Secrétaire général de la Francophonie a bien voulu écouter ces arguments et souhaite aujourd'hui une actualisation de cette convention. Des discussions sont en cours sur le contenu d'un nouveau mémorandum avec l'OIF avec l'objectif de présenter un projet pour le Bureau d'Ottawa et la session plénière de juillet 2014.

Par ailleurs, il paraîtrait opportun de mettre à profit la signature d'une nouvelle convention avec l'OIF pour réfléchir plus avant sur les liens financiers qui nous unissent à elle. La substitution d'un accord financier unique et global aux cinq protocoles signés annuellement (voir plus haut) permettrait d'accroître l'allocation optimale de ces ressources en fonction de l'évolution des besoins constatée par l'APF. Cette substitution devrait être facilitée par les efforts de gestion entrepris par l'APF au niveau de sa programmation budgétaire et du suivi de ses actions.

Enfin, un Cadre stratégique à moyen terme de la Francophonie est en cours de discussion ; il sera adopté au Sommet de Dakar, en novembre 2014. L'adoption de ce Cadre stratégique, qui constituera la feuille de route assignée à l'ensemble des acteurs de la Francophonie : OIF, APF, opérateurs, conférences ministérielles permanentes (CONFEMEN et CONFESJES), et l'APF devra y défendre sa place et sa visibilité.

Proposition :

- Mener à bien les discussions avec l'OIF sur le contenu d'un nouveau mémorandum qui sera soumis à la session d'Ottawa de juillet 2014 et préciser la place de l'APF au sein du futur Cadre stratégique à moyen terme de la Francophonie ;
- Conclure une nouvelle convention financière avec l'OIF.

Action 4.2 : Renforcer les synergies entre l'APF et l'OIF sur des thématiques nouvelles et communes

L'APF a essentiellement des relations étroites, au sein de l'OIF, avec la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme. Ensemble, nous travaillons au développement des capacités institutionnelles en vue de la gouvernance démocratique, et à la promotion des droits de l'Homme en général.

Il serait à l'évidence d'intérêt commun d'accentuer nos convergences avec cette Direction de l'OIF et que l'APF puisse être davantage associée à de nouvelles problématiques. D'ores et déjà des thèmes et terrains d'actions où des synergies pourraient être développées ont été identifiées : la lutte contre la peine de mort (création d'un réseau de parlementaires), la promotion de la liberté de la presse, la création d'institutions nationales de droits de l'Homme ou encore le contrôle parlementaire des systèmes de sécurité. On peut y ajouter l'intérêt qu'il y aurait tant pour l'OIF que l'APF à s'associer davantage encore pour agir ensemble dans le cadre d'alerte précoce et de prévention des conflits.

L'APF pourrait également avoir intérêt à développer des projets communs avec les autres directions de l'OIF, que sont la Direction de la langue française et de la diversité linguistique, la Direction de la diversité et du développement culturels, la Direction de la francophonie numérique, la Direction de l'éducation et de la jeunesse, la Direction de la francophonie économique. Il importera de veiller toutefois à ce que l'identité parlementaire soit toujours au centre de ces éventuels projets, le but n'étant pas d'éparpiller nos actions.

De même nos liens avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) sont déjà importants, notamment par le biais de l'organisation de séminaires, mais ils pourraient être renforcés, par exemple en vue de l'aide à l'élaboration de stratégies nationales en faveur de la lutte contre les dérèglements climatiques.

L'APF peut enfin se féliciter des bonnes relations qu'a su établir le Réseau des femmes parlementaires avec le nouveau Réseau égalité Femme-Homme de l'OIF.

Proposition :

- Demander aux différentes Commissions, aux Réseaux et aux Régions, de travailler sur de nouvelles perspectives de convergence avec les directions de l'OIF.

Action 4.3 : Développer notre expertise et notre pratique en matière d'assistance électorale

La participation de parlementaires aux missions d'observation électorale mises en œuvre par l'OIF est un élément important à la fois d'efficacité et de légitimité démocratique.

Depuis quelques années, la plupart des missions de l'OIF sont des missions dites d'information et de contact, c'est à dire de format réduit avec un déploiement restreint à la capitale, qui privilégient tout autant l'assistance électorale que l'observation. Les missions d'observation électorale traditionnelle, avec un déploiement élevé d'observateurs sur l'ensemble du territoire, sont devenues assez rares, de l'ordre d'une par année selon le directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF. Il n'en demeure pas moins que la participation des parlementaires aux missions mises en place doit être encouragée tant de la part de l'OIF que de celle de l'APF. L'OIF devrait prévoir pour chaque mission une participation significative des parlementaires, de leur en accorder de temps à autre la présidence, et l'APF pour sa part devrait sensibiliser ses membres à la nécessité de dégager le temps nécessaire à la participation à ces missions. Elle pourrait également, après avoir recensé les outils déjà existants (et notamment ceux développés par le Réseau des compétences électorales francophones), rédiger un vade-mecum de l'observation électorale à l'attention de ses membres appelés à participer à de telles missions.

Des contacts en ce sens ont d'ores et déjà été pris avec le directeur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF, les discussions sont positives et l'on peut espérer que cela se concrétisera sur le terrain dans les missions à venir. L'APF y sera attentive.

Propositions :

- Proposer à l'OIF que soit régulièrement confiée à un parlementaire la présidence d'une mission électorale dans l'année à venir et une représentation significative des parlementaires au sein de ces missions ;
- Identifier un certain nombre de parlementaires d'experts en processus électoraux (voir d'anciens parlementaires) : fichier électoral, médias... dans la perspective de la création d'une base de données ;
- Rédiger, après avoir recensé les outils déjà existants, un vade-mecum de l'observation électorale à l'attention de ses membres appelés à participer à de telles missions.

Orientation stratégique n° 5 : Accroître la visibilité et l'efficacité de l'APF

La dernière orientation stratégique concerne la modernisation des modes d'action de l'APF. Les priorités nous semblent une communication davantage tournée vers l'extérieur et un meilleur renforcement des synergies au sein de l'APF.

Action 5.1 : Développer une politique de communication davantage tournée vers l'extérieur

La communication de l'APF doit être développée, en la tournant davantage vers l'extérieur et en accordant toute sa place aux divers réseaux sociaux. Il s'agit bien sûr à la fois d'accroître notre visibilité mais aussi de faire de nos moyens de communication un véritable outil de dialogue entre les parlementaires francophones, voire avec la société civile.

Ce développement de la communication passe tout d'abord par une refonte du site Internet. Votre Secrétaire général parlementaire souhaiterait à la fois un meilleur référencement du site, une refonte graphique, une plus grande facilité du partage de l'information sur les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter*), une mise en valeur de ces réseaux et de la communauté d'internautes qui suit l'APF au quotidien, une meilleure hiérarchie des informations, une plus grande place accordée aux informations sur les sections, la mise en place d'une véritable bibliothèque et un meilleur moteur de recherche.

Concernant les autres éléments de la communication, il a d'ores et déjà été créé depuis mars 2014 une nouvelle lettre d'information mensuelle, « La lettre de la Francophonie parlementaire » qui donne à la fois des informations sur les activités de l'APF et l'actualité des sections, avec un questionnaire francophone adressé à une personnalité de l'APF. Une revue annuelle, qui paraîtrait à l'occasion des Sessions pourrait être davantage une revue de fond, chaque numéro tournant autour d'une thématique mettant en valeur les rapports de l'APF. Votre Secrétaire général parlementaire souhaite également réfléchir sur un véritable rapport d'activité annuel de l'APF plus lisible que les deux rapports semestriels actuels.

Pour ce qui est des images, il serait souhaitable de les diversifier. Bien sûr, il importe de continuer à produire des vidéos sur les réunions de l'APF, mais elles pourraient cohabiter avec d'autres types de vidéos, par exemple, une série de courte durée relative aux fonctions parlementaires ou administratives existant dans une assemblée (président, questeurs, présidents de commissions, rapporteurs...) ou encore des vidéos plus thématiques portant sur certains événements.

Par ailleurs, il faut encourager les parlementaires participant à des émissions de télévision à évoquer la Francophonie. Face à une pensée unique dominante, jusque-là sans contradicteur, un effet de visibilité est indispensable.

De manière plus générale, l'APF tirerait une notoriété accrue à devenir un partenaire reconnu pour l'organisation d'événements culturels, par exemple l'organisation d'un concours annuel de joutes oratoires à l'occasion de la journée de la Francophonie, un événement qui pourrait être un peu sa marque de fabrique. L'organisation de telles joutes tenues lors de la dernière édition du parlement francophone des jeunes avait remporté un succès important.

Propositions :

- Proposer une nouvelle maquette et architecture pour le site APF ;
- Proposer un contenu pour les deux types de revues, mensuelle et annuelle ;
- Proposer une nouvelle structure pour un rapport d'activités de l'APF destiné à un public extérieur, à la fois court et attractif ;
- Continuer à développer la présence de l'APF sur les réseaux sociaux ;
- Associer l'APF à l'organisation d'un ou plusieurs événements culturels.

Action 5.2 : Renforcer les synergies au sein de l'APF

Le principal objectif est de créer une véritable dynamique de l'APF qui s'appuierait sur la synergie de l'ensemble des travaux de ses instances. Il serait intéressant de développer les relations entre les commissions ainsi qu'avec le Réseau des femmes parlementaires, en développant des travaux communs avec des co-rapporteurs. Les synergies avec les régions doivent également être favorisées. Il est important en effet de favoriser une meilleure interaction des travaux effectués par les différentes instances de l'APF.

Il serait également intéressant de profiter de la participation de nos parlementaires à d'autres institutions internationales ou à des déplacements en dehors de l'espace APF pour leur demander de se faire le porte-parole de l'APF. C'est par exemple ce qu'a fait récemment encore le président de l'Assemblée nationale du Québec devant la Confédération parlementaire des Amériques, en obtenant sa demande d'adhésion à l'APF ou le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire en Thaïlande.

L'APF doit être également attentive à mieux connaître ses parlementaires et développer des bases de données pour l'aider à identifier les bonnes personnes susceptibles de répondre aux besoins exprimés, en interne ou en externe. La rotation des parlementaires au sein des sections est certes une difficulté mais elle peut se révéler également une réelle opportunité permettant une actualisation continue des compétences de l'APF.

Enfin, pour la mise en œuvre de ce cadre stratégique, une réflexion sera initiée sur la répartition des tâches au sein du secrétariat général de l'APF, et le Secrétaire général parlementaire, en lien avec le Secrétaire général administratif, sera amené à préciser des fiches de poste en vue d'une organisation encore plus efficace de l'APF.

Propositions :

- Développer le partage d'information et le travail en commun entre les commissions ;
- Créer des banques de données permettant d'identifier les compétences spécifiques des parlementaires.

Annex núm. 4
**Avis de l'APF al XV Sommet
de la Francophonie:
"Femmes et jeunes en
francophonie: Vecteurs de
paix, acteurs de
développement"**

Annex núm. 4
**Avis de l'APF al XV Sommet
de la Francophonie:
"Femmes et jeunes en
francophonie: Vecteurs de
paix, acteurs de
développement"**

AVIS | de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

présenté à l'occasion du

XV^e Sommet de la Francophonie

FEMMES ET JEUNES EN FRANCOPHONIE :
VECTEURS DE PAIX, ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT



DAKAR - 29 ET 30 NOVEMBRE 2014

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 7

INTRODUCTION 8

PREMIÈRE PARTIE | Femmes et jeunes comme vecteurs de paix et de démocratie....9

A. Des avancées significatives mais de nombreux défis à relever

1. La persistance de stéréotypes et de comportements discriminants à l'égard des femmes et des jeunes.....9
2. Une sous-représentation des femmes et des jeunes aux postes de décisions.....9
3. Vulnérabilité et violences à l'égard des femmes et des jeunes particulièrement en situation de crise.....11

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables vecteurs de paix et de démocratie

1. Parité, sensibilisation et participation : trois outils pour une meilleure représentation des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles.....12
2. Une lutte accrue et efficace contre les violences faites aux femmes et aux filles.....14
3. Renforcer l'implication et le rôle des femmes et des jeunes dans la résolution de conflit.....16

DEUXIÈME PARTIE | Femmes et jeunes : acteurs de développement.....17

A. Vers un développement inclusif et durable au bénéfice des femmes et des jeunes

1. Le nouveau cadre de développement post-2015.....17
2. Travail des enfants et faible employabilité des jeunes.....18
3. Une surreprésentation des femmes et des jeunes dans l'économie informelle.....19

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables acteurs de développement

1. Un meilleur accès à la santé pour les femmes et les jeunes.....20
2. Une éducation pour tous de qualité tournée vers le développement durable.....21
3. Favoriser l'autonomisation économique des femmes..... 22
4. Favoriser l'emploi des jeunes.....23

CONCLUSION 25

AVANT-PROPOS



PAUL MCINTYRE
Sénateur canadien
Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est une organisation interparlementaire composée de 81 sections réparties sur quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe. Ses actions visent à renforcer la coopération entre les parlements et les groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Charte de la Francophonie. Elle contribue aussi au rayonnement de la langue française et à la connaissance réciproque des cultures d'expression française.

En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'APF engage et met en œuvre des actions dans le domaine de la coopération interparlementaire, du développement de la démocratie et de l'État de droit. Elle a fait de tout temps de la place des femmes et des jeunes un pivot central de son action et l'un de ses domaines prioritaires de propositions et d'interventions dans l'espace francophone.

A l'occasion du XV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Dakar, les 29 et 30 novembre 2014, l'APF tient à réaffirmer avec conviction le rôle majeur des jeunes et des femmes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement dans l'espace francophone. La Francophonie parlementaire, avec l'appui de toute la Francophonie institutionnelle, s'est dotée en 2002 d'un Réseau des femmes parlementaires afin de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone. Le Réseau œuvre à renforcer la place et le rôle des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales, favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires et, enfin et surtout, à contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant.

Parallèlement, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, réunis en septembre 1999 à l'occasion du Sommet de Moncton, ont pris la décision de créer un Parlement francophone des jeunes (PFJ) et d'en confier sa mise en œuvre à l'APF. Depuis la création du PFJ, six éditions ont eu lieu et ont abouti à l'adoption des textes présentés aux chefs d'État et de gouvernement réunis aux Sommets. Cette simulation parlementaire permet non seulement de former de véritables citoyens responsables et de créer des liens forts entre les nouvelles générations, liens qui se poursuivent grâce aux nouvelles technologies, mais elle permet également de donner une voix à la jeunesse francophone en lui offrant un lieu d'expression de ses attentes et de ses aspirations. L'APF aide également ses sections membres à créer des Parlements nationaux de jeunes dans leur pays respectifs.

En tant qu'Assemblée consultative de la Francophonie, statut qui lui est reconnu depuis 1997 par la Charte de la Francophonie, l'APF remet aux chefs d'État et de gouvernement, à chaque Sommet, un Avis et des recommandations politiques. Le présent Avis n'est pas un document descriptif et exhaustif sur les actions entreprises par la Francophonie parlementaire concernant les femmes et les jeunes, mais il ambitionne d'être l'expression d'un message politique fort des parlementaires francophones, proposant sur les deux thématiques retenues des recommandations précises et concrètes pour la Francophonie institutionnelle.



PAUL MCINTYRE



INTRODUCTION

Le XV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, qui se réunit les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar (Sénégal), est consacré au thème : « Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement ».

Les parlementaires francophones, réunis en Session plénière à Ottawa (Canada) en juillet 2014, ont fait du thème du Sommet celui de leur débat général. Chaque commission, réseau et section a ainsi pu proposer sa contribution dans une démarche inclusive et participative.

Le présent Avis de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est donc directement issu des contributions et recommandations parlementaires de l'espace francophone.

À l'aube de l'adoption par la communauté internationale d'un nouveau cadre de développement, il est important que la Francophonie renforce sa réflexion concernant la mise en place d'un modèle de développement inclusif et durable, qui permettra aux femmes et aux jeunes de prendre enfin leur juste place.

La promotion de la participation des femmes et des jeunes au développement est une question de justice et de droits humains. Mais elle répond également à une préoccupation économique : il ne saurait y avoir de développement pérenne sans une pleine participation de plus de la moitié de l'humanité.

Par ailleurs, face aux crises que traversent certains États francophones, il est primordial que le rôle des femmes et des jeunes en tant que vecteurs de paix soit reconnu, défendu et promu. Les femmes et les enfants sont très souvent les premières victimes des crises et des conflits. Leur participation à la prévention et à la consolidation de la paix, de même qu'à la gouvernance démocratique, est impérative afin de mettre en place des conditions propices à une paix durable, condition préalable et nécessaire à tout développement.

PREMIÈRE PARTIE

Femmes et jeunes comme vecteurs de paix et de démocratie

A. Des avancées significatives mais de nombreux défis à relever

1. La persistance de stéréotypes et de comportements discriminants à l'égard des femmes et des jeunes

Depuis la prime enfance jusqu'à la vieillesse, la distinction du genre dans les définitions identitaires et les rôles sociaux invite chacun à légitimer une hiérarchisation entre les sexes. Les représentations sociales, les stéréotypes et les préjugés, véhiculés et diffusés notamment par les médias, sont omniprésents dans nos sociétés.

De la sphère familiale à l'école, en passant par la pratique sportive ou les loisirs, jusqu'au monde du travail et à la sphère politique et économique, cette hiérarchisation provoque des inégalités qui génèrent, dans tous les milieux sociaux, une violence multiforme à l'égard des femmes : violences physiques, violences sexuelles, violences économiques, violences morales, violences psychologiques...

De plus, en contradiction avec Pierre Corneille, il apparaît que même « aux âmes bien nées », la valeur doit souvent attendre le nombre des années. Les jeunes souffrent en effet d'un déficit de confiance de la part de leurs aînés les empêchant notamment de réussir leur intégration dans le monde professionnel.

2. Une sous-représentation des femmes et des jeunes aux postes de décisions

Les stéréotypes et les discriminations engendrent naturellement une sous-représentation des femmes et des jeunes aux postes de décisions.

Les femmes constituent plus de la moitié de la population mondiale et nul n'est besoin de rappeler le poids démographique des jeunes dans l'espace francophone et notamment sur le continent africain.

Force est d'ailleurs de constater que de nombreux mouvements politiques et sociaux à travers le monde ont été générés et entretenus par les jeunes : les exemples de mai 68 en France et, plus récemment, du printemps arabe l'ont bien démontré.

Et pourtant, tant les femmes que les jeunes sont largement sous-représentés au sein des institutions politiques, judiciaires et économiques. Ce sont pourtant ces institutions qui prennent chaque jour des décisions qui affectent le quotidien des jeunes et des femmes dans notre espace. Pour exemple, à l'échelle mondiale, seuls 5.9% des chefs d'État, 7.8% des chefs de gouvernement et 1 parlementaire sur 5 en moyenne sont des femmes.

Face à ce constat, de nombreux États francophones ont agi pour favoriser la candidature et l'élection des femmes à différents postes de la vie publique et politique en instaurant des mesures de discrimination positive à leur égard. Mis en place dans de nombreux parlements francophones, le système des quotas, qu'il soit légal ou volontaire, a permis des avancées significatives.

Six Assemblées francophones sont des exemples à suivre en matière de parité. Il s'agit de l'Assemblée nationale du Rwanda, du Conseil Général de la Principauté d'Andorre, du Sénat du Burundi, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'Assemblée nationale des Seychelles ainsi que de l'Assemblée nationale du Sénégal dont le taux de représentation des femmes est voisin des 50% (Rwanda : 63.8%, Andorre : 50%, Burundi : 46.3%, Fédération Wallonie-Bruxelles : 44.7%, Seychelles 43.8% et Sénégal : 43.3%)¹.

En créant le Réseau des femmes parlementaires en 2002, l'APF a voulu renforcer la place et le rôle des femmes, dans l'APF bien sûr, mais également dans ses parlements membres. Ce Réseau, qui vise à encourager les échanges d'expérience et à renforcer la solidarité entre les femmes parlementaires de l'espace francophone, permet par ailleurs aux députées et sénatrices d'apporter une approche de genre aux débats et actions de l'APF.

La Francophonie s'est également engagée, depuis le Sommet de Moncton en 1999, à prendre en compte les préoccupations de la jeunesse, en les mettant au cœur de ses actions. C'est pour répondre à cet engagement que le Parlement francophone des jeunes (PFJ), dont l'organisation a été confiée à l'APF, a vu le jour. Ce Parlement, qui se réunit habituellement tous les deux ans concomitamment à la session plénière de l'APF, rassemble des jeunes de 18 à 23 ans issus de l'ensemble des sections composant l'APF. Ces jeunes travaillent à la formulation d'avis sur diverses questions dont s'est saisie l'APF².

De surcroît, depuis 2002, l'APF a également décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, toujours en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux de jeunes. Cette aide supplémentaire poursuit un double objectif : renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres qui en sont dotées et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Les premiers bénéficiaires de cette expertise et de cet appui matériel de l'APF ont été le Niger, le Mali, le Gabon, le Burkina Faso, le Congo, le Bénin, le Sénégal et le Tchad. Les prochains concerneront le Cameroun, Haïti, la Mauritanie, le Togo et l'Arménie.

Si le bilan de ces programmes est extrêmement positif, ils ne sont cependant pas encore suffisants et variés pour répondre aux nombreuses demandes de notre jeunesse francophone en constante évolution. Voilà pourquoi l'APF développe toute une série d'actions sur les réseaux sociaux (page et groupe privé Facebook, site internet, et bientôt Twitter) pour offrir un lieu d'expression à la jeunesse francophone.

1. Tableau représentatif de l'état de la situation de la participation des femmes en politique au sein des parlements de l'APF.

2. Les six éditions du PFJ se sont tenues à Québec en 2001, à Niamey en 2003, à Bruxelles en 2005, à Libreville en 2007, à Paris en 2009 et à Abidjan en 2013.

3. Vulnérabilité et violences à l'égard des femmes et des jeunes particulièrement en situation de crise

La violence à l'égard des femmes et des filles est une manifestation de cette discrimination sexiste qui inhibe gravement les capacités des femmes à jouir des droits et des libertés découlant de l'égalité des sexes. Selon ONU-Femmes, la violence à l'égard des femmes constitue la violation des droits fondamentaux la plus généralisée dans le monde : une femme sur trois dit avoir subi de la violence physique et sexuelle à un moment de sa vie.

Ce sont d'ailleurs ces conclusions qui ont poussé les États francophones à adopter la « Déclaration francophone contre les violences faites aux femmes » ainsi que le « Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles », afin d'appuyer la mise en œuvre des engagements politiques des pays membres de l'OIF.

Malgré ces avancées législatives, il y a lieu de constater que la marche vers une véritable égalité des sexes se heurte toujours à deux obstacles principaux, à savoir le manque de mesures préventives et l'écart entre l'adoption de lois progressistes et leur mise en œuvre effective, c'est-à-dire entre l'égalité formelle et l'égalité réelle.

Dans les situations de conflit, les considérations d'âge et de sexe entrent également en ligne de compte : les femmes et les hommes n'ont pas le même accès aux ressources, au pouvoir et à la prise de décisions, avant, pendant et après les conflits. C'est ainsi que le programme d'action de la 4^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes le souligne, « s'il est vrai que les communautés subissent toutes entières les conséquences des conflits armés et du terrorisme, les femmes et les petites filles sont particulièrement touchées en raison de leur place dans la société et de leur sexe ».

Les femmes et les jeunes constituent de fait les couches les plus exposées dans les situations de guerre. Chefs de famille en l'absence des hommes, les femmes souffrent également des affres de la guerre quand le viol est utilisé comme arme de guerre. Les viols de guerre, outre le traumatisme et l'exil forcé qu'ils imposent aux victimes, sont également l'une des causes de la prolifération du VIH/sida. Les jeunes, quant à eux, sont instrumentalisés comme « enfants soldats » auxquels ont recours aussi bien certaines armées nationales que les rébellions. Ainsi, les guerres se décident sans eux et contre eux.

L'APF ne peut dès lors que déplorer cette double peine que subissent les femmes et les jeunes : alors qu'ils sont les principales victimes civiles des conflits, ils n'ont souvent aucun moyen de les prévenir, sont exclus des négociations visant à les régler et sont cantonnés à un rôle marginal dans le processus de reconstruction et de réconciliation postérieur aux conflits. L'absence générale des femmes et des jeunes aux postes de décisions, avant, pendant et après les conflits violents, renforce alors le fait qu'ils en soient victimes.

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables vecteurs de paix et de démocratie

1. Parité, sensibilisation et participation : trois outils pour une meilleure représentation des femmes et des jeunes dans les instances décisionnelles

Comment favoriser efficacement l'accès des femmes aux postes de décisions et de responsabilités ?
Comment donner aux femmes politiques les mêmes chances que leurs collègues masculins pour accéder à une fonction électorale ?

Pour répondre à ces défis et atténuer les discriminations dont sont victimes les femmes, au Nord comme au Sud, les démocraties modernes ont mis en place le principe des quotas en politique.

Plus de 40 sections membres de l'APF appliquent déjà un quota légal ou volontaire au sein des partis politiques et au niveau des candidats à un scrutin afin d'augmenter la représentativité des femmes en politique.

Les quotas permettent aux femmes de surmonter les obstacles qui se présentent à elles du fait de leur genre et leur assurent une égalité des chances que nos sociétés modernes ne savent pour l'instant pleinement leur offrir. Les quotas ne sont pas pour autant une garantie d'élection : les femmes doivent faire campagne et remporter leur siège au même titre que tout autre candidat. Enfin, les quotas doivent s'accompagner d'autres mesures pour favoriser la représentation des femmes sur la scène politique. Et ces mesures consistent notamment en l'éducation des jeunes filles et des jeunes hommes pour donner, dès l'enfance, les principes d'une égalité de droit et de fait entre les sexes.

Toutefois, une parité limitée au monde parlementaire serait nettement insuffisante pour favoriser la représentation des femmes. Il est également nécessaire de voir cette discrimination positive étendue au pouvoir exécutif et judiciaire ainsi qu'à la sphère économique. Ainsi, afin de favoriser la présence de femmes aux postes de décisions dans le monde économique, des quotas ont par exemple été imposés progressivement au sein des conseils d'administration des grandes entreprises.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE la systématisation de quotas dans l'espace francophone pour permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle de citoyenne ;

DEMANDE aux chefs d'État et de gouvernement d'accentuer leurs actions en faveur de la discrimination positive, et ce notamment au sein du pouvoir exécutif, judiciaire et économique

APPELLE à intégrer la dimension genre dans toutes les politiques publiques, notamment dans l'établissement des budgets publics et dans la conception des projets de développement.

Mais cette discrimination positive n'aurait qu'un impact limité si elle ne s'accompagnait pas d'une sensibilisation, dès le plus jeune âge, à la compréhension mutuelle, à la démocratie et à la résolution pacifique des conflits.

La formation et l'information doivent être plus globales comme le prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant dans son article 29. Dispenser les savoirs de base ne suffit plus, l'école de qualité doit s'assurer du développement de savoir-être et de savoir-faire permanents dont les compétences citoyennes, l'autonomisation de l'individu ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, permettant la pleine réalisation du potentiel de tous.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE que les programmes scolaires de l'espace francophone intègrent l'étude de différentes thématiques comme l'éducation à la paix, la citoyenneté, l'égalité des genres, la santé (dont l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) et l'environnement ;

SOUHAITE souhaite l'allocation de fonds spécifiques pour la formation des responsables chargés de la construction de ces programmes ;

RAPPELLE l'importance de l'utilisation du français dans le processus éducatif en tant que vecteur de valeurs synonymes de paix et de démocratie.

En outre, il est nécessaire de promouvoir la participation des jeunes aux instances décisionnelles tant pour enrichir le débat que pour contribuer au renouvellement des personnes. S'exercer à argumenter et à respecter les règles du débat démocratique est nécessaire pour former une classe politique responsable et soucieuse de l'intérêt général. C'est l'objectif des actions de l'APF que de fortifier chez les jeunes la culture des pratiques politiques et citoyennes.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie se réjouit de la création et du lancement officiel de la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones, à laquelle participent les représentants du Parlement francophone des Jeunes. Cette volonté fédératrice donnera à n'en pas douter une plus grande voix à la jeunesse francophone et fera d'elle un interlocuteur privilégié de la Francophonie. Elle devrait également permettre de renforcer les synergies entre les actions de la jeunesse de l'OIF et de l'APF.

Enfin, l'APF prévoit de créer un programme « jeunes pousses » dans les parlements francophones. Ce dernier permettrait de transmettre des compétences aux jeunes parlementaires mais également de les sensibiliser aux problématiques francophones, de les aider à se constituer un réseau international et de créer entre eux une solidarité francophone.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement francophones d'accentuer leur soutien politique et financier aux différentes organisations fédératrices de la jeunesse francophone et notamment au Parlement francophone des jeunes, aux Parlements nationaux de jeunes ainsi qu'à la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones.

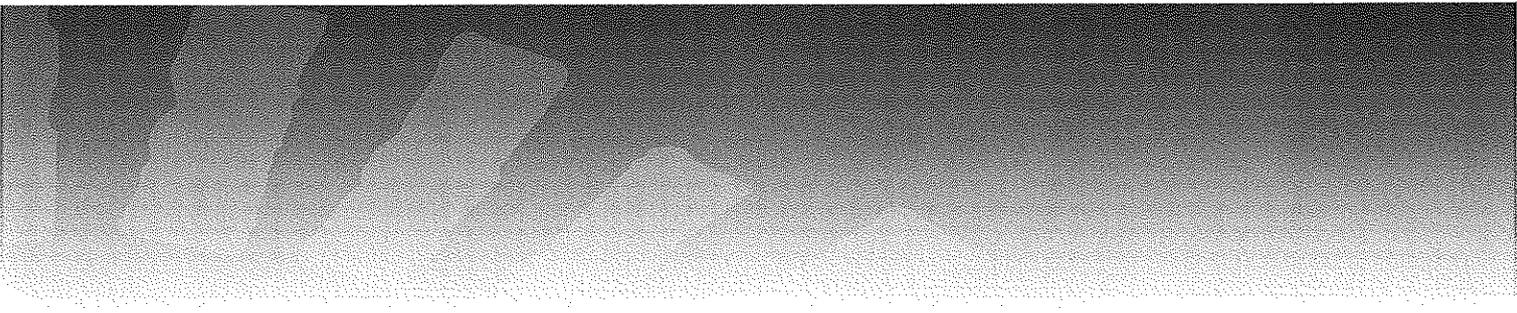
2. Une lutte accrue et efficace contre les violences faites aux femmes et aux filles

Recommandations

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, l'APF :

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de prendre les mesures suivantes pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles :

- lutter contre la violence sexuelle et la violence de genre et notamment lors des conflits et des catastrophes naturelles ;
- lutter contre la violence à l'égard des femmes résultant de pratiques coutumières ou traditionnelles ;
- initier des lois contre la traite des femmes et les violences faites aux femmes ;
- améliorer la prévention, la protection et la réponse face aux violences faites aux femmes ;
- mettre fin à l'impunité pour les auteurs de ces violences ;
- assurer l'accès à la justice pour les victimes ;
- sensibiliser leur population sur le sujet.



Consacré et défendu dans les traités internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence contre les femmes de 1993 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, le droit des femmes à vivre à l'abri de la violence s'inscrit aujourd'hui comme thème prioritaire à l'agenda des instances internationales.

À l'occasion des négociations internationales portant sur la commémoration du 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que sur le programme de développement post-2015 des Nations unies, ONU-Femmes, de concert avec l'OIF, plaide pour l'inclusion de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles comme domaine d'action fondamental. Ainsi, les Objectifs de développement durable, en tant que nouveau cadre universel normatif, devraient mettre l'accent sur l'adoption de mesures concrètes, au moyen de cibles et d'indicateurs sexo-spécifiques, afin d'éliminer la violence et les conséquences néfastes qui lui sont liées.

Les travaux entrepris par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF sont au diapason des grands enjeux internationaux actuels et témoignent de son engagement actif en faveur de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Par le passé, le Réseau a fréquemment étudié la violence sous divers angles. Récemment, il s'est engagé, dans le cadre de la Déclaration de Québec, à poursuivre le travail de mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing. La Déclaration de Québec exhorte également les parlements et gouvernements du monde à prendre les mesures nécessaires, telles qu'énumérées ci-haut dans la recommandation, afin de mettre un terme à la violence basée sur le genre. Enfin, le Réseau s'emploie activement, depuis 2004, à promouvoir la CEDEF et encourage les Etats de la Francophonie qui ont émis des réserves à les lever.

Bien des défis restent encore à relever pour mettre fin à la violence perpétrée à l'égard des femmes et des filles. L'APF demande dès lors aux États de la Francophonie d'agir rapidement afin que les femmes et les filles puissent jouir de la sécurité et de la justice et renforcer leurs rôles en tant que véritables leviers de paix.

3. Renforcer l'implication et le rôle des femmes et des jeunes dans la résolution de conflit

L'APF estime que les femmes et les jeunes doivent jouer un rôle majeur dans la prévention et le règlement des conflits, et reconnaît qu'ils peuvent favoriser la reconstruction après un conflit et contribuer à la consolidation de la paix.

Donner aux femmes et aux jeunes des moyens d'agir dans les situations de conflit contribuerait à prévenir la violence à leur encontre, qui se manifeste par des crimes comme notamment le viol de femmes et de jeunes filles, la grossesse forcée, l'esclavage sexuel et l'enrôlement d'enfants soldats.

Le Réseau des femmes parlementaires a entrepris deux missions de prise de contact et d'information dans des pays en sortie de crise (Tunisie, décembre 2011 et Côte d'Ivoire, décembre 2012). Ces dernières ont permis de créer une synergie entre parlementaires et représentantes de la société et d'ouvrir un dialogue sur le rôle des femmes dans la résolution de conflit.

Recommandations

Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

APPELLE les gouvernements francophones à intégrer une perspective de réhabilitation des droits des femmes et des jeunes dans toutes les actions de consolidation de la paix ;

INVITE les États et gouvernements francophones à renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans les instances locales, nationales et internationales consacrées au règlement des conflits ;

INVITE les États et gouvernements francophones à financer durablement les organisations non gouvernementales féminines et de jeunesse œuvrant pour la paix ;

RECOMMANDE aux gouvernements francophones d'encourager les recherches consacrées aux activités des femmes et des jeunes en faveur de la paix et à leur influence sur les processus de paix, et à s'en inspirer pour l'élaboration des politiques nationales et régionales ;

INCITE à intégrer davantage les questions de parité entre les sexes dans les opérations en faveur de la paix, ainsi que dans les programmes de formation destinés au personnel militaire, pour que le respect des femmes devienne une évidence.



DEUXIÈME PARTIE

Femmes et jeunes : acteurs de développement

A. Vers un développement inclusif et durable au bénéfice des femmes et des jeunes

1. Le nouveau cadre de développement post-2015

À un an de la date butoir de 2015, les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au sein de l'espace francophone sont remarquables.

Ainsi, les résultats les plus significatifs qui ont été enregistrés concernent la diminution significative du taux de pauvreté. De plus, la scolarisation dans l'enseignement primaire a connu une progression notable dans de nombreuses régions. Les progrès sont également très importants au niveau de la réduction de la mortalité infantile et du taux de mortalité maternelle. Par ailleurs, en matière d'environnement durable, l'accès à l'eau s'améliore grâce aux différentes interventions mises en œuvre⁴.

Néanmoins, force est de constater que ces progrès demeurent encore inégaux entre pays mais aussi au niveau national, entre catégories sociales, entre zones urbaines et zones rurales mais également entre hommes et femmes.

En ce qui concerne l'égalité femme-homme, la marge de progression reste considérable dans de nombreux pays. On constate en effet que les progrès accomplis en matière d'autonomisation des femmes et de lutte contre la mortalité maternelle sont actuellement menacés par une vague de conservatisme qui remet en question l'universalité des droits des femmes. Par ailleurs, si l'éducation pour tous enregistre des résultats très encourageants, y compris dans les pays en développement d'Afrique subsaharienne, le défi lui-même évolue dans la mesure où l'élargissement de l'accès à l'éducation à des publics plus fragiles entraîne une baisse de niveau, plaçant ainsi la qualité de l'éducation au centre des préoccupations.

Considéré par la communauté internationale comme l'un des principaux chantiers inachevés des OMD, l'APF considère que l'accès à une éducation de qualité doit être traité comme une priorité dans le cadre des négociations entourant le programme de développement-2015.

4. Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2013.

En effet, la pauvreté des ménages empêche encore trop souvent nombre d'enfants de fréquenter l'école et incite les jeunes à l'abandonner pour intégrer le marché du travail. En outre, la malnutrition, la pénurie d'enseignants qualifiés et la mauvaise qualité des environnements d'apprentissage constituent encore d'importantes barrières à l'accès à une éducation de qualité. De plus, les filles sont confrontées à des discriminations sexistes qui limitent considérablement leur droit à l'éducation et la qualité de la formation qu'elles reçoivent, se traduisant ainsi par des taux de scolarisation plus faibles et des taux d'abandon scolaire plus élevés.

Se basant sur ce constat, le nouveau programme de développement post-2015 devra donc éviter les écueils rencontrés par le cadre des OMD et renforcer la priorité accordée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tout en mettant l'accent sur le respect des droits des femmes. Dans cette perspective, ONU-Femmes et l'Organisation internationale de la Francophonie, se sont prononcées conjointement en faveur du maintien et du renforcement d'un objectif spécifique dédié à l'égalité des genres, aux droits des femmes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que l'adoption d'une approche transversale du genre qui se traduit par des cibles et des indicateurs sexo-spécifiques visant les fondements structurels des inégalités entre les sexes, dans les autres objectifs du programme de développement post-2015.

En adéquation avec la position plaidée par ces instances internationales, l'APF s'est d'ailleurs également prononcé en faveur d'une approche intégrant l'égalité femme-homme, le respect des droits et l'autonomisation des femmes dans les Objectifs mondiaux en faveur du développement durable (ODD).

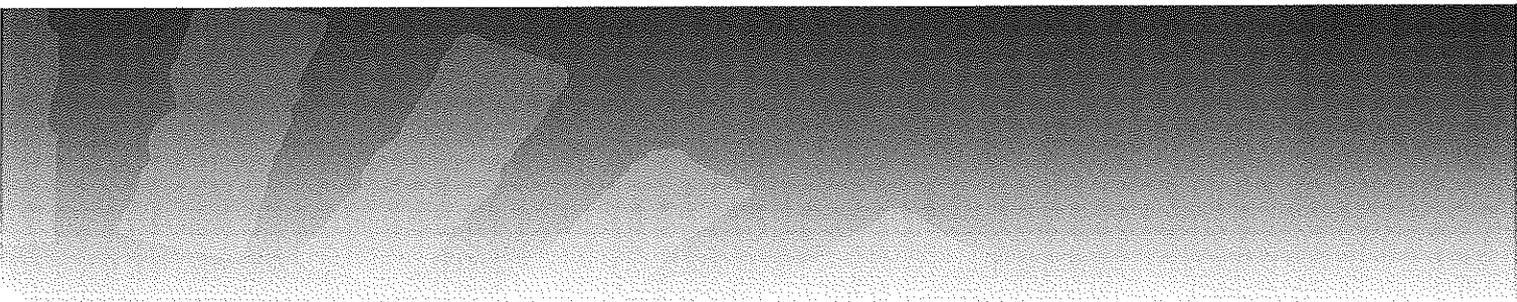
2. Travail des enfants et faible employabilité des jeunes

L'accès à l'éducation pour tous et le travail des enfants sont des thématiques intrinsèquement liées qui doivent donc être traitées conjointement.

En effet, le travail des enfants est une réalité dans de nombreux pays francophones et ce malgré l'adoption par de nombreux États de législations interdisant ou apportant des mesures restrictives sévères à l'emploi ou au travail des enfants. Selon l'UNICEF, il y a toujours 158 millions d'enfants âgés entre 5 et 14 ans qui travaillent, c'est-à-dire un enfant sur six dans le monde.

Le travail des enfants perpétue le cercle vicieux de la pauvreté et les empêche d'acquérir les compétences et l'éducation nécessaires à l'amélioration de leur avenir. Par ailleurs, l'impact de ce travail dépasse largement le cadre de l'enfance. En effet, de nombreuses études ont prouvé qu'il rejaillit dans la majorité des cas sur l'économie nationale, se traduisant par des baisses de compétitivité, de productivité et de revenus potentiels.

Parallèlement au fléau que représente le travail forcé des enfants, l'emploi des jeunes, clé de la stabilité et du développement économique à long terme des économies, reste bien souvent lettre morte dans l'espace francophone. Les taux de chômage des 15-25 ans sont actuellement très élevés dans l'espace francophone en général, et ce au Nord comme au Sud.



Si ce taux élevé de chômage et de sous-emploi parmi les jeunes peut s'expliquer dans certaines régions par l'évolution démographique, une grande partie des difficultés relatives à l'emploi des jeunes s'explique aussi par la dynamique du marché du travail et par ses opportunités. La facilité plus ou moins grande avec laquelle les jeunes trouvent un emploi et l'efficacité de leurs recherches dépendent également du degré de préparation du marché du travail pour les intégrer et de leur propre niveau de préparation pour s'y insérer. Par ailleurs, l'instabilité politique ainsi que des environnements économiques difficiles peuvent également expliquer ces taux alarmants.

Considérant que la question de l'emploi des jeunes sera un des défis majeurs que la Francophonie aura à relever ces prochaines années, l'APF estime qu'une approche globale doit être adoptée et que des modèles de croissance inclusive doivent majoritairement être adoptés.

3. Une surreprésentation des femmes et des jeunes dans l'économie informelle

Des millions de femmes travaillent aujourd'hui dans l'espace francophone mais occupent bien souvent des emplois informels, de faible qualité, moins bien payés et plus précaires que les emplois occupés par les hommes. La majorité des femmes travaillant dans l'économie informelle le font parce qu'il leur est difficile de trouver un autre emploi ou de monter une entreprise dans l'économie formelle. L'exemple historique des Nana Benz au Togo dans le commerce des pagens fait encore cas d'école.

Ce constat est le même pour les 15-25 ans, surtout dans les pays du Sud comme l'indique les conclusions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui, dans une étude de 2011, estime que malgré la croissance d'une population jeune de plus en plus éduquée, « le faible rythme de création d'emplois dans l'économie formelle et la persistance de la faible productivité et du sous-emploi dans le secteur informel ont empêché l'Afrique de profiter du dividende démographique ».

B. Donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'être de véritables acteurs de développement

Face aux différents constats tels qu'énoncés précédemment, l'APF a décidé de mettre en avant 4 domaines d'interventions prioritaires, à savoir : l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité pour tous, l'autonomisation économique des femmes et l'emploi des jeunes.

1. Un meilleur accès à la santé pour les femmes et les jeunes

La santé, telle que décrite par l'OMS, à savoir un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité⁵, représente un enjeu vital dans la protection et la préservation de l'humanité, notamment chez les jeunes et les femmes.

La santé dans cette acception large est l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Elle est par ailleurs une condition préalable au bien-être et à la qualité de la vie tout comme l'est également le droit à l'eau et à l'assainissement⁶. Elle est un critère qui permet de mesurer les progrès accomplis vers la réduction de la pauvreté, la promotion de la cohésion sociale et l'élimination des discriminations.

La santé joue à la fois sur la croissance économique - par le biais de l'élévation de la productivité du travail qu'induit une amélioration de l'état de santé - et sur le développement humain lui-même - par l'extension du domaine des choix individuels qu'un meilleur état de santé permet.

De plus, les jeunes et les femmes sont des catégories particulièrement vulnérables face à la pandémie du VIH/sida, qui a une incidence déplorable certaine sur le développement, principalement des pays du Sud.

Face à ces observations, l'APF considère que l'action pour la santé doit nécessairement passer par une intervention globale sur l'environnement physique et social et sur les conditions de vie en général.

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

DEMANDE d'intégrer la dimension santé dans son acception large, dans toutes les politiques publiques, en prenant plus particulièrement en compte les spécificités des deux catégories sociales que représentent les femmes et les jeunes ;

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement d'intégrer les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé et d'hygiène dans les politiques et de les budgétiser de manière systématique.

5. Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19 Juin -22 juillet 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États.

6. Résolution A/RES/64/292.

2. Une éducation pour tous de qualité tournée vers le développement durable

Les conclusions concertées des consultations internationales, menées par l'UNICEF dans le cadre du nouveau programme de développement post-2015, témoignent d'un large consensus selon lequel l'accès à l'éducation pour tous doit s'accompagner d'une éducation inclusive de qualité. La qualité de l'éducation doit constituer une priorité essentielle dans tout cadre pour l'après-2015.

L'accès à l'enseignement secondaire et aux études supérieures est aussi essentiel pour lutter contre les inégalités, sachant qu'il est souvent limité aux privilégiés, et porte préjudice aux filles et aux femmes en particulier. Le défi pour le programme de développement consiste dès lors à adopter une approche axée sur l'égalité des sexes afin de lutter contre le décrochage scolaire et d'assurer l'accès égalitaire à une éducation de qualité.

Recommandations

Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE recommande aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'accès des femmes et des jeunes à une éducation de qualité soucieuse d'égalité et d'équité, et de lutter contre l'abandon scolaire ;

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de mettre en place des mesures concrètes pour assurer un enseignement de qualité de la langue française dans tous les pays francophones et notamment dans ceux où elle n'est pas langue officielle ;

INVITE les chefs d'État et de gouvernement à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont adoptés en signant la Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants ;

DEMANDE enfin aux chefs d'État et de gouvernement d'agir pour donner aux populations francophones un accès de qualité à internet et aux nouvelles technologies en tenant compte des difficultés économiques et de gouvernance.

3. Favoriser l'autonomisation économique des femmes

L'APF s'est engagée depuis de nombreuses années à faire de l'autonomisation économique des femmes un enjeu transversal et prioritaire dans les cadres législatifs des États francophones.

Cette autonomisation passe tout d'abord par des campagnes d'alphabétisation mais également par la formation professionnelle. En effet, si l'accès des femmes à l'éducation constitue un droit humain élémentaire, il représente également un moyen de lutte contre la pauvreté des États. Intégrées au marché du travail formel et dans la vie économique de leur pays, les femmes contribuent à la productivité et luttent ainsi contre la pauvreté des familles, rappelant ainsi la célèbre expression congolaise : « éduquer une femme, c'est éduquer une nation. »

Recommandations

C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

RECOMMANDE que des campagnes de sensibilisation ciblées et un effort financier particulier soit consacré au renforcement de l'accès des femmes à l'alphabétisation, à l'éducation, notamment en ligne, et à la formation professionnelle ;

ENCOURAGE les institutions des États francophones à mettre en place des programmes visant à développer l'entrepreneuriat des femmes et à faciliter leur accès aux ressources nécessaires pour y arriver ;

RECOMMANDE la mise en œuvre d'initiatives visant notamment à abattre les obstacles socioculturels et légaux liés à la progression économique des femmes⁷.

⁷ Résolution sur l'autonomisation économique des femmes adoptée en 2012 à Bruxelles.

4. Favoriser l'emploi des jeunes

L'éducation, la formation professionnelle adaptée à la demande économique et l'entrepreneuriat offrent des solutions au problème de l'emploi chez les jeunes. Les actions pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle impliquent toutefois une parfaite coordination entre les différents partenaires sociaux tels que les pouvoirs publics, le patronat, les syndicats, les établissements d'enseignement, la société civile et les associations. Dans ce domaine, l'émergence d'associations de jeunes gérées par les jeunes doit être particulièrement favorisée afin que celles-ci puissent être consultées et amenées à jouer un rôle important lors de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre. La concertation et les initiatives décentralisées doivent également être encouragées. Ces facteurs qui supposent un renforcement des assises démocratiques des sociétés ont une influence décisive sur les résultats des politiques et des actions entreprises.

Recommandations

Ainsi l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

ENCOURAGE donc les États, les gouvernements et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'OIF et la CONFEMEN à favoriser, sur le plan international, l'échange d'information portant sur la formation professionnelle en général et la formation en alternance⁸ en particulier ;

DEMANDE aux États et gouvernement de l'espace francophone de conclure des accords de coopération avec les organisations professionnelles en place dans le but d'offrir aux jeunes des possibilités de se former en situation réelle de travail ;

INVITE toutefois les États et gouvernement de l'espace francophone à mettre en place ou à maintenir des programmes d'enseignement des connaissances fondamentales en parallèle au programme de formation des jeunes en situation réelle de travail ;

EXHORTE les États et gouvernement, ainsi que les Parlements de l'espace francophone à légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières.

8. Résolution sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes adoptée à Ottawa en juillet 2014.



CONCLUSION

Le présent Avis consigne les principales recommandations émises par les parlementaires francophones sur le thème du XV^e Sommet de la Francophonie de Dakar « Femmes et Jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ».

Par cette contribution, l'APF a voulu insuffler une perspective parlementaire dans les grands débats qui animent actuellement l'espace francophone. Ce point de vue nous apparaît essentiel, car les députés et les sénateurs, en tant que représentants des populations, constituent le lien démocratique privilégié entre les institutions et les peuples francophones.

Par delà son statut d'Assemblée consultative, l'APF, nous l'avons rappelé par de nombreux exemples, a développé une action militante en faveur des femmes et des jeunes et a contribué fortement dans les parlements de l'espace francophone à la promotion des droits et des libertés, au respect de l'égalité des genres et à l'inclusion citoyenne de la jeunesse. Elle s'engage aujourd'hui à continuer et à renforcer ses actions.

Convaincue qu'il existe un lien étroit entre la présence d'institutions parlementaires efficaces et l'existence d'une société dynamique et ouverte, l'APF met en œuvre, en étroite collaboration avec l'OIF, différentes mesures visant à renforcer la démocratie parlementaire dans l'espace francophone. La qualité de ces actions repose en grande partie sur les contributions financières versées par l'OIF à l'APF, contributions, au demeurant, fort modestes, puisqu'elles ne représentent à ce jour qu'à peine 1% du budget de fonctionnement global de la Francophonie. Au terme de cet avis, il nous semble important de rappeler qu'il est primordial que la Francophonie continue son engagement en faveur des parlements francophones et appelle aux développements des synergies entre exécutif et législatif pour la défense et la promotion des valeurs universelles auxquelles les peuples francophones aspirent. Nous appelons en conséquence les Chefs d'État et de gouvernement à maintenir et renforcer ce partenariat fructifiant.

Annex núm. 5
**Situations politiques dans
l'espace francophone**

RESOLUTIONS

Situations politiques dans l'espace francophone

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission politique, prend position sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes au sein du monde parlementaire francophone.

GUINÉE

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- CONSTATANT** la tenue d'élections législatives le 28 septembre 2013 en Guinée ce qui constitue une avancée notoire dans le parachèvement de la période de transition politique ouverte à la suite de la prise du pouvoir par l'armée en 2008 et du scrutin présidentiel subséquent de 2010 ;
- DÉPLORANT** les violences politiques entre militants rivaux qui ont émaillé la préparation de ce scrutin législatif ;
- PREOCCUPEE** par les allégations selon lesquelles le scrutin aurait été entaché de problèmes organisationnels et d'irrégularités, notamment le bourrage d'urnes par des sympathisants du parti au pouvoir, des actes d'intimidation des électeurs et des bulletins de vote déposés par des mineurs ;
- PRENANT ACTE** de la confirmation par la Cour suprême, après examen des recours et les plaintes déposées tant par la mouvance présidentielle que par l'opposition, des résultats provisoires prononcés par la Commission électorale nationale indépendante le 18 octobre 2013 ;
- PRENANT ACTE** de l'annonce, le 13 décembre 2013, par les partis d'opposition, de leur volonté de siéger au sein de la nouvelle Assemblée nationale ;
- PRENANT ACTE** de la déclaration de l'Union européenne qui a jugé les élections pacifique et qui a décidé en conséquence de reprendre sa coopération avec la Guinée ;
- SE FÉLICITANT** de l'accompagnement de la Francophonie dans la consolidation des institutions électorales guinéennes et dans les efforts de réconciliation des acteurs politiques guinéens qui a grandement contribué à l'organisation effective des élections ;
- PRENANT ACTE** des conclusions de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des élections législatives guinéennes ;
- CONSTATANT** les avancées de la justice dans les enquêtes sur les exactions commises par les forces de sécurité au Stade de Conakry en 2009 contre des manifestants non armés et sur les allégations de torture contre des membres de l'opposition politique en 2010 ;

PRENANT ACTE	de la déclaration sur la situation politique en Guinée adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Rabat les 5 et 6 février et de la déclaration de la 6 ^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi) ;
FÉLICITE	les autorités et le peuple guinéen pour l'organisation dans le calme des élections législatives du 28 septembre 2013 ;
INVITE	les autorités électorales compétentes, dans la perspective des prochains scrutins, à prendre en compte les recommandations de la mission d'information et de contacts dépêchée en septembre 2013 par le Secrétaire général de la Francophonie ;
FELICITE	l'ensemble des députés élus lors de l'élection législative et le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Claude Kory Koundiano, élu par les députés le 13 janvier 2014 ;
INVITE	les nouveaux parlementaires à travailler en commun en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement en Guinée ;
DEMANDE	la poursuite des procédures judiciaires contre les responsables politiques et militaires des violences commises pendant la période de transition et demande l'instauration d'une commission de réconciliation nationale et d'une commission indépendante chargée de la défense des droits de l'Homme ;
DECIDE	la levée de la mesure de suspension imposée en 2009 à la section guinéenne ;
DECIDE	la mise sous observation de la section guinéenne pour une période initiale de deux ans conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF ;
ENGAGE	les autorités guinéennes à donner à l'Assemblée nationale de Guinée les moyens nécessaires à son fonctionnement et souligne sa disponibilité à accompagner le Parlement guinéen dans la reprise de ses activités.

MADAGASCAR

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- PRENANT ACTE** de la tenue du premier tour de l'élection présidentielle le 25 octobre 2013 et de la tenue du second tour de la présidentielle, couplé aux élections législatives, le 20 décembre, ce qui constitue une avancée notoire dans le processus de résolution de la crise politique et constitutionnelle qui affecte Madagascar depuis 2009 ;
- PRENANT ACTE** du bilan de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des deux tours de ces élections qui a qualifié les scrutins de pacifiques et transparents ;
- PRENANT ACTE** de la confirmation par la Cour spéciale électorale de la victoire à l'élection présidentielle de M. Hery Rajaonarimampianina annoncée plus tôt par la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition ;
- PRENANT ACTE** de la confirmation par la Cour électorale spéciale des résultats des législatives le 6 février 2014 ;
- SE FÉLICITANT** de l'accompagnement de la Francophonie qui, aux côtés de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), a contribué à la réconciliation des acteurs politiques et à l'organisation des élections présidentielles et législatives ;
- SE FÉLICITANT** de la réintégration de Madagascar au sein de l'Union Africaine et au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- PRÉOCCUPÉE** par la dégradation économique de Madagascar, dégradation due en grande partie à la crise politique ;
- PRENANT ACTE** de la déclaration sur la situation politique à Madagascar adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Rabat les 5 et 6 février et de la déclaration de la 6^{ème} Conférence des présidents d'Assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi), ainsi que de la Résolution sur Madagascar adopté par le Conseil permanent de la Francophonie à l'occasion de sa 91^e Session ;
- SOUCIEUSE** d'accompagner Madagascar dans la phase délicate que le pays traverse en cette période de sortie de crise ;
- ADRESSE** ses plus sincères félicitations aux autorités et au peuple malgache pour l'engagement dont ils ont fait preuve et qui a permis de mener à son terme le processus de transition à travers la tenue des scrutins présidentiels et législatifs ;
- FELICITE** le nouveau Président de la République de Madagascar démocratiquement élu, M. Hery Rajaonarimampianina ;
- FELICITE** le nouveau premier ministre Kolo Roger, élu le 11 avril 2014 ;
- FELICITE** le nouveau président de l'Assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy, élu le 3 mai 2014 ;

INVITE	les nouvelles autorités politiques à continuer de démontrer le même engagement et le même sens des responsabilités que lors des élections pour consolider les progrès accomplis et faciliter ainsi une sortie de crise durable ;
DEMANDE	à tous les partis de s'abstenir de toute incitation politique qui pourrait saper la paix, créer l'instabilité et ainsi nuire aux gains acquis dans la remise du pays sur la voie vers l'ordre constitutionnel ;
FELICITE	la communauté internationale pour son action à Madagascar qui a permis l'organisation dans le calme d'élections législatives et présidentielle crédibles et l'invite à poursuivre son accompagnement dans les efforts de relance socioéconomique et dans le processus de réconciliation nationale ;
INVITE	les autorités électorales compétentes à prendre en compte les recommandations de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des élections, notamment en mettant sur pied une Commission électorale nationale permanente s'inspirant de l'expérience acquise par la Commission électorale nationale indépendante pour la Transition ;
APPELLE	les acteurs politiques de Madagascar au respect de l'État de droit, de la constitution de la République, des normes et critères de la démocratie parlementaires de l'APF définis dans la déclaration de Paris de 2009 ;
ENGAGE	les autorités de Madagascar à donner à l'Assemblée nationale les moyens nécessaires à son fonctionnement afin de lui permettre de mener à bien ses missions traditionnelles ;
SOUTIEN	et encourage les bailleurs de fonds dans leurs accompagnements des autorités malgaches pour relancer l'économie du pays ;
DECIDE	la levée de la mesure de suspension imposée en 2009 à la section de Madagascar ;
DECIDE	la mise sous observation de la section de Madagascar pour une période initiale de deux ans conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF ;
ENCOURAGE	la mise en place d'un Programme multilatéral de développement parlementaire francophone à l'endroit de Madagascar afin d'accompagner le Parlement dans la reprise de ses activités.

MALI

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- CONSTATANT** la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes, les 24 novembre et 15 décembre 2013, marquant, après la tenue de l'élection présidentielle en juillet et août 2013, une nouvelle étape vers le rétablissement de la gouvernance démocratique et le plein retour de l'ordre constitutionnel au Mali ;
- SE FÉLICITANT** des appuis apportés par les partenaires nationaux et internationaux du Mali, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie, pour l'organisation et la tenue effective de ces élections ;
- PRENANT ACTE** des conclusions de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion du premier et du second tour des élections législatives maliennes ;
- RÉITÉRANT** sa profonde inquiétude quant aux conséquences de la situation sécuritaire au Nord Mali sur les populations civiles ainsi que sur la stabilité et la sécurité dans la zone Sahélo-Saharienne dont font partie de nombreux pays francophones ;
- RAPPELLANT** qu'un règlement durable de la crise malienne ne peut être trouvé que sous la prééminence du Mali et grâce à l'établissement d'un dialogue avec toutes les parties concernées ayant renoncé au terrorisme ;
- SALUANT** les efforts déployés par la Belgique, le Burkina Faso, le Canada, la France, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, la Suisse, le Tchad, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU afin de trouver un règlement durable à la crise au Mali ;
- SALUANT** les récentes mesures prises par l'UNESCO en faveur de la réhabilitation du patrimoine culturel du Mali ;
- PRENANT ACTE** de la déclaration sur la situation politique au Mali adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie réuni à Rabat les 5 et 6 février et de la déclaration de la 6^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi) et de la résolution adoptée par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) lors de sa 90^e session réunie le 6 novembre 2013 à Paris qui prononce la levée de la mesure de suspension de la participation du Mali aux instances de la Francophonie ;
- FÉLICITE** les autorités et le peuple malien pour le déroulement dans la paix d'élections législatives libres, fiables et transparentes les 24 novembre et 15 décembre 2013 ;
- ADRESSE** ses félicitations à l'ensemble des députés élus lors de l'élection législative et au nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Issaka Sidibé, élu par les députés le 22 janvier 2014 ;

DEMANDE	aux nouvelles autorités d'établir un processus de négociation crédible et ouvert à toutes les communautés du nord du Mali afin de parvenir à un règlement politique durable de la crise et à la réconciliation nationale, conditions permettant d'instaurer la paix et la stabilité à long terme dans l'ensemble du pays, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien ;
ENCOURAGE	les groupes armés s'étant engagés à dialoguer avec le gouvernement malien pour trouver une solution définitive à la crise à mettre en œuvre cette volonté et à participer activement et de bonne foi aux négociations ;
REAFFIRME	son ferme attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali et dénonce toute tentative extérieure visant à déstabiliser le pays ;
RÉITÈRE	son plein soutien à la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), aux Forces armées françaises et tchadiennes dans leurs efforts de stabilisation du pays, de protection des civils, de promotion et de défense des droits de l'Homme ;
DEMANDE	aux nouvelles autorités de faire la lumière, avec l'appui de la justice internationale, sur les allégations de crimes de guerre et d'abus graves commis dans les trois provinces du Nord Mali par les groupes islamistes armés, les rebelles Touaregs et les Forces armées maliennes, et que leurs présumés auteurs soient traduits devant la justice ;
INVITE	les autorités maliennes compétentes à prendre en compte les recommandations de la mission d'information et de contacts dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des élections législatives, qui suggèrent notamment d'approfondir la réflexion visant à la rationalisation du cadre légal et institutionnel, de prendre les mesures en vue d'inscrire sur les listes tous les Maliens en âge de voter et de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'administration et la supervision des élections ;
EXHORTE	les pays limitrophes à œuvrer pleinement à la stabilité et à l'intégrité territoriale du Mali sans condition et sans calcul politique ;
DECIDE	la levée de la mesure de suspension imposée en 2012 à la section malienne ;
DECIDE	la mise sous observation de la section du Mali pour une période initiale de deux ans conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF ;
ENGAGE	les autorités maliennes à donner à l'Assemblée nationale les moyens nécessaires à son fonctionnement ;
EXPRIME	sa volonté à s'associer, au niveau parlementaire, à l'accompagnement mené par la Francophonie auprès des nouvelles autorités pour favoriser le retour complet de l'ordre constitutionnel démocratique, le rétablissement de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire, ainsi que la réconciliation et l'unité nationale ;
ENCOURAGE	la mise en place d'un Programme multilatéral de développement parlementaire francophone à l'endroit du Mali afin d'accompagner le Parlement dans la reprise de ses activités.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- ALERTÉE** par la détérioration de la situation sécuritaire en République centrafricaine, qui se caractérise par l'effondrement total de l'ordre public, l'absence de l'état de droit, la recrudescence des tensions interconfessionnelles et intercommunautaires et les nombreuses violations des droits de l'Homme ;
- PREOCCUPÉE** par les attaques survenues en République centrafricaine et en particulier celles qui se sont produites à Bangui depuis le 5 décembre 2013, qui ont fait plusieurs centaines de morts, provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes et déclenché des violences à caractère religieux dans l'ensemble du pays ;
- PREOCCUPÉE** par la possibilité de fracture religieuse et ethnique et le risque de dégradation des tensions en République centrafricaine, qui menacent l'unité nationale et pourraient entraîner de graves répercussions sur l'ensemble de la région de l'Afrique centrale ;
- PRENANT ACTE** de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2127 (2013) autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et des Forces françaises, afin de protéger les civils et de stabiliser la situation sur le plan sécuritaire et du lancement, le 5 décembre 2013, de l'opération Sangaris par les Forces armées de la République française, en appui à la Mission internationale de soutien à la MISCA et du retrait par le Tchad de ses soldats de la MISCA n'entraînant pas le désengagement du processus de paix en Centrafrique ;
- PRENANT ACTE** de la mise en œuvre de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2134 (2014) autorisant le déploiement d'une opération de l'Union européenne en Centrafrique en soutien à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et aux forces françaises ;
- PRENANT ACTE** de la démission du Chef de l'Etat de transition, M. Michel Djotodia et du premier ministre, M. Nicolas Tiangaye, à l'issue de cette rencontre suite à l'initiative prise par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de réunir les 9 et 10 janvier 2014, à N'Djamena, responsables gouvernementaux, membres du Conseil national de transition et représentants de la société civile de la République centrafricaine pour tenir des pourparlers sur la transition politique ;
- PRENANT ACTE** de l'élection par le Conseil national de transition de Mme Catherine Samba-Panza au poste de Chef de l'État de la transition, de la nomination de M. André Nzapayeke au poste de premier ministre de transition et de la formation d'un gouvernement de transition ;
- RAPPELLANT** que la responsabilité de protéger la population civile de la République centrafricaine incombe au premier chef aux autorités de transition ;
- RAPPELLANT** son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;

PRENANT ACTE	de la déclaration sur la situation en Centrafrique adoptée par la 6 ^{ème} Conférence des présidents d'assemblées et de sections de la région Afrique de l'APF réunie les 3 et 4 avril 2014 à Bujumbura (Burundi) ;
SALUE	l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 2149 (2014) autorisant le déploiement d'une Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en Centrafrique dont les priorités seront la protection de la population et des convois humanitaires, le maintien de l'ordre, le soutien à la transition politique, le respect des droits de l'homme et l'arrestation des responsables d'exactions, incluant les crimes de guerre ;
EXPRIME	sa disponibilité à s'associer, au niveau parlementaire, à la poursuite des objectifs de la MINUSCA ;
AFFIRME	son plein soutien au peuple centrafricain au moment où il traverse l'une des crises les plus graves de son histoire ;
CONDAMNE	fermement les exactions commises par toutes les parties en Centrafrique et les violations généralisées des droits de l'Homme, notamment celles perpétrées contre les femmes et les enfants ;
EXIGE	de toutes les parties la fin immédiate du cycle de violence et de représailles avant que la division entre les communautés ne s'enracine profondément et que la violence sectaire ne dégénère en exactions massives ;
EXIGE	que les auteurs de violations des droits de l'Homme, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de violences sexuelles contre les femmes et d'enrôlement d'enfants soldats soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit national et au droit pénal international ;
EXIGE	que des mesures soient prises rapidement par les autorités de transition, afin de briser le cercle de la haine entre les communautés, de remédier à l'insécurité chronique et de combler le vide institutionnel en favorisant un dialogue inclusif entre toutes les parties ;
DEMANDE	le respect des principes du droit international humanitaire par toutes les parties en cause ainsi que l'accès aux zones où se trouvent les populations dans le besoin pour les organisations humanitaires afin qu'elles puissent accomplir leur travail sans entraves ;
DEMANDE	que des facilités soient accordées aux ressortissants étrangers vivants en Centrafrique désireux de rentrer dans leur pays d'origine avec le concours de l'Organisation internationale des Migrations ;
APPELLE	les Centrafricains et les autorités de transition à tout mettre en œuvre afin que la démocratie soit préservée et l'ordre constitutionnel rétabli, ce qui devrait se traduire notamment par l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes d'ici le février 2015 et auxquelles le Chef de l'État, le premier ministre, les membres du gouvernement de transition et les membres du bureau du CNT ne pourront se présenter ;

EXPRIME	sa reconnaissance à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), à l'Union européenne et aux pays qui lui fournissent des contingents et aux forces françaises, qui s'emploient, depuis l'adoption de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2127 (2013), à protéger les civils et à stabiliser la situation sur le plan sécuritaire ;
SOUTIENT	la décision du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine réunis à Malabo (Guinée Équatoriale) du 26 au 30 juin 2014 d'organiser à Brazzaville une conférence des représentants des forces vives centrafricaines sur la situation de crise en République centrafricaine et invite tous les acteurs politiques de ce pays à faire preuve d'un sens élevé de responsabilité, à prendre en charge le destin de leur peuple et à respecter les engagements pris dans le cadre des Sommets des Chefs d'État et de gouvernement de la CEAC tenus à Libreville au Gabon et à N'Djamena au Tchad ;
APPELLE	la communauté internationale à se mobiliser pour résoudre le problème des réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo dans le sens non seulement d'une assistance humanitaire, mais aussi d'un rapatriement volontaire conformément à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et à la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1967 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ;
APPELLE	la communauté internationale à se mobiliser et à débloquer effectivement les ressources financières nécessaires afin de permettre aux autorités centrafricaines de transition de faire face aux défis majeurs de restauration de la sécurité et de l'État de droit, d'organisation des élections démocratiques et crédibles et d'amélioration tant soit peu des conditions des populations ;
INSISTE	sur le fait que la transparence et le contrôle démocratique dans le secteur des mines sont plus que jamais cruciaux pour le développement du pays ;
ENCOURAGE	l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée en Centrafrique ;
CONFIRME	le maintien de la suspension de la section centrafricaine en vertu de l'article 5.6 ;
AUTORISE	toute initiative concourant à une réintégration de la section centrafricaine au sein de l'APF.

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- CONSIDÉRANT** que le conflit en Syrie, qui a débuté en mars 2011 par la répression brutale exercée par le régime syrien à l'encontre de sa population, a évolué en guerre civile caractérisée par des affrontements armés entre l'armée et les forces de sécurité syriennes, d'une part, et divers groupes armés soutenus par des forces et des pays étrangers, d'autre part ;
- CONSIDÉRANT** que les affrontements quotidiens s'accompagnent de violations flagrantes du droit humanitaire et qu'ils ont causé, d'après les estimations des Nations unies, plus de 140 000 morts et la fuite de 7 millions de réfugiés et de personnes déplacées ;
- CONSIDÉRANT** que les violations systématiques du droit international sont avant tout perpétrées par le régime syrien ;
- ALARMÉE** par l'augmentation du nombre d'attentats terroristes qui font de nombreuses victimes et des dégâts considérables sur le territoire syrien ;
- ALARMÉE** par l'utilisation d'armes chimiques à l'encontre de la population Syrienne et prenant acte des éléments de preuve recueillis suggérant leur utilisation par les forces gouvernementales ;
- ALARMÉE** par la sérieuse et rapide détérioration de la situation humanitaire dans ce pays et notant avec une vive préoccupation que plusieurs millions de Syriens, en particulier des déplacés, dont près de la moitié sont des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate ;
- PRENANT ACTE** de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 2139 (2014) réclamant la levée du siège de plusieurs villes syriennes ;
- CONSTERNÉE** par le fait que le gouvernement syrien, en limitant la fourniture d'aide humanitaire aux populations civiles, utilise l'accès à cette dernière comme arme de guerre ;
- PRÉOCCUPÉE** par le potentiel de déstabilisation sécuritaire que pourrait avoir la crise syrienne sur les pays de la région, notamment sur le Liban et par l'implication de parties libanaises dans le conflit syrien ;
- PRÉOCCUPÉE** par les impacts humanitaires de la crise syrienne dans la région, notamment par le nombre important de réfugiés et de personnes déplacées dans la zone, plus spécifiquement en Jordanie, en Turquie, au Liban et en Irak, par la situation précaire des femmes et des enfants et le manque d'accès à une nourriture suffisante ;
- SOUTIENT** les légitimes aspirations démocratiques du peuple syrien ;
- CONDAMNE** les violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les autorités syriennes, ainsi que les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire perpétrées par des groupes terroristes ;

RAPPELLE	l'obligation de faire la distinction entre civils et combattants, l'interdiction de mener des attaques aveugles ou des attaques contre les populations et les installations civiles et l'interdiction de recourir à des armes chimiques et à des armes, projectiles, matières et moyens de guerre qui sont de nature à infliger des blessures superflues ou des souffrances inutiles ;
DEMANDE	aux autorités syriennes d'intensifier ses efforts et de donner suite à ses engagements sans plus tarder dans le cadre de la mission OIAC ONU visant à éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie ;
EXIGE	de toutes les parties, y compris l'opposition, un arrêt immédiat des violences armées de toutes natures et la mise en œuvre d'une solution politique et démocratique de conciliation nationale alternative au pouvoir actuel ;
APPELLE	à la poursuite du processus de médiation entre les représentants du régime et ceux de l'opposition ;
DEMANDE	à toutes les parties intéressées et aux membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment la Chine et la Russie, d'œuvrer en faveur d'une solution consensuelle et pacifique en Syrie ;
DEMANDE	à toutes les parties de respecter les principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, soulignant qu'il importe que cette aide soit fournie en fonction des besoins, sans préjugés ou motivations politiques ;
DEMANDE	un soutien et une assistance internationale accrus pour les réfugiés, tant pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays que pour celles se rendant dans les pays voisins ;
SALUE	l'évacuation sous l'égide des Nations unies de plus de 1200 civils des quartiers assiégés de la ville de Homs et condamne la prise en cible d'un convoi de l'ONU ;
ENCOURAGE	les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la crise syrienne, entre autres, en mettant en œuvre des sanctions sévères, contre le présent régime ;
REJETTE	les élections présidentielles du 4 juin 2014 et rappelle qu'aucun scrutin digne de ce nom ne peut avoir lieu dans un pays en guerre dont des régions entières échappent aux autorités ;
DÉCIDE	au vu de la persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves des droits de l'Homme, de maintenir la suspension de la section syrienne en vertu de l'article 4.1 de son règlement.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- REAFFIRMANT** son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, et soulignant que les principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale doivent être pleinement respectés ;
- PRÉOCCUPÉE** par les violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo, en particulier le meurtre de civils, le déplacement de populations, le recrutement d'enfants soldats et les violences sexuelles à la suite, notamment, des activités de quelques groupes armés résiduels ;
- PRÉOCCUPÉE** par la persistance des atteintes à l'intégrité physique des femmes et l'usage du viol comme arme de guerre ;
- PRENANT ACTE** des résolutions 2136 (2014), 2098 (2013), 2053 (2012), 2076 (2012) et 2078 (2012), 2098 (2013) et 2136 (2014) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui exposent la préoccupation de l'ONU envers les soutiens extérieurs dont bénéficient les groupes armés congolais ainsi que de la résolution sur la situation en République démocratique du Congo de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) des 13 et 14 octobre 2012 ;
- PRENANT ACTE** du prolongement du mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2015 en vertu de la résolution 2147 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations unies ;
- RAPPELANT** les engagements pris par les États de la Région des Grands Lacs dans le cadre l'accord-cadre régional pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les Grands Lacs, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 par les 11 chefs d'État de la région et qui a pour objet de remédier aux causes profondes des violences récurrentes, notamment en interdisant aux pays extérieurs de soutenir les mouvements rebelles et en encourageant une série de réformes en vue de l'instauration d'un État de droit et de la restauration de l'autorité de l'Etat dans l'Est de la RDC ;
- SALUANT** les actions visant à rétablir la paix et la sécurité dans l'Est de la République démocratique du Congo par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine (UA) ;
- PRENANT ACTE** des progrès réalisés dans le cadre de la restauration de la paix et de la sécurité ainsi que de la consolidation de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo ;
- PRENANT ACTE** des progrès réalisés notamment dans la mise en œuvre de la loi d'amnistie, de la mise en place de la Cour Constitutionnelle et de la Commission nationale des droits de l'Homme ;
- CONSTATANT** que le processus de pacification et de sécurisation à l'Est de la République démocratique du Congo demeure fragile en raison de la persistance de quelques groupes armés résiduels ;

PRENANT ACTE	de la déclaration de la 6e Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'APF, tenue à Bujumbura au Burundi du 3 au 5 avril 2014 ;
CONDAMNE	fermement les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire perpétrés sur le sol congolais contre les populations civiles, les attaques contre les soldats de la paix de la Monusco et le personnel humanitaire ;
DEMANDE	aux groupes armés à mettre immédiatement fin à toutes formes de violence, particulièrement les violences faites aux femmes et aux enfants, et autres activités déstabilisatrices et à renoncer à tout usage des armes, et ce de façon permanente ;
CONDAMNE	tout appui extérieur aux groupes armés notamment la fourniture de renforts de personnels militaires, de conseils tactiques et de matériels ;
ENCOURAGE	la poursuite du processus de démobilisation des rebelles des FDLR ;
APPELLE	au rapatriement volontaire rapide des réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo conformément à la Convention de Genève de 1948 sur les réfugiés et à celle de l'Union africaine de sur les aspects particuliers des réfugiés en Afrique ;
APPELLE	toutes les parties signataires et la communauté internationale à se mobiliser et à respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord-cadre régional pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les Grands Lacs, signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 ainsi que les différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, afin de consolider le processus de réforme du secteur de sécurité et dans le but d'offrir des garanties de paix, de sécurité et de stabilité au peuple congolais.

VIETNAM

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- PREOCCUPEE** par la vive tension actuelle entre la Chine et le Vietnam due à l'implantation par la Chine de la plateforme de forage Haiyang Shiyou-981, que le Vietnam considère comme étant située dans sa zone économique exclusive et sur son plateau continental ;
- PREOCCUPEE** par cette situation de tension qui menace gravement la paix, la stabilité et la sécurité des voies maritimes et aériennes en mer Orientale ;
- PRENANT ACTE** de la volonté exprimée par le Vietnam à l'APF de trouver une solution pacifique aux différends par des moyens de dialogue et dans le respect des droits nationaux et international ;
- PRENANT ACTE** des demandes de négociations adressées à la Chine, et des appels au calme de la communauté internationale ;
- EXHORTE** les parties concernées à ne pas complexifier la situation, à éviter de recourir à la force ou de menacer d'y recourir, à respecter les droits nationaux et international, et plus précisément des conventions auxquelles sont partis la Chine et le Vietnam en mer Orientale ;
- APPUIE** les efforts du Vietnam et des autres parties concernées à agir de manière pacifique, et toute initiative francophone visant à rétablir la paix et la stabilité dans la région ;
- DEMANDE** à la Chine et aux États de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) de concourir au règlement global du conflit et à mettre en œuvre pleinement et effectivement la Déclaration sur la conduite des parties en mer orientale par la conclusion rapide d'un Code de Conduite ad hoc ;
- INVITE** la communauté internationale, et plus particulièrement la Francophonie, à être solidaires afin que le droit international soit respecté et que la paix et la sécurité soient assurées ;
- ENCOURAGE** les États membres de la Francophonie à agir de manière concertée et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la tension en mer Orientale ;
- SALUE** la poursuite d'un dialogue entre la Chine et le Vietnam qui permettra de rechercher des solutions pacifiques et coopératives, en conformité avec le droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (Montego Bay), et de continuer à assurer la sécurité et la liberté de navigation.

Annex núm. 6
Résolution sur le Web social

[Retour à la page](#)

Résolution sur le Web social

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission politique,

Se RÉFÉRANT au rapport relatif au « Web social et ses impacts pour la citoyenneté, la démocratie et le monde politique », examiné en commission politique réunie à Rabat (Maroc), à Abidjan (Côte d'Ivoire) et à Libreville (Gabon) ;

CONSTATANT que le trafic internet connaît une augmentation exponentielle en raison du nombre croissant d'utilisateurs et des nouvelles applications, contenus et services ;

RAPPELANT que les valeurs de la Francophonie, telles que les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit sont essentielles pour la construction d'une société numérique ;

RAPPELANT le rôle primordial que joue le « Web social » dans le rapprochement des cultures et dans la construction d'un monde imprégné par la paix et la stabilité ;

TENANT compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui visent notamment à mettre en place un partenariat pour le développement par une coopération avec le secteur privé, afin que les nouvelles technologies, en particulier celles de l'information et de la communication, soient accordées à tous ;

AFFIRMANT que l'information est un bien essentiel tant à la liberté individuelle qu'à l'insertion dans la société, ainsi qu'à l'épanouissement des capacités créatives des personnes et au bon fonctionnement d'une démocratie véritable ;

AYANT PRESENT A L'ESPRIT que les moteurs de recherche contribuent à l'accessibilité des contenus d'internet et des valeurs qu'ils véhiculent sur la toile mondiale (World Wild Web) ;

RECONNAISSANT que les réseaux de communication électronique sont devenus des moyens fondamentaux de la libre circulation d'idées et d'informations, qui contribuent à garantir la liberté d'expression et le libre accès à l'information, le pluralisme et la diversité et concourent à l'exercice d'un certain nombre de droits fondamentaux ;

AFFIRMANT qu'ils peuvent avoir des conséquences sociales et politiques dans les modèles de gestion des échanges et dans la gouvernance des États, offrant de grandes opportunités pour renforcer la possibilité pour les individus de participer à la vie politique, sociale et culturelle ;

CONFIRMANT qu'ils représentent également une occasion unique de mettre en valeur la créativité de la jeunesse, favoriser le partage d'expériences et d'idées et mutualiser ces ressources en vue de faciliter l'accès de tous aux nouveaux modes d'échanges ;

CONVAINCUE qu'ils peuvent toutefois contenir des pratiques discriminatoires et attentatoires aux libertés individuelles, ainsi que constituer des entraves à la connectivité des appareils ;

CONSTATANT ainsi notamment la mauvaise utilisation par des mouvements terroristes et des narco-trafiquants ainsi que son impact sur la paix et la sécurité mondiale ;

RAPPELANT son attachement au principe de neutralité du réseau et soulignant que toute exception à ce principe devrait être considérée avec beaucoup de circonspection et être justifiée par des raisons impératives d'intérêt majeur ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition de (la section Belgique/Communauté française/ Wallonie-Bruxelles à l'attention de la Commission politique,

ENCOURAGE les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la Francophonie à promouvoir la mise en oeuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique, adoptée lors du XIVème Sommet de la Francophonie ;

EXHORTE les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la Francophonie

- à PRENDRE les mesures utiles et raisonnables visant à garantir le fonctionnement continu, la stabilité, la transparence, le respect de la vie privée, l'ouverture et l'universalité de l'internet ;
- d'ASSURER la promotion de mécanismes d'autorégulation transparents pour les moteurs de recherche, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des contenus déclarés illicites et ceux qui sont préjudiciables, en tenant compte des normes internationales en matière de protection et de liberté d'expression ;
- de VEILLER au respect du principe de neutralité des réseaux sociaux ;
- de PROMOUVOIR, en concertation avec les acteurs du secteur privé et de la société civile, des stratégies cohérentes visant à protéger le respect des droits de l'homme dans le cadre des services de réseaux sociaux, conformément à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- à OEUVRER pour une politique de sécurité informatique commune et concertée entre les différents pays portant entrave à la cyber-criminalité et aux infractions de nature transnationale ;
- à DÉVELOPPER l'esprit critique à l'école plus, particulièrement en ce qui concerne les réseaux sociaux ;

INVITE le Secrétaire général parlementaire de l'APF à transmettre la présente résolution au Secrétaire général de l'OIF, afin que cette dernière puisse

- AIDER les Etats membres à réaliser les objectifs visés, rappelés ci-dessus ;
- PRENDRE les mesures utiles visant à promouvoir les valeurs de la Francophonie et l'usage de la langue française sur la toile mondiale, notamment en encourageant le développement de moteurs de recherche francophones ou des programmes de traduction performants et instantanés ;
- ADOPTER les mesures permettant de combler les diverses formes de fractures entre les pays du Nord et du Sud en renforçant la solidarité numérique.

Annex núm. 7
**Résolution sur l'observation
électorale francophone**

Résolution sur l'observation électorale francophone

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

RAPPELANT que la démocratie, résultant d'élections libres, fiables et transparentes, constitue le fondement même de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948, et de la Déclaration de Bamako ;

REAFFIRMANT que l'assistance au processus électoral et le soutien en faveur de la démocratisation ne sont fournis par l'Organisation internationale de la Francophonie que sur demande expresse du pays membre dans lequel se tiendra l'élection ;

CONFIRMANT que les missions francophones d'information et de contacts à l'occasion des élections comprennent à la fois des parlementaires de l'APF et des personnalités ainsi que des experts désignés par le Secrétaire général de la Francophonie ;

RAPPELANT que les parlementaires de par leurs fonctions mêmes disposent de la légitimité naturelle de l'expert et incarnent la nécessaire légitimité démocratique de telles missions ;

Invite les Chargés de missions régionaux de l'APF

- à communiquer au Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie l'identité de parlementaires -voire anciens parlementaires- intéressés particulièrement par l'observation et les questions électorales francophones afin de créer une base de données d'experts en processus électoraux ;

Invite l'Organisation Internationale de la Francophonie à :

- proposer à l'APF de confier à un parlementaire la présidence *d'au moins* une mission électorale dans l'année à venir et une représentation significative de parlementaires au sein de ces missions ;
- encourager le recours à des observateurs locaux issus de la société civile lorsque des processus francophones d'accompagnement d'élections sont mis en place par l'OIF, et que soient associés à leur formation, des parlementaires experts ;
- élaborer à l'attention des membres appelés à participer aux missions francophones électorales un *vade-mecum* de l'observation électorale, qui, tenant compte de l'évolution de ces missions, intégrera des outils d'analyse et d'observation de l'ensemble du processus électoral dont *notamment* les institutions chargées de l'organisation de l'élection, l'accès aux médias, ou encore, la gestion du contentieux.

Annex núm. 8
**Résolution sur les
financement des partis
políticos dans l'espace
francophone**

Résolution sur le financement des partis politiques dans l'espace francophone
Ottawa (Canada) | 4 au 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission des Affaires parlementaires,

SOULIGNANT que, dans les démocraties représentatives, les partis politiques sont devenus les piliers des différents systèmes parlementaires;

CONSIDÉRANT le financement important exigé par les activités des partis politiques, nécessaire notamment en raison des dépenses reliées aux campagnes électorales de plus en plus élevées;

RECONNAISSANT l'effet de distorsion que l'argent peut avoir sur les décisions démocratiques et **DÉNONÇANT** les récents scandales liés à la corruption;

SOULIGNANT les réglementations visant à baliser le financement des partis politiques déjà mises en place dans l'espace francophone;

CONSIDÉRANT la résolution sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales adoptée par la 124^e Assemblée de l'Union interparlementaire en avril 2011 à Panama et de la Convention des Nations Unies contre la corruption;

ENCOURAGE les États et gouvernements francophones à adopter des mesures législatives et administratives appropriées en ce qui concerne la transparence du financement des candidatures à un mandat public électif et le financement des partis politiques ;

INCITE les États et gouvernements francophones à adopter des modalités de financement des partis politiques qui facilitent une plus grande présence des femmes en politique;

INVITES les parlementaires d'États francophones à s'assurer que ces mesures comportent des mécanismes de reddition de compte et de transparence afin de dissuader la corruption et combattre l'impunité;

SUGGÈRE également que ces mesures règlementent ou interdisent le financement provenant de donateurs étrangers afin de limiter leur influence;

INCITE les partis politiques d'États francophones à se doter de contrôles financiers internes, de codes de conduite ou de déontologie, afin de prendre part aux efforts visant à instaurer une culture de transparence dans la vie politique.

Annex núm. 9

**Élargissement du mandat du
Réseau parlementaire de
lutte contre le VIH/Sida et
modification des estatuts**

**Élargissement du mandat du Réseau parlementaire de lutte
contre le VIH/Sida et modification des statuts**

Présenté par

M. Didier BERBERAT

Conseiller aux Etats (Suisse)

**Président de la Commission de l'Éducation, de la communication et
des affaires culturelles (CECAC)**

OTTAWA (CANADA) | 7 - 8 JUILLET 2014

Préambule

Considérant la résolution adoptée par l'Assemblée plénière le 7 juillet 2000, à Yaoundé, sur le renforcement de la lutte contre le VIH/sida, particulièrement en Afrique, et portant création d'un réseau parlementaire de lutte contre la maladie, sous la supervision de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) ;

Considérant que d'autres maladies infectieuses et parasitaires tuent et impactent sur la famille, sur le milieu de travail, sur le développement socio-économique, et méritent l'attention et les efforts conjugués des parlementaires ;

Considérant la volonté exprimée à la fois par les coordonnateurs nationaux formant le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et par les membres de la CECAC d'étendre le mandat du Réseau pour y inclure la tuberculose et le paludisme ;

La CECAC propose le remplacement des statuts du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida par les suivants :

Statuts du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Chapitre I : Nature et composition du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Article 1 : Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme est un espace de confrontation et de circulation des idées et des stratégies de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ; il est aussi un lieu de sensibilisation et de promotion d'actions et d'activités de cette lutte.

Il constitue un instrument d'information et de pression au service des parlements.

Article 2 : Le Réseau est composé de l'ensemble des sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Chaque section est représentée par un coordonnateur qu'elle désigne.

Chapitre II : Objectifs

Article 3 : Le Réseau a pour objectifs de:

- Participer activement au partenariat international de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Favoriser la sensibilisation des populations au sujet de ces maladies et des meilleurs moyens de les prévenir et de les guérir ;
- Promouvoir l'échange d'informations et d'expériences dans le but de mieux identifier et d'appliquer les pratiques exemplaires dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Faire valoir et renforcer le rôle des parlementaires dans la lutte contre ces maladies.

Chapitre III : Fonctionnement

Article 4 : La CECAC définit les grandes orientations du Réseau en tenant compte des stratégies mises de l'avant par d'autres acteurs internationaux de la lutte contre les maladies infectieuses comme l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Article 5 : Chaque section met en œuvre les actions découlant des orientations du Réseau ; le coordonnateur désigné par la section définit les objectifs opérationnels et établit un plan d'action national en tenant compte de la politique sanitaire et la stratégie de lutte nationales.

Article 6 : Le suivi des activités du Réseau est assuré par le rapporteur de la CECAC chargé des questions relatives au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme. Il rend compte de ces activités en suivant le fonctionnement normal des commissions.

Article 7 : Le secrétariat du Réseau est assuré par le secrétariat de la CECAC, au sein du secrétariat général de l'APF.

Chapitre IV : Réunions

Article 8 : Le Réseau se réunit au moins une fois par année.

Article 9 : Les réunions sont coprésidées par le président de la CECAC et par le rapporteur de la CECAC chargé des questions relatives au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme.

Article 10 : Des conférenciers invités peuvent être entendus par le Réseau lors de ses réunions.

Article 11 : Les réunions ne sont pas publiques, sauf décision contraire du Réseau, mais font l'objet d'un compte rendu qui est diffusé à toutes les sections dans les meilleurs délais.

Article 12 : Les coordonnateurs des sections peuvent se réunir en marge de leur assemblée régionale respective.

Chapitre V : Collaboration

Article 13 : Le Réseau collabore étroitement avec l'ONUSIDA, le Fonds mondial, l'OMS, Roll Back Malaria ainsi qu'avec toute autre organisation qui poursuit les mêmes buts.

Chapitre VI : Ressources et moyens

Article 14 : Chaque section mobilise les fonds et les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités propres.

Annex núm. 10
Résolution sur
l'encouragement à la
formation professionnelle
des jeunes

Résolution
sur l'encouragement à la formation professionnelle des jeunes

Ottawa | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

PRÉOCCUPÉE par les défis posés par l'employabilité des jeunes et notamment le taux de chômage élevé qui en découle au sein de l'espace francophone en général et sur le continent africain en particulier ;

SOULIGNANT que la création d'emploi ne peut résoudre les problèmes liés au taux de chômage des jeunes qu'à la condition que ces derniers possèdent les compétences nécessaires pour exercer leur métier ;

RAPPELANT que le troisième objectif de l'Éducation pour tous (EPT) consiste à promouvoir l'apprentissage et la formation professionnelle des jeunes et des adultes ;

PRÉCISANT que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012 comprend dans la notion d'éducation l'acquisition dans le cadre de la scolarité de base des compétences fondamentales mais également l'acquisition, dès le second cycle du secondaire, de compétences transférables et de compétences professionnelles donnant aux jeunes la possibilité de trouver un emploi décent, de gagner leur vie et de s'intégrer aux sociétés auxquelles ils appartiennent ;

ETANT ENTENDU que le développement des compétences transférables et professionnelles ne remplace pas les efforts visant à garantir, dans l'espace francophone, l'accès universel à l'enseignement primaire, à supprimer les obstacles bloquant l'entrée dans l'enseignement secondaire et à soutenir les programmes de la deuxième chance ;

CONSTATANT que les pays qui permettent aux jeunes de développer des compétences transférables et professionnelles en complément d'une scolarité de qualité connaissent un taux de chômage des jeunes plus faible que la moyenne au sein de l'espace francophone ;

RELEVANT que parmi les pays les plus développés, le seul accès à l'éducation supérieure ne permet plus de garantir le plein emploi des jeunes ;

RECONNAISSANT l'importance de conjuguer les efforts du secteur privé tant formel qu'informel et du secteur public dans le développement d'offres de formations professionnelles en adéquation avec les besoins du marché du travail ;

PRENANT ACTE du fait que les pays de l'espace francophone connaissent tous un système de formation professionnelle institutionnalisé ou sont en passe d'en développer un ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

ENCOURAGE les États et les parlements de l'espace francophone ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie et la CONFEMEN à favoriser, sur le plan international, l'échange d'information portant sur la formation professionnelle en général et la formation duale en particulier ;

APPELLE les parlements à encourager les agences étatiques et les entreprises du secteur privé formel et informel à investir davantage de ressources dans la formation professionnelle et continue des jeunes ;

DEMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone de conclure des accords de coopération avec les organisations professionnelles en place dans le but d'offrir aux jeunes des possibilités de se former en situation réelle de travail ;

RECOMMANDE aux États et gouvernements de l'espace francophone de définir, en partenariat avec les organisations professionnelles, des objectifs à atteindre en termes de développement des compétences transférables et professionnelles ;

INVITE les États et gouvernements de l'espace francophone à mettre en place ou à maintenir des programmes d'enseignement des connaissances fondamentales en parallèle au programme de formation des jeunes en situation réelle de travail ;

INCITE les États et gouvernements francophones à soutenir la formation des enseignants en vue de dispenser un enseignement de qualité dans le cadre de la formation professionnelle ;

EXHORTE les États et gouvernements, ainsi que les Parlements de l'espace francophone à légiférer en matière d'encadrement et de protection des personnes en formation afin d'éviter l'exploitation de ces dernières.

Annex núm. 11

Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants

Résolution pour un développement raisonné et encadré des biocarburants

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que le changement climatique doit nous conduire à privilégier de nouveaux modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement conformément à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique ;

RAPPELANT que les expertises internationales, notamment les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), incitent à diminuer les réductions de gaz à effet de serre et que la consommation de carburants fossiles dans le domaine des transports est une source d'émission considérable ;

CONSIDÉRANT que de nombreux Etats souffrent d'une dépendance au pétrole importé et que la volatilité du prix du pétrole est de nature à peser sur la sécurité de l'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT que les biocarburants peuvent améliorer l'accès à l'énergie et limiter la dépendance énergétique, et qu'ils peuvent en outre constituer une source de revenu supplémentaire ;

OBSERVANT qu'un développement non contrôlé des biocarburants de première génération n'est pas sans conséquence sur la sécurité alimentaire, notamment lorsque le changement d'affectation des terres réduit la surface agricole disponible pour les cultures vivrières ;

OBSERVANT qu'en termes d'analyse de cycle de vie des produits, les changements d'affectation des terres peuvent diminuer l'intérêt que présentent les biocarburants en termes de réduction de gaz à effet de serre ;

OBSERVANT que, dans certains pays en développement, le développement des biocarburants entraîne une appropriation des terres par des investisseurs, ayant des conséquences sur le mode de vie des producteurs locaux ;

La Commission de la Coopération et du Développement de l'Assemblée parlementaire de la francophonie :

RECOMMANDE aux Etats d'encourager en réglementant la production et la consommation de sources d'énergies renouvelables, parmi lesquelles les biocarburants, sur leurs territoires ;

INVITE les gouvernements à encourager l'expansion des cultures destinées à la production de biocarburants respectueux des hommes (sécurité alimentaire) et des territoires (respect des équilibres écologiques) ;

RECOMMANDE aux gouvernements d'adopter une législation qui vise à prendre en compte des critères de durabilité de la production de biocarburants comprenant les conséquences des changements d'affectation des terres, ainsi que les risques environnementaux sur la pollution de l'eau et des sols ;

RECOMMANDE de poursuivre les efforts de recherche et d'investissement dans des filières de biocarburants, notamment en privilégiant celles de deuxième et troisième générations.

Annex núm. 12

**Déclaration sur le suivi du
Sommet de Ouagadougou:
La contribution de la
Francophonie à l'adoption
de stratégies de
développement durable et à
la formulation de politiques
de gestion des écosystèmes
et des ressources naturelles**

Déclaration sur Le suivi du Sommet de Ouagadougou : La contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies de développement durable et à la formulation de politiques de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles

Ottawa (Canada) | 4-8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

Se **RÉFÉRANT** au rapport relatif au « Suivi du Sommet de Ouagadougou : La contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies de développement durable et à la formulation de politiques de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles » ;

RAPPELANT les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernements en matière de développement durable lors du X^e Sommet de la Francophonie de Ouagadougou (Burkina Faso) en 2004 sous le thème de : *La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable* ;

S'APPUYANT sur le rôle de la Commission de la coopération et du développement dans le suivi annuel des activités de la Francophonie et de son opérateur principal, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), en cette matière ;

RECONNAISSANT l'appui soutenu apporté par l'IFDD aux États francophones dans la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable depuis le Sommet de Ouagadougou en 2004 ;

TENANT compte du fait qu'au moins 20 pays en développement de la Francophonie ont amorcé, à des degrés divers, le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement durable ;

RECONNAISSANT l'importance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) proposés dans la foulée de la Déclaration du Millénaire par les 189 États membres de l'ONU en 2000 et la volonté affirmée lors du Sommet de Rio +20 de les arrimer avec de nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) ;

RÉITÉRANT le souhait exprimé au sein de la Commission de la coopération et du développement d'atteindre et d'accélérer la réalisation des OMD, notamment grâce à un financement innovant ;

PRÉCISANT que les chefs d'État et de gouvernement réunis au prochain Sommet de la Francophonie à Dakar, au Sénégal, en novembre 2014 seront appelés à adopter le nouveau Cadre stratégique (2015-2022) et la Programmation quadriennale (2015-2018) de l'OIF ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, sur proposition de la section canadienne à l'attention de la Commission de la coopération et du développement,

DEMANDE aux Etats membres de la Francophonie de s'assurer que la communauté internationale puisse arrimer les Objectifs du Millénaire pour le Développement arrivant à échéance en 2015 aux nouveaux Objectifs de développement durable dans une perspective de véritable continuité et qu'à cette fin le caractère quantifiable et contraignant des OMD actuels soit efficacement transposé dans les ODD appelés à les remplacer ;

ENCOURAGE l'organe subsidiaire de la Francophonie en matière de développement durable, l'IFDD, à maintenir le soutien qu'il apporte aux États francophones dans la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable ;

INVITE les parlementaires de la Francophonie à s'assurer que leur gouvernement respectif s'engage à poursuivre des objectifs de développement durable en mettant en place un cadre législatif approprié ;

EXPRIME le souhait que l'OIF, l'IFDD et l'APF continuent de mettre en commun leurs forces respectives afin de mettre la Francophonie à l'avant-plan d'un véritable développement durable, par tous et pour tous.

Annex núm. 13

Déclaration finale de la Conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques

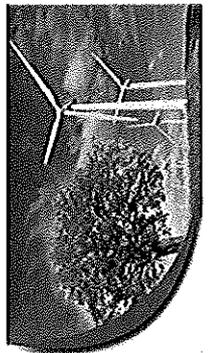
**Déclaration finale de la Conférence parlementaire
francophone sur les changements climatiques**
Brazzaville - 28 mai 2014

Présenté par M. Salibou GARBA
Député (Tchad)

Président de la Commission de la Coopération
et du développement de l'APF

OTTAWA (CANADA) | 7 – 8 JUILLET 2014

COMMISSION
Coopération et développement



La Conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques organisée conjointement par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), s'est tenue à Brazzaville le 28 mai 2014. Les travaux ont porté sur deux thèmes, les enjeux de la Conférence de Paris Climat 2015, et l'émergence économique à l'épreuve du changement climatique.

Dix-huit parlements membres de l'APF ont participé à cette Conférence ainsi que les représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), du Comité Directeur du Forum des Parlementaires de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA).

1. Les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous rappellent que les dérèglements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps. Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter de façon importante et les effets de ces émissions sur le climat affectent des millions de personnes dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Les personnes les plus vulnérables et pauvres sont les premières touchées. C'est particulièrement le cas des habitants des petits Etats insulaires et des terres basses des pays côtiers, mais également des pays désertiques et semi-désertiques

2. Cette menace potentiellement irréversible pour l'humanité et la planète appelle d'urgence une réponse globale, collective et concertée. Il s'agit de garantir à long terme le développement durable, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau potable et la réduction des risques d'inondations, de sécheresse et autres catastrophes. Les dérèglements climatiques ne connaissent pas de frontière et affectent indifféremment toutes les populations, exacerbant les problèmes liés à la justice sociale, à l'équité et aux droits de l'Homme et compromettant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Nous, parlementaires francophones, rappelons combien il est vital d'agir rapidement pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique et limiter le réchauffement en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Nous avons exprimé les vives préoccupations que nous inspirent les avancées insuffisantes enregistrées dans les négociations intergouvernementales sur les changements climatiques. Le but de ces négociations reste l'élaboration, lors de la vingt et unième Conférence des parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) qui se tiendra à Paris en 2015, d'un nouvel accord contraignant applicable à tous, qui devra entrer en vigueur au plus tard en 2020.

4. Nous, parlementaires francophones, rappelons l'urgente nécessité pour toutes les parties de lancer ou d'intensifier leurs préparations internes concernant les contributions qu'elles envisagent de décider au niveau national, pour atteindre l'objectif de la Convention, dans le contexte de l'adoption d'un accord contraignant lors de la COP21 à Paris, et de les communiquer d'ici au premier trimestre 2015.

Nous nous engageons à aider nos gouvernements respectifs à mettre en œuvre les accords existants et futurs sur les changements climatiques et sur la réduction des risques de catastrophe.

5. Aux côtés des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des acteurs de la société civile, les parlements doivent assumer leur part de responsabilité dans la définition et la mise en œuvre d'une réponse commune au défi des changements climatiques, notamment à travers l'appui à la mise en place de mesures institutionnelles, législatives et réglementaires adaptées.

Nous, parlementaires francophones, sommes résolus à assumer pleinement nos responsabilités et à donner l'impulsion requise pour rechercher des réponses durables à long terme aux menaces qui pèsent sur l'environnement. Nous appelons donc les parlements à continuer d'agir pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de lois sur les changements climatiques.

De plus, nous décidons d'exercer plus étroitement notre droit de regard sur l'action et les engagements des gouvernements sur ces questions.

6. Nous, parlementaires francophones, soulignons la nécessité d'un accord équilibré à Paris sur le climat en 2015, portant aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation, et prévoyant les moyens de mise en œuvre, en particulier l'intensification des transferts de technologie, des mesures de renforcement des capacités et de transfert de savoir-faire envers les pays les plus vulnérables et la fourniture de ressources financières pour l'Afrique.

7. Nous relevons l'importance du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies le 23 septembre 2014 à New York, ayant pour objet de mobiliser l'action et les ambitions dans le domaine du changement climatique et nous engageons à sensibiliser et mobiliser nos chefs d'Etats et de gouvernement afin qu'ils puissent prendre part activement à cet événement et ainsi donner une impulsion politique forte lors du Sommet.

8. Nous, parlementaires francophones, insistons sur l'importance de la promotion d'un programme positif de lutte contre le dérèglement climatique, fondé sur la coopération, afin d'optimiser les opportunités offertes par la lutte contre le changement climatique en matière de diminution de la pauvreté, de développement durable, d'accès à l'énergie, de lutte contre la désertification, de déforestation et de dégradation des sols, de soutien à une agriculture résiliente au changement climatique et au développement d'une économie verte à même de promouvoir la création d'emplois verts notamment pour les jeunes et les femmes. Nous sommes conscients que l'Afrique dispose d'un immense potentiel en matière d'énergies renouvelables et demandons à travailler conjointement pour en réduire drastiquement les coûts, l'objectif étant de les diviser par deux.

Nous affirmons notre soutien à « l'Initiative Energie Durable pour Tous » (« Sustainable Energy for All (SE4All) ») du Secrétaire général des Nations Unies et saluons notamment ses objectifs d'assurer un accès universel aux services énergétiques modernes, de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

9. L'Afrique contribue seulement à hauteur de 4 % des rejets de gaz carbonique à effet de serre au niveau mondial. Cependant, ce continent est parmi les espaces de la planète les plus directement affectés par les dérèglements climatiques. Les conséquences humaines, écologiques, sociales et économiques sont sérieuses et deviennent particulièrement préoccupantes.

Le sommet de Durban avait, dans ses conclusions, débouché sur un engagement des pays industrialisés à accompagner sur le plan technique, humain et environnemental la transition des pays les plus pauvres. Force est de constater que ces engagements sont loin d'être tenus.

Le sommet de Copenhague, attendu comme le point de conclusion de la négociation internationale, a débouché sur un document non contraignant, sans engagement précis, à des années-lumière du traité international espéré.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) attend donc beaucoup du sommet sur le climat qui aura lieu à Paris fin 2015.

Nous, parlementaires francophones, insistons pour qu'au delà du constat et des diagnostics partagés, le sommet de Paris soit à la hauteur de nos attentes et que les pays industrialisés accompagnent par des actions concrètes et des engagements financiers, les efforts des pays les plus pauvres et de ceux de l'espace francophone en particulier. L'application du principe du « pollueur-payeur » doit entraîner la mise à disposition des ressources financières adéquates et des transferts de technologie en faveur des pays africains.

10. Nous, parlementaires francophones, soulignons l'importance de mettre en œuvre immédiatement des actions d'adaptation aux effets des changements climatiques sur le long terme, en tenant compte des besoins spécifiques des populations les plus vulnérables, en particulier des petits Etats insulaires en développement et des pays les moins avancés. Afin de protéger les populations et les économies des impacts néfastes des changements climatiques, nous appelons à des politiques et des mesures d'adaptation pour faire en sorte que les infrastructures critiques (hôpitaux, unités de production et transport d'énergie, écoles, routes et réseaux de transport, ponts, infrastructures de protection côtières) deviennent plus résilientes au climat, avec l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les banques bilatérales et multilatérales de développement et du secteur privé.

11. Nous, parlementaires francophones, rappelons l'importance d'améliorer la comptabilité des financements publics et privés de la lutte contre le changement climatique et soulignons l'urgence de bâtir une architecture financière simple, efficace et ambitieuse reposant sur le principe de son appropriation par les pays, favorisant l'accès direct aux financements en Afrique.

Nous, parlementaires francophones, saluons les résultats du dernier Conseil d'administration du Fonds vert pour le Climat et appelons à une capitalisation ambitieuse et rapide de l'instrument avant la COP 20 en décembre 2014. Ce serait une contribution significative à la mobilisation du soutien en faveur de l'Afrique. Nous demandons aux banques de développement multilatérales, bilatérales et nationales de pleinement intégrer les enjeux climatiques, tant d'atténuation que d'adaptation, et appelons ces acteurs à concourir à une meilleure efficacité des financements climat. Nous reconnaissons que la réorientation des subventions aux énergies fossiles devrait se faire au profit de la lutte contre le changement climatique et du développement d'énergies sobres en carbone, en prenant en compte les enjeux de lutte contre la pauvreté, d'équité sociale et d'accès à l'énergie.

12. Face aux besoins importants de financements additionnels pour la lutte contre le changement climatique, nous rappelons qu'il est essentiel de continuer à identifier des sources de financement diverses, notamment les financements innovants, comme la taxe sur les transactions financières mise en place par la France en 2012, dont une partie est allouée à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. L'implication du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques est également cruciale.

13. Nous, parlementaires francophones, accueillons favorablement la proposition de créer un Réseau parlementaire francophone de solidarité pour la lutte contre les dérèglements climatiques.

14. Nous, parlementaires francophones, appelons l'APF à diffuser la présente déclaration et à en faire connaître le contenu auprès des instances multilatérales, des gouvernements, des organisations de la société civile et du secteur privé afin de bien faire comprendre que la collaboration est essentielle pour faire face à ce défi.

15. Nous, parlementaires francophones souhaitons que les parlements intègrent les négociations via leurs délégations nationales afin qu'ils participent pleinement au processus de négociation de la CCNUCC. Cette mesure contribuerait à susciter de nouvelles opportunités. Nous nous engageons à faire campagne pour atteindre cet objectif.

Fait à Brazzaville, le 28 mai 2014.

Annex núm. 14

**Résolution pour dénoncer
l'enlèvement d'adolescentes
commis dans le nord-est du
Nigéria par les groupe
extrémiste Boko-Haram**

Résolution

pour dénoncer l'enlèvement d'adolescentes commis dans le nord-est du Nigéria par le groupe extrémiste Boko-Haram

Ottawa (Canada) | 4 -8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT les préoccupations énoncées par des membres du Réseau issues d'États francophones limitrophes au Nigéria ;

RAPPELANT que la défense des droits fondamentaux des femmes et des filles constitue un pilier essentiel de la démocratie et rappelant l'impérieuse nécessité de respecter les instruments internationaux de protection des droits de la personne ;

Préoccupé par le danger que constitue l'action de groupes terroristes, particulièrement en ce qui a trait à la sécurité des femmes et des filles;

Le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

CONDAMNE fermement l'enlèvement d'adolescentes commis par Boko Haram dans le nord-est du Nigéria ;

DÉNONCE le caractère ignoble des actes commis par ce groupe qui a recours à la violence dans le but d'empêcher l'éducation, notamment des jeunes filles ;

SOUHAITE que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour que ces jeunes filles soient retrouvées et que les auteurs de ces actes odieux soient arrêtés et traduits en justice dans les plus brefs délais ;

SOUHAITE que les autorités compétentes interviennent pour mettre fin aux actions de Boko Haram dans le but de protéger les populations et d'assurer le respect des droits des femmes et des filles.

Annex núm. 15
Résolution sur la
participation des femmes
parlementaires de l'APF aux
évaluations du Comité
CEDEF

**Résolution sur la participation des femmes parlementaires de l'APF
aux évaluations du Comité CEDEF**

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT que les engagements pris au niveau international par les Etats n'ont que peu de valeur si, au niveau national, ils ne sont pas pleinement mis en œuvre par la législation, assortis d'un budget et soumis au contrôle parlementaire ;

RAPPELANT que les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) doivent faire rapport de sa mise en œuvre de manière périodique et doivent être auditionnés par le Comité de la CEDEF ;

ENTENDU que les parlements disposent de multiples moyens pour veiller à ce que les lois, politiques, réglementations, programmes et budgets des nationaux tiennent compte des principes et obligations énoncés dans l'ensemble des accords internationaux ;

ENTENDU également que les femmes parlementaires peuvent influencer la législation dans leur État afin d'appliquer les recommandations émises par le Comité de la CEDEF lors des examens périodiques ;

CONSTATANT que les femmes parlementaires sont souvent absentes des délégations nationales qui se présentent devant le Comité ;

CONSIDERANT que le Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie fait depuis sa création en 2002, le suivi de la CEDEF ;

RECOMMANDONS, à ce titre, que les États francophones incluent plus de parlementaires en général et plus de femmes parlementaires en particulier dans les délégations qui sont auditionnées par le Comité de la CEDEF.

Annex núm. 16

Résolution sur Les Femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie

Résolution

sur Les Femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

Se **RÉFÉRANT** au rapport sur les « Femmes et le mouvement coopératif dans la Francophonie » présenté par madame Anne-Marie Day, députée et rapporteure de la Section canadienne auprès du Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;

RAPPELANT l'Année internationale des coopératives en 2012, événement important qui offrait l'occasion de sensibiliser les populations au mouvement coopératif, de favoriser la croissance des coopératives et d'encourager les gouvernements à contribuer au développement des coopératives;

SACHANT que les coopératives financières permettent aux habitants les plus pauvres, souvent les femmes, des régions rurales mal desservies par les banques et autres institutions financières traditionnelles, d'avoir accès à l'épargne et au crédit;

RECONNAISSANT que les coopératives financières sont les principaux fournisseurs de microfinancement, que ce microcrédit réduit la pauvreté et contribue à l'autonomisation des femmes ;

TENANT compte du fait que les coopératives dans le secteur agricole permettent aux agricultrices éloignées des centres urbains d'accéder à des marchés (notamment à l'international) auxquels elles n'auraient pas accès individuellement, d'intégrer leurs produits dans les chaînes d'approvisionnement à valeur élevée, d'améliorer leur productivité, d'avoir accès à des réseaux de support mutuel et d'utiliser un pouvoir de négociation de groupe permettant un meilleur accès aux ressources et services;

SOULIGNANT que les coopératives fournissent des emplois et du travail indépendant contribuant à l'autonomisation des populations défavorisées, dont les femmes;

AFFIRMANT que les coopératives ont le potentiel de réduire les inégalités sociales et d'encourager l'inclusion sociale des populations défavorisées, comme les femmes, ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté qui sont pour la plupart les femmes;

RAPPELANT qu'il subsiste encore une faible représentation de femmes au sein des coopératives, et que les femmes y sont beaucoup moins représentées dans les instances décisionnelles et les postes de gestion;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur proposition de la Section canadienne, à l'attention du Réseau des femmes parlementaires,

CONCLUT que le mouvement coopératif offre une excellente opportunité d'améliorer la vie des femmes dans les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;

RECOMMANDE aux États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de développer des lois cohérentes sur les coopératives afin d'améliorer la confiance de la population envers cette forme d'organisation et de faciliter la création et la gestion d'entreprises coopératives;

PROPOSE aux États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de concentrer leurs efforts sur deux aspects de la législation des coopératives : l'identification et l'élimination des lois qui restreignent la capacité des femmes à joindre les coopératives et l'amélioration des lois et politiques nationales encourageant l'offre de microcrédit par les coopératives;

INVITE les États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à favoriser la collaboration et le soutien mutuel entre les coopératives et les parlementaires en créant une entité parlementaire, comme un caucus multipartite, axée sur le rôle des coopératives dans l'économie du pays;

INCITE les femmes parlementaires des États membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à participer au deuxième Sommet international des coopératives à Québec du 6 au 9 octobre 2014;

S'ENGAGE par l'intermédiaire du Réseau des femmes parlementaires, à assurer un suivi aux deux ans, à partir de juillet 2016, des législations relatives aux coopératives ainsi que des progrès accomplis dans l'espace francophone concernant la participation effective des femmes à ces dernières.

Annex núm. 17

**Résolution concernant le
20ème anniversaire de la
déclaration et du programme
d'action de Pékin**

Résolution concernant le 20ème anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin

Ottawa (Canada) | 4 - 8 juillet 2014

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa (Canada) du 4 au 8 juillet 2014, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RECONNAISSANT l'importance historique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés par 189 États, en septembre 1995, à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ;

CONSIDÉRANT que, lors de l'examen mené dans le cadre de la 55^e session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies tenue en 2010, les États ont reconnu que la mise en œuvre complète et effective du Programme d'action est essentielle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ;

REGRETTANT que l'organisation d'une 5^e Conférence mondiale des femmes relative à Beijing +20 ne soit pas à l'ordre du jour en raison notamment d'obstacles politiques liés au recul des droits des femmes dans un certain nombre de pays ;

PRÉOCCUPÉES par les nombreux reculs et l'absence de respect des droits et des libertés des femmes dans certains États, et ce, malgré l'adhésion de ces derniers aux instruments internationaux fondamentaux de protection des droits de la personne ;

SALUANT néanmoins les progrès ponctuels recensés lors des examens quinquennaux menés par la Commission ;

SALUANT également la création, en juillet 2010, de ONU Femmes ;

RAPPELANT les 12 domaines stratégiques du Programme d'action de Beijing étudiés lors du Séminaire en fonction de 3 thématiques transversales que sont la lutte contre la violence à l'égard des femmes, leur autonomisation économique et leur accès aux processus décisionnels politiques et économiques ;

SALUANT la volonté de la Commission d'entreprendre, lors de sa 59^e session prévue en mars 2015, un examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action et de contribuer à l'intégration d'une perspective de genre dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, de manière à ce que le nouveau cadre analyse les causes structurelles des inégalités entre les hommes et les femmes et intègre l'égalité des sexes en tant qu'objectif en soi ainsi que de manière transversale ;

AFFIRMANT l'importance des réseaux des femmes parlementaires en tant que véhicule de mobilisation et de concertation en vue de la 59^e session de la Commission ;

SALUANT à cet égard l'adoption, le 22 janvier 2014, à Québec, de la déclaration sur le 20^{ème} anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin, à l'issue d'un séminaire interparlementaire réunissant, sur l'invitation du président de l'Assemblée nationale de Québec, M. Jacques Chagnon et sous la présidence de la première vice-présidente de l'Assemblée nationale, M^{me} Carole Poirier, les réseaux des femmes parlementaires de la Francophonie, du Commonwealth et des Amériques ou membres de la *National Conference of State Legislatures*;

Nous, membres de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, réunis à Ottawa à l'occasion de la 40^{ème} Session de l'APF du 5 au 8 juillet 2014 ;

Sur le thème de la violence à l'égard des femmes :

DÉNONÇONS qu'en moyenne, 40 % des femmes sont toujours confrontées à la violence physique ou sexuelle au moins une fois dans leur vie et que dans certaines régions du monde, cette moyenne peut atteindre 70 % ;

CONDAMNONS les violences faites aux femmes, telles que définies dans le Programme d'action comme « tous actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la sphère privée » ;

CONDAMNONS fortement la pratique du viol et d'autres formes de traitement inhumain et dégradant envers les femmes comme arme et tactique de guerre ;

INSISTONS pour favoriser la santé reproductive des femmes sans discrimination, contrainte ou violence ;

EXHORTONS les parlements et les gouvernements du monde à :

- lutter contre la violence sexuelle et la violence de genre lors des conflits et des désastres ;
- lutter contre la violence à l'égard des femmes résultant de pratiques coutumières ou traditionnelles nocives ;
- adopter des lois contre la traite des femmes et les violences faites aux femmes ;
- prendre des mesures d'urgence pour améliorer la prévention, la protection et la réponse face aux violences faites aux femmes ;
- mettre fin à l'impunité pour les auteurs ;
- assurer l'accès à la justice pour les victimes ;
- sensibiliser leur population sur le sujet.

Sur le thème de l'autonomisation économique des femmes :

RAPPELONS que l'autonomisation économique des femmes repose sur trois piliers, soit l'accès aux postes de décision économique, l'amélioration des opportunités économiques et la reconnaissance d'un statut égalitaire au sein des sociétés ;

SOULIGNONS que l'autonomisation économique des femmes contribue à leur développement social ;

CONSTATONS qu'il existe toujours des mesures discriminatoires entravant l'indépendance économique et financière des femmes, ce qui perpétue la pauvreté et nuit à la croissance économique des États ;

DÉPLORONS que, dans toutes les régions du monde, le salaire moyen des femmes se situe toujours en deçà du salaire moyen des hommes et que les emplois précaires, trop souvent hors du champ de protection des législations sur le travail, sont la plupart du temps occupés par des femmes ;

EXHORTONS les parlements du monde à voter des législations favorisant l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et au travail décent, de même que l'équité salariale, l'accès et le contrôle égaux des ressources et des actifs, ainsi que l'accès à la sécurité sociale et la distribution égale des tâches domestiques ;

DEMANDONS à nos gouvernements de tenir compte des disparités femmes-hommes dans toutes les politiques de développement et de réformes économiques et de concevoir des programmes visant à éliminer l'écart économique entre les femmes et les hommes ;

DEMANDONS aux gouvernements de favoriser l'accès des femmes au système judiciaire et à veiller à l'exécution des décisions de justice ;

EXHORTONS tous les intervenants publics et privés à intégrer une perspective de genre dans l'élaboration de leurs politiques, de leurs pratiques administratives et de leur budget ;

INVITONS tous les acteurs de la société à favoriser l'accès des femmes au crédit et microcrédit, à la propriété privée et à la succession.

Sur le thème de l'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques :

CONSIDÉRONS que la participation des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques favorise la promotion de leurs intérêts, valeurs et expériences lors de l'élaboration des programmes politiques et économiques ;

CONSIDÉRONS que la participation des femmes dans les processus politiques de prévention et de résolution des conflits, ainsi qu'aux processus de paix, est essentielle à la prise en compte de leurs intérêts ;

CONSTATONS que les femmes sont sous-représentées aussi bien dans les fonctions dirigeantes et les postes de direction des entreprises publiques et privées, que dans les assemblées élues, les partis politiques, les syndicats, et l'administration publique ;

DÉPLORONS qu'à l'échelle mondiale, au 1^{er} juillet 2013, seulement 20,9 % des parlementaires nationaux étaient des femmes et qu'à la même époque, la communauté mondiale ne comptait que 8 chefs d'État et 13 chefs de gouvernement de sexe féminin ;

DÉPLORONS que seulement 18,3 % des entreprises privées du monde sont dirigées par des femmes ;

DEMANDONS aux gouvernements de mettre en œuvre des mécanismes encourageant la présence des femmes au sein des diverses instances décisionnelles politiques et économiques afin d'arriver, à court terme, à une parité ;

ENCOURAGEONS l'étude des systèmes électoraux, ainsi que des structures des partis politiques et des organes législatifs et gouvernementaux, afin d'apporter les corrections nécessaires pour renforcer la présence des femmes en politique, et ce, à tous les niveaux ;

À ces égards,

Nous nous **ENGAGEONS** à poursuivre le travail, au sein de nos parlements respectifs, en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^e session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le 21^e siècle » ;

INVITONS les réseaux de femmes parlementaires de la Francophonie à mobiliser leurs membres afin qu'elles participent activement au processus d'examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action qui se conclura, en mars 2015, lors de la 59^e Session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies ;

INVITONS les gouvernements francophones à veiller à ce que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies renforce les mesures visant l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le Programme de développement pour l'après-2015 en réunissant l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes dans un objectif en soi et en y intégrant une perspective de genre de manière transversale ;

INCITONS les gouvernements à promouvoir la culture de l'égalité et à combattre les stéréotypes et les idéologies opposées à la pleine égalité des sexes en partenariat avec les médias et les organisations de la société civile.

Annex núm. 18
Déclaration de l'APF Région
Europe

Déclaration de l'APF Région Europe

28 septembre - 1^{er} octobre 2014, Varsovie (Pologne)

Ayant entendu les experts et témoignages portant sur l'apprentissage et la pratique de la langue française dans les pays n'ayant pas le français comme langue officielle ;

L'Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie à Varsovie du 28 septembre au 1^{er} octobre 2014

entend poursuivre et renforcer la promotion de l'offre d'enseignement du et en français en soutenant toutes méthodes d'enseignement et d'apprentissage qui aident les jeunes à se forger les savoirs, savoir-faire, compétences et aptitudes qui leur permettront d'être des acteurs de développement dans l'espace économique francophone.

Annex núm. 19

**Rapport après le deuxième et
troisième rapport périodique
lors de la cinquante-sixième
du Comité de la CEDEF à
Genève le 4 octobre 2013**

Rapport après le deuxième et troisième rapport périodique lors de la cinquante-sixième session du Comité de la CEDEF à Genève le 4 octobre 2013.

Merci Madame la Présidente.

En effet le 4 octobre 2013, une délégation d'Andorre dirigée par le Chef du service d'attention sociale primaire au Ministère de la santé et du bien-être social, et qui comprenait également des représentants du Ministère de la justice et de l'intérieur, du Bureau du Procureur général, du Ministère de l'éducation et de la jeunesse, de la Mission permanente d'Andorre auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, du représentant permanent adjoint d'Andorre auprès du Conseil d'Europe à Strasbourg et du parlement, représenté par moi-même a présenté le deuxième et troisième rapport périodique lors de la cinquante-sixième session du Comité de la CEDEF à Genève le 4 octobre 2013.

Le Comité de la CEDEF a remercié la délégation pour les réponses écrites et l'a félicité pour ses réponses orales et pour les précisions apportées ainsi que la représentativité du parlement auprès de la session.

Les principaux sujets de préoccupation du Comité sont les suivants :

- 1. Au niveau du parlement :** Le Comité demande à l'Andorre de diffuser largement la Convention et le Protocole facultatif s'y rapportant et de veiller à ce que la Convention, le Protocole facultatif et les recommandations générales du Comité, ainsi que les constatations adoptées concernant des communications individuelles, fassent partie intégrante de la formation professionnelle des juges, des procureurs, des avocats et des membres de la police. Il recommande également que l'Andorre informe les femmes des droits que leur reconnaît la Convention et les informe des communications et des procédures d'enquête prévues par le Protocole facultatif.
- 2. Au niveau des organisations non gouvernementales :** Le Comité prie instamment de renforcer sa collaboration avec les associations de femmes et de soutenir leurs initiatives tendant à mettre en œuvre la Convention. Il invite également l'Andorre à faire participer la société civile, en particulier les organisations de femmes, à l'élaboration de son prochain rapport périodique et à promouvoir leur participation aux travaux du Comité.

3. **Au niveau du statut juridique de la Convention et mécanismes de plainte en justice :** Le Comité recommande qu'Andorre adopte une loi générale antidiscriminatoire sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui soit conforme aux dispositions de la Convention même si l'article 6 de la Constitution d'Andorre comprend le principe de la non-discrimination. En effet Andorre travaille pour chaque secteur, et donc l'application de ce principe se fait pour chaque situation.

4. **Au niveau du Mécanisme national de promotion de la condition de la femme :** Le Comité note que le Ministère de la santé et du bien-être social coordonne toutes les politiques relatives à l'égalité et à la non-discrimination, mais il est préoccupé par la restructuration permanente du mécanisme national de promotion de la condition féminine et l'absence de mécanisme de coordination avec les autres organes traitant des questions intéressant les femmes. Ainsi le Comité attend d'Andorre un effort pour doter les institutions et organismes locaux et centraux de ressources humaines, techniques et budgétaires suffisantes pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Aussi, le Comité recommande d'adopter un plan national sur l'égalité. Je voudrais ajouter qu'en ce moment nous sommes en train d'étudier en commission législative la loi de services sociaux que, je crois apportera que des avantages sur ce sujet.

5. **Au niveau des Mesures temporaires spéciales :** Le Comité reconnaît que les mesures de sensibilisation et l'organisation de campagnes d'éducation axées sur les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes sont des outils importants pour lutter contre les inégalités. Dans ce domaine le Comité encourage donc d'adopter des mesures temporaires spéciales conformément au paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention, dans tous les domaines visés par la Convention où les femmes sont sous-représentées ou défavorisées. Il recommande donc de doter de ressources, dans les domaines selon les besoins, afin d'accélérer la promotion de la femme; et de fournir dans son prochain rapport périodique des informations détaillées sur les mesures temporaires spéciales adoptées ainsi que l'impact de ces mesures.

6. **Au niveau des Stéréotypes :** Le Comité est préoccupé par la persistance de stéréotypes traditionnels et d'attitudes patriarcales concernant le rôle des femmes dans la famille et dans la société. Il note aussi avec préoccupation que ces stéréotypes empêchent les femmes à participer sur un pied d'égalité aux processus de prise de décisions et peuvent contribuer à la violence contre les femmes. Pour cela le Comité insiste d'adopter une politique globale assortie de mesures dynamiques et soutenues visant les femmes et les hommes, les filles et les garçons, afin d'éliminer les stéréotypes traditionnels et les attitudes patriarcales concernant le rôle et les responsabilités des femmes et des hommes dans la famille et dans la société, et d'associer le système éducatif, la société civile, l'église et les médias, en particulier les outils Internet, à l'élaboration et à l'application de cette politique; et de mettre en place un mécanisme chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de campagnes publiques et médiatiques visant à surmonter les stéréotypes sexistes, notamment au moyen d'études

et d'enquêtes, de forums de discussion et de processus de consultation utilisant Internet. Je rappelle qu'en Andorre nous avons les trois systèmes éducatifs (l'andorran, le français et l'espagnol) et que des campagnes ponctuelles sont développées dans toutes les écoles.

7. **Au niveau de la violence à l'égard des femmes :** Le Comité est préoccupé par l'absence d'une loi générale destinée à prévenir et combattre toutes les formes de violence contre les femmes et tous les aléas associés tels que la prévention, l'assistance, le financement et la formation. Le Comité demande d'accélérer la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Je peux annoncer aujourd'hui que les trois groupes parlementaires présents dans notre parlement sont en train d'élaborer une loi générale pour la prévention et éradication de la violence contre la femme qui recueillera toutes les recommandations exposées par le Comité de la CEDEF et qui sera pionnier sur le thème de la prévention de la violence à l'égard des femmes. D'autre part, pendant la prochaine session plénière de notre parlement qui se tiendra le prochain jeudi 23 janvier nous ratifierons la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. De plus une modification du Code Pénal est en cours depuis le Ministère de la Justice et l'Intérieur pour donner couverture aux lacunes détectées au niveau des formes de violences à l'égard des femmes. Cette modification, sera en principe, votée par notre Parlement avant fin juin.

8. **Au niveau de la traite des êtres humains :** Le Comité note l'absence de mesures visant à identifier les victimes potentielles et à les informer des risques inhérents à ces pratiques d'exploitation. Il note également le Code pénal n'érige pas expressément en infractions la traite des êtres humains, en particulier celle des femmes et des filles. Le Comité est en outre préoccupé par l'absence de mesures législatives et de politiques visant à combattre la traite des femmes et des filles, alors qu'Andorre a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Une modification du Code pénal est aujourd'hui en cours depuis le Ministère de la Justice et l'Intérieur pour couvrir les recommandations du Comité et nous serons en mesure de le voter au sein du parlement avant la fin juin.

9. **Au niveau de la participation à la vie publique et à la vie politique :** Le Comité note que la parité a été atteinte en Andorre entre les hommes et les femmes au Parlement, mais relève que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les organes législatifs au niveau local, dans les postes de responsabilité au Gouvernement et dans l'administration publique et dans l'appareil judiciaire. Le Comité est préoccupé par l'absence de mesures spécifiques, notamment des mesures temporaires spéciales, visant à faire en sorte que les femmes puissent participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la vie politique et à la vie publique.

En effet Andorre n'a pas de loi de quotas.

10. **Au niveau de l'Éducation :** Le Comité est préoccupé par le faible pourcentage de femmes inscrites dans les filières d'études traditionnellement dominées par les hommes telles que les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et la technologie. Le Comité demande donc de mettre en place une stratégie visant à accroître le nombre des femmes inscrites dans l'enseignement et la formation professionnelle et des femmes inscrites dans les filières d'études énoncées et aussi d'impulser des mesures encourageant les filles à choisir des carrières non traditionnelles. Il demande aussi de faire en sorte que les droits des femmes figurent dans les programmes scolaires, les programmes universitaires et la formation professionnelle des enseignants de manière à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Comité nous a conseillé de veiller à ce que les filles et les garçons handicapés aient accès à l'éducation inclusive et de combattre la discrimination que subissent les écolières en raison de leur sexe et de leur handicap. Sur ce point, je voudrais informer que le Parlement d'Andorre a ratifié, le 10 octobre 2013, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif ce qui est une bonne nouvelle pour que des mesures législatives soient engagées.

11. **Au niveau de l'Emploi :** Le Comité se dit préoccupé par le fait qu'Andorre n'est pas un État membre de l'Organisation internationale du Travail et qu'elle n'a pas ratifié les conventions fondamentales de l'OIT garantissant des normes minimales du travail pour les femmes et les hommes. Il énonce aussi l'absence de dispositions spécifiques dans la législation d'Andorre destinées à garantir l'égalité de traitement et de possibilités aux femmes et aux hommes dans l'emploi; l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, notamment dans le secteur du travail domestique. Même si Andorre n'est pas un État membre de l'OIT, dans son code des relations du travail adopté en 2008 la majorité des directives de l'OIT sont incluses. De plus la loi de la Sécurité sociale de 2008, et la loi de sécurité et santé au travail de 2008 couvre grande part de ces lacunes.

12. **Au niveau de la Santé :** Le Comité note que nous n'avons pas encore de loi sur l'avortement. En effet, il existe la criminalisation de l'avortement dans tous les cas. La réalité, l'histoire et la Constitution dans l'article 8 de notre pays qui protège la vie dans toutes ses phases fait que cette question est difficile de résoudre pour le moment. La réalité des Institutions d'Andorre est atypique car nous avons deux Co-prince dont un est l'Evêque de la Seu d'Urgell (Ville d'Espagne), et cette question est donc compliquée d'aborder.

13. **Au niveau Autonomisation économique, prestations sociales et économiques :** Le Comité relève l'écart entre les femmes et les hommes en matière de propriété privée et observe qu'Andorre n'a pas de stratégies visant à améliorer la situation économique des femmes entrepreneurs.

Le Comité recommande donc d'envisager d'appliquer des mesures temporaires spéciales à caractère économique afin de développer et de renforcer la capacité des femmes entrepreneurs, en particulier des jeunes femmes désireuses de diriger leur propre affaire.

Il existe en Andorre des subventions données par l'État pour la création de nouvelles entreprises sans distinction de genre et avec les mêmes conditions d'accès pour tous.

14. Au niveau de la Déclaration et Programme d'action de Beijing : Le Comité demande à Andorre d'appliquer la Déclaration et Programme d'action de Beijing dans ses efforts pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention.

15. Au niveau de Ratification d'autres traités : Le Comité note que l'adhésion de l'Andorre à quelques instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme permettrait d'améliorer la jouissance par les femmes de leurs droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les aspects de la vie. Le Comité encourage, à cet égard, l'Andorre à envisager de ratifier les traités auxquels il n'est pas encore partie, à savoir le :

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et son Protocole facultatif,
- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,
- la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

Enfin, le Comité félicite Andorre du niveau élevé de la participation des femmes au parlement, qui a atteint la parité en 2011, et salue la création d'un caucus de femmes parlementaires.

Le Comité prend note avec satisfaction des amendements adoptés le 3 novembre 2004 à la Loi sur le mariage qualifié, qui suppriment l'obligation pour les femmes veuves et divorcées d'attendre 300 jours avant de se remarier, tel que recommandé par le Comité dans ses précédentes observations finales.

Le Comité se félicite de l'adoption du Code des relations du travail (2008), qui interdit la discrimination fondée sur le sexe.

Le Comité se félicite de la ratification par Andorre des traités suivants relatifs aux droits de l'homme depuis l'examen de son précédent rapport :

- Le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2002);

- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2006);
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2006);
- Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2006);
- Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2006);
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2006);
- Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2000);
- La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2011).
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant (10/2013);
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2006);
- La Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole optionnel à la Convention sur les droits de l'enfant relatif à la participation d'enfants dans les conflits armés comme aussi le Protocole optionnel à la Convention sur les droits de l'enfant relatif à la vente d'enfants, à la prostitution infantile et à l'utilisation d'enfants dans la pornographie (2006).

Je rappelle que toutes ces données sont largement expliquées dans les documents de l'ONU sur sa page web.

Merci Madame la Présidente.

Annex núm. 20

Déclaration sur le 20^e anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing



SÉMINAIRE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE 20^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING

Déclaration

1. RECONNAISSANT l'importance historique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés par 189 États, en septembre 1995, à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ;
2. CONSIDÉRANT que, lors de l'examen mené dans le cadre de la 55^e session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies tenue en 2010, les États ont reconnu que la mise en œuvre complète et effective du Programme d'action est essentielle à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ;
3. REGRETTANT que l'organisation d'une 5^e Conférence mondiale des femmes relative à Beijing +20 ne soit pas à l'ordre du jour en raison notamment d'obstacles politiques liés au recul des droits des femmes dans un certain nombre de pays ;
4. PRÉOCCUPÉES par les nombreux reculs et l'absence de respect des droits et des libertés des femmes dans certains États, et ce, malgré l'adhésion de ces derniers aux instruments internationaux fondamentaux de protection des droits de la personne ;
5. SALUANT néanmoins les progrès ponctuels recensés lors des examens quinquennaux menés par la Commission ;
6. SALUANT également la création, en juillet 2010, de ONU Femmes ;
7. RAPPELANT les 12 domaines stratégiques du Programme d'action de Beijing étudiés lors du Séminaire en fonction de 3 thématiques transversales que sont la lutte contre la violence à l'égard des femmes, leur autonomisation économique et leur accès aux processus décisionnels politiques et économiques ;
8. SALUANT la volonté de la Commission d'entreprendre, lors de sa 59^e session prévue en mars 2015, un examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action et de contribuer à l'intégration d'une perspective de genre dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, de manière à ce que le nouveau cadre analyse les causes structurelles des inégalités entre les hommes et les femmes et intègre l'égalité des sexes en tant qu'objectif en soi ainsi que de manière transversale ;
9. AFFIRMANT l'importance des réseaux des femmes parlementaires en tant que véhicule de mobilisation et de concertation en vue de la 59^e session de la Commission ;

10. Nous, membres des réseaux des femmes parlementaires de la Francophonie, du Commonwealth et des Amériques ou membres de la *National Conference of State Legislatures*, réunies à Québec les 21 et 22 janvier 2014, à l'invitation de M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du Séminaire présidé par la première vice-présidente de l'Assemblée nationale, M^{me} Carole Poirier ;

Sur le thème de la violence à l'égard des femmes :

11. DÉNONÇONS qu'en moyenne, 40 % des femmes sont toujours confrontées à la violence physique ou sexuelle au moins une fois dans leur vie et que dans certaines régions du monde, cette moyenne peut atteindre 70 % ;
12. CONDAMNONS les violences faites aux femmes, telles que définies dans le Programme d'action comme « tous actes de violence dirigés contre les femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la sphère privée » ;
13. CONDAMNONS fortement la pratique du viol et d'autres formes de traitement inhumain et dégradant envers les femmes comme arme et tactique de guerre ;
14. INSISTONS pour favoriser la santé reproductive des femmes sans discrimination, contrainte ou violence ;
15. EXHORTONS les parlements et les gouvernements du monde à :
- lutter contre la violence sexuelle et la violence de genre lors des conflits et des désastres ;
 - lutter contre la violence à l'égard des femmes résultant de pratiques coutumières ou traditionnelles nocives ;
 - adopter des lois contre la traite des femmes et les violences faites aux femmes ;
 - prendre des mesures d'urgence pour améliorer la prévention, la protection et la réponse face aux violences faites aux femmes ;
 - mettre fin à l'impunité pour les auteurs ;
 - assurer l'accès à la justice pour les victimes ;
 - sensibiliser leur population sur le sujet.

Sur le thème de l'autonomisation économique des femmes :

16. RAPPELONS que l'autonomisation économique des femmes repose sur trois piliers, soit l'accès aux postes de décision économique, l'amélioration des opportunités économiques et la reconnaissance d'un statut égalitaire au sein des sociétés ;
17. SOULIGNONS QUE l'autonomisation économique des femmes peut mettre fin à leur subordination sociale encore trop présente au sein de nos sociétés ; contribue à leur développement social ;
18. CONSTATONS qu'il existe toujours des mesures discriminatoires entravant l'indépendance économique et financière des femmes, ce qui perpétue la pauvreté et nuit à la croissance économique des États ;

19. DÉPLORONS que, dans toutes les régions du monde, le salaire moyen des femmes se situe toujours en deçà du salaire moyen des hommes et que les emplois précaires, trop souvent hors du champ de protection des législations sur le travail, sont la plupart du temps occupés par des femmes ;
20. EXHORTONS les parlements du monde à voter des législations favorisant l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et au travail décent, de même que l'équité salariale, l'accès et le contrôle égaux des ressources et des actifs, ainsi que l'accès à la sécurité sociale et la distribution égale des tâches domestiques ;
21. DEMANDONS à nos gouvernements de tenir compte des disparités femmes-hommes dans toutes les politiques de développement et de réformes économiques et de concevoir des programmes visant à éliminer l'écart économique entre les femmes et les hommes ;
22. DEMANDONS aux gouvernements de favoriser l'accès des femmes au système judiciaire et à veiller à l'exécution des décisions de justice;
23. EXHORTONS tous les intervenants publics et privés à intégrer une perspective de genre dans l'élaboration de leurs politiques, de leurs pratiques administratives et de leur budget ;
24. INVITONS tous les acteurs de la société à favoriser l'accès des femmes au crédit et microcrédit, à la propriété privée et à la succession.

Sur le thème de l'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques :

25. CONSIDÉRONS que la participation des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques favorise la promotion de leurs intérêts, valeurs et expériences lors de l'élaboration des programmes politiques et économiques ;
26. CONSIDÉRONS que la participation des femmes dans les processus politiques de prévention et de résolution des conflits, ainsi qu'aux processus de paix, est essentielle à la prise en compte de leurs intérêts ;
27. CONSTATONS que les femmes sont sous-représentées aussi bien dans les fonctions dirigeantes et les postes de direction des entreprises publiques et privées, que dans les assemblées élues, les partis politiques, les syndicats, et l'administration publique ;
28. DÉPLORONS qu'à l'échelle mondiale, au 1^{er} juillet 2013, seulement 20,9 % des parlementaires nationaux étaient des femmes et qu'à la même époque, la communauté mondiale ne comptait que 8 chefs d'État et 13 chefs de gouvernement de sexe féminin ;
29. DÉPLORONS que seulement 18,3 % des entreprises privées du monde sont dirigées par des femmes ;
30. DEMANDONS aux gouvernements de mettre en œuvre des mécanismes encourageant la présence des femmes au sein des diverses instances décisionnelles politiques et économiques afin d'arriver, à court terme, à une parité ;
31. ENCOURAGEONS l'étude des systèmes électoraux, ainsi que des structures des partis politiques et des organes législatifs et gouvernementaux, afin d'apporter les corrections nécessaires pour renforcer la présence des femmes en politique, et ce, à tous les niveaux ;

À ces égards,

32. NOUS NOUS ENGAGEONS à poursuivre le travail, au sein de nos parlements respectifs, en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing et des résultats de la 23^e session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le 21^e siècle » ;
33. INVITONS les réseaux de femmes parlementaires de la Francophonie, du Commonwealth et des Amériques ainsi que la *National Conference of State Legislatures* à mobiliser leurs membres afin qu'elles participent activement au processus d'examen des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Programme d'action qui se conclura, en mars 2015, lors de la 59^e Session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies ;
34. INVITONS l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à renforcer les mesures visant l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le Programme de développement pour l'après-2015 en réunissant l'égalité entre les sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes dans un objectif en soi et en y intégrant une perspective de genre de manière transversale ;
35. INCITONS les gouvernements à promouvoir la culture de l'égalité et à combattre les stéréotypes et les idéologies opposées à la pleine égalité des sexes en partenariat avec les médias et les organisations de la société civile.